

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE

Un Cantal
ATTRACTIF

Un Cantal
CONNECTE
& OUVERT

Un Cantal
AU COEUR DES
SOLIDARITES

Un Cantal
INNOVANT

Un Cantal
RESPONSABLE



27
septembre
2024

Conseil départemental du Cantal
Réunion de l'Assemblée départementale

Conseil départemental du 27 septembre 2024

N° Rapport	Titre	Rapporteur
	Approbation du PV de la session du 21 juin 2024	
	CANTAL ATTRACTIF	
1	Convention cadre triennale 2024-2027 avec l'association Unis Cité Auvergne-Rhône-Alpes	Florian MORELLE
	CANTAL CONNECTE ET OUVERT	
2	Contrat de partenariat public-privé pour la RD 120 - Rapport annuel 2023	Didier ACHALME
	CANTAL AU CŒUR DES SOLIDARITES	
3	Convention tripartite relative au financement et à la réalisation d'une mission pour l'accès au logement des personnes défavorisées pour l'année 2024	Dominique BEAUDREY
4	Avenant n° 2 à la convention de gestion du Revenu de Solidarité Active (RSA)	Dominique BEAUDREY
5	Avenants n°1 aux conventions avec la Communauté de communes du Pays de Gentiane gestionnaire du CLIC du Haut-Cantal et le Centre Communal d'Action Sociale d'Aurillac gestionnaire du CLIC du Bassin d'Aurillac	Mireille LEYMONIE
6	Avenants aux conventions avec l'ADAPEI et l'Association des paralysés de France (APF) pour la mobilisation de l'aide à la vie partagée (AVP) au bénéfice des personnes âgées et des personnes en situation de handicap dans le cadre du nouvel accord tripartite	Sylvie LACHAIZE
7	Avenant à la convention d'engagement de la Communauté 360 du Cantal	Marina BESSE
8	Bilan 2023 du contrat départemental de prévention et de protection de l'enfance 2022-2024	Marie-Hélène CHASTRE
9	Contrat Cantal Développement 2022-2027 - Avenant n° 1 au contrat de la Communauté de communes du Pays de Mauriac	Aurélie BRESSON
10	Fonds Cantal Villes 2022-2027 - Avenant n°1 au contrat de la Commune de Saint-Flour	Christophe VIDAL
11	Fonds Cantal Solidaire - Redéploiement de subventions	Valérie CABECAS
12	Fonds Cantal Solidaire 2022-2024 - Attribution de subventions au titre de l'année 2024	Christophe VIDAL
13	Fonds Cantal Animation + : Attribution complémentaire d'aides	Gilles CHABRIER
14	Programmation 2024 du produit des amendes de police	Alain DELAGE
	CANTAL INNOVANT	
15	Cantal Europe 2024-2028 - A la hauteur de vos projets	Isabelle LANTUEJOUL
16	Dispositif de soutien à la médiation européenne "Citoyens européens"	Isabelle LANTUEJOUL
17	Dispositif de soutien à la coopération Maramures-Cantal	Isabelle LANTUEJOUL
18	Dispositif d'aide individuelle à l'accueil de jeunes européens dans le Cantal	Isabelle LANTUEJOUL

	CANTAL RESPONSABLE	
19	Avis sur le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) du Pays de Maurs	Gilles CHABRIER
20	Avis sur le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de Cère et Rance en Châtaigneraie	Gilles CHABRIER
	ADMINISTRATION GENERALE	
21	Dotation de fonctionnement des collèges publics - Complément de dotation au titre de l'année 2024	Philippe FABRE
22	Dotation de fonctionnement des collèges publics 2025	Philippe FABRE
23	Bail emphytéotique entre les Consorts CELARIER et le Conseil départemental portant sur des parcelles situées sur la Commune de Saint-Jacques-des-Blats	Jean MAGE
24	Règlements intérieurs portant organisation des Commissions d'Appel d'Offres (CAO) et des Commissions à Marchés Adaptés (CMAPA) du Conseil départemental du Cantal	Céline CHARRIAUD
25	Compte rendu à l'Assemblée des décisions prises par son Président dans le cadre des marchés publics formalisés et des marchés publics à procédure adaptée	Céline CHARRIAUD
26	Création d'un poste non-permanent - Contrat de projet catégorie C	Isabelle LANTUEJOUL
27	Personnel départemental - Tableau des emplois	Isabelle LANTUEJOUL
28	Compte rendu à l'Assemblée de l'exercice de la compétence d'agir en justice déléguée à son Président	Céline CHARRIAUD
29	Compte rendu à l'Assemblée de l'exercice des attributions déléguées à son Président	Céline CHARRIAUD
30	Modification désignation d'un représentant du Conseil départemental au sein des instances de la SAEM Super Lioran Développement	Valérie SEMETEYS
31	Remboursement frais aux intervenants extérieurs : déplacement dans le cadre de l'exposition itinérante Georges POMPIDOU	Valérie SEMETEYS
32	DSID 2024 - Appels à projets	Jean MAGE
33	Contribution financière complémentaire GIP TERANA	Bruno FAURE
34	Subvention d'équilibre GIP MDPH	Valérie SEMETEYS
35	Répartition du Fonds départemental de péréquation des taxes additionnelles aux droits d'enregistrement 2024 pour la gestion de 2023	Jean MAGE
36	Rapport d'activité des Services de l'Etat pour l'année 2023	Monsieur le Préfet



CONSEIL DÉPARTEMENTAL
RÉUNION DU 27 SEPTEMBRE 2024

Procès-verbal

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 septembre à 09 heures, le Conseil départemental, régulièrement convoqué le 30 août 2024, s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Monsieur Bruno FAURE, Président du Conseil départemental.

Secrétaire de séance : Stéphane FRECHOU

Sont présents :

Mesdames et Messieurs Didier ACHALME, Dominique BEAUDREY, Jamal BELAIDI, Sophie BENEZIT, Marina BESSE, Jean-Yves BONY, Aurélie BRESSON, Valérie CABECAS, Gilles CHABRIER, Céline CHARRIAUD, Marie-Hélène CHASTRE, Gilles COMBELLE, Alain DELAGE, Annie DELRIEU, Vincent DESCOEUR, Philippe FABRE, Bruno FAURE, Stéphane FRECHOU, Sylvie LACHAIZE, Isabelle LANTUEJOUL, Mireille LEYMONIE, Jean MAGE, Pierre MATHONIER, Magali MAUREL, Jean-Jacques MONLOUBOU, Florian MORELLE, Marie-Hélène ROQUETTE, Valérie RUEDA, Valérie SEMETEYS, Christophe VIDAL.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

A partir du rapport 23 Pierre MATHONIER donne pouvoir à Valérie RUEDA.

Le quorum est atteint.

ALLOCUTION D'OUVERTURE DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci à vous. Je vais ouvrir cette session par une petite introduction, parce qu'en juin dernier, je vous disais déjà qu'il était difficile de faire abstraction du contexte national, puisque nous venions d'apprendre la décision du Président de la République de dissoudre l'Assemblée Nationale. Trois mois plus tard, il en est de même, même si nous avons retrouvé une Assemblée Nationale et plus récemment un Gouvernement.

Bien sûr, entre-temps, on a quand même eu de bonnes choses. On peut rappeler le succès populaire, médiatique et sportif du Tour de France dans le Cantal, avec une arrivée bien sûr mythique au Lioran et une foule des grands jours pour le départ d'Aurillac ; également durant l'été le succès du Cantal Tour Sport, qui fêtait ses dix ans qui ne se dément pas et aussi les Jeux olympiques et paralympiques. Tous ces événements ont permis de souffler un vent de fraîcheur durant la période estivale malgré ce contexte politique qui était et qui est pour le moins incertain.

Néanmoins, aujourd'hui, on peut mesurer la fragilité politique dans laquelle se trouve notre pays avec un Gouvernement qui peut être renversé à tout moment, alors qu'on a besoin de stabilité. Ça a été dit hier par le Président de la CCI lors de la remise des trophées. C'est vrai que pour la stabilité... On a besoin d'un cap, on a besoin de visibilité, mais la situation n'est pas forcément très simple et très sereine aujourd'hui, au niveau politique.

Fragilité financière également du pays, avec des messages d'alerte qui ne cessent de nous arriver sur l'ampleur du déficit public de notre pays qui pourrait dépasser les 6 %, alors qu'on était à 5 il n'y a pas très longtemps. De mois en mois, on nous passe ces messages non pas contradictoires, mais ce sont des messages qui laissent planer le doute sur la sincérité du budget adopté en son temps à grand renfort de 49,3, mais laissant planer également des doutes sur le traitement qui pourrait être réservé aux collectivités et en particulier aux Départements.

A ce titre, à l'occasion de cette session, nous accueillerons, en début d'après-midi, Monsieur le Préfet qui viendra nous présenter son rapport d'activité des Services de l'État pour 2023, mais c'est un moment aussi pour nous de pouvoir l'interroger. Je profiterai de l'occasion pour l'interroger sur les charges transférées, voire créées, par le Gouvernement, notamment par exemple par le Gouvernement ATTAL sans visiblement avoir envisagé la moindre compensation pour le Département. Ce sont des sommes considérables, mais il n'y a pas que lui qui en est fautif. Si on remonte un peu plus loin, sur les exercices 2022-2023, le Gouvernement d'Elisabeth BORNE nous a transféré pas moins de 9 à 10 M€ de charges supplémentaires (avec les avenants 42 et 43, le point d'indice de la Fonction publique, la prime de feu, la prime Ségur, etc...) qui étaient compensés que partiellement au niveau des collectivités, mais générant des charges supplémentaires. Sur l'exercice 2024, le Gouvernement ATTAL nous a annoncé plusieurs mesures. Déjà, dans son discours de politique générale, il nous avait parlé du transfert de l'Allocation Spéciale de Solidarité, dans le cadre du périmètre du RSA, donc à charge du Département. Pour le Département, c'est 2,13 M€ sans compensation imaginée. Au 1^{er} avril, ce même Gouvernement décide d'augmenter le RSA de 4,6 %. La note, c'est 540 000 € pour le Département, sans la moindre compensation. Et puis, plus récemment, entre les élections européennes et les législatives, un décret paru pour étendre la prime Ségur dont le montant pour le Département va avoisiner les 600 000 €, là aussi sans jamais parler de compensation. Donc, sur cette seule année 2024, on est quasiment à 3,3 M€ de charges supplémentaires pour le Département, sans concertation, c'est la première des choses et sans avoir imaginé ou abordé le sujet des compensations. Donc vous imaginez qu'à cette vitesse-là, effectivement, les finances départementales ne vont pas tenir bien longtemps. Il n'est pas étonnant d'imaginer que l'année dernière, il y avait

13 Départements en difficulté, et cette année, en fin d'année, on sera à une quarantaine de Départements qui seront en difficulté. Quand on parle de difficultés, ce sont des épargnes nettes qui flirtent avec le zéro, des capacités d'épargne qui sont inférieures à 12 %. Donc on est véritablement dans une situation très tendue.

En même temps que je dis ça, on vient d'avoir un Gouvernement dont on est satisfait. On parlait de stabilité aussi. Je voudrais faire un vœu, qui se veut aussi un message d'encouragement à destination de ce nouveau Gouvernement qui a la lourde mission de redresser les comptes publics et de regagner la confiance des collectivités, puisque toutes ces décisions se sont prises sans concertation avec les Départements, mais certainement les autres associations d'élus. Cette confiance est largement ébranlée. Je crois que la règle d'or, c'est qu'aucune dépense nouvelle ne devra être imposée aux Départements sans imaginer sa compensation par l'État, sinon nous n'aurons pas capacité à pouvoir poursuivre nos missions, mais ça, on aura capacité de l'évoquer lors de notre prochaine session qui sera dédiée aux orientations budgétaires pour l'exercice 2025, et même avoir des perspectives au-delà.

Pour ce qui est notre session d'aujourd'hui, il vous est proposé de vous prononcer sur 35 rapports.

Plusieurs d'entre eux concernent le pan social et notamment des avenants à des conventions de partenariat qui doivent nous permettre d'être plus efficient auprès des publics fragiles.

La protection de l'enfance sera également largement évoquée avec le bilan 2023 de notre contrat de prévention et de protection de l'enfance, mais également – et ce qui ne va pas dans le sens du temps, aujourd'hui, où on est plus dans des mesures de rigueur budgétaire – il vous sera proposé la création d'un poste pour amplifier l'accompagnement renforcé des jeunes sortant de l'ASE.

La solidarité territoriale et notre soutien aux Communes et EPCI ne seront pas en reste avec des adaptations de différents contrats qui sont signés et l'attribution de près de 500 000 € pour 41 projets de Communes de moins de 3 000 habitants dans le cadre du Fonds Cantal solidaire. Je rappellerai simplement que ces 500 000 € viennent en complément des 1,6 M€ que nous avons validés lors de la session de juin dernier. Et enfin, il vous sera proposé de valider la répartition 2024 du fonds des amendes de police.

Dans un autre registre, il vous sera proposé d'adopter notre stratégie « Cantal Europe 2024-2028, à la hauteur de vos projets », stratégie qui se décline en 12 actions visant à faire reconnaître le Cantal comme acteur du projet européen. Dans cette lignée, plusieurs rapports concerneront la mise en place d'actions spécifiques.

Il sera également question des collèges, notamment un abondement de leur dotation de fonctionnement afin de faire face aux coûts énergétiques – on s'y était engagés. De plus, un soutien exceptionnel sera consenti à quelques collèges pour leur permettre de reconstituer un fonds de roulement suffisant, que nous estimons à 60 jours. Il me semble qu'il y a quatre ou cinq collèges concernés. Tout ça pour dire que le Conseil départemental est bien au rendez-vous – ce à quoi nous nous étions engagés.

Enfin, dans la droite ligne de notre budget supplémentaire adopté en juin dernier, deux rapports concerneront l'attribution de deux subventions exceptionnelles d'équilibre, d'une part pour la MDPH, où nous nous retrouvons finalement assez seuls (le Département) pour faire fonctionner cette MDPH et d'autre part pour le laboratoire Terana – laboratoire que j'allais dire « départemental », mais qui n'est plus départemental. Nous sommes dix Départements, mais en ce moment, avec la crise sanitaire de l'élevage, on retrouve tout l'intérêt de disposer de ces outils.

Et puis, comme je vous le disais, nous terminerons cette session par l'accueil du Préfet pour la présentation de son rapport d'activité et je ne doute pas que vous aurez de nombreuses questions, de nombreux sujets sur lesquels vous pourrez l'interpeller : l'occasion en est donnée.

J'en ai terminé de mon propos introductif. S'il n'y a pas de questions ou remarques particulières, je vous propose de débiter par l'examen des rapports, pardon Pierre MATHONIER.

M. Pierre MATHONIER, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 2

Je voulais vous livrer nos réflexions suite aux élections, que ce soit la dissolution de l'Assemblée, ou le choix du Premier ministre Michel BARNIER. L'état du pays, on le connaissait avant, aujourd'hui, les décisions qui ont été prises ont été très compliquées. Cette dissolution malheureuse de l'Assemblée dans les pires moments électoraux suite aux élections européennes où le Rassemblement national avait déjà une représentation très forte a été une catastrophe pour le pays. Les élections se sont déroulées. Un front républicain actif a permis d'éviter la catastrophe absolue, c'est-à-dire que le RN nomme un Premier ministre avec un choix de société qui me semble contraire aux valeurs républicaines. C'est mon avis personnel, mais je pense que le choix du front républicain fait par 70 % des Français était un choix responsable et conforme aux valeurs que je considère essentielles de la société française.

Je regrette que le Président de la République n'ait pas nommé Lucie CASTETS, parce qu'il y avait deux solutions : ou ça passait et ça veut dire que le groupe principal de députés à l'Assemblée développait une culture de compromis pour appliquer un programme qui (me semble-t-il) était peut-être compliqué à appliquer en n'étant pas majoritaire, mais qui pouvait supporter des amendements qui me semblent répondre aux difficultés de pouvoir d'achat qu'ont exprimées les Français dans les élections législatives du mois de juillet. Ça aurait marché, il aurait fallu faire des compromis ou ça aurait explosé si les compromis n'avaient pas été efficaces.

En tout cas, le choix de Michel BARNIER... Je n'ai rien contre Michel BARNIER ; je pense que sa situation va être très difficile. Aujourd'hui, il a fait un Gouvernement très marqué à droite. Il y a des ministres LR ; il y a des ministres aussi Modem ; il y a aussi des ministres macroniens. En tout cas, c'est un Gouvernement qui aujourd'hui va être aux manettes de la France et avec le doigt sur la détente du Rassemblement national, ce qui est l'inverse, à mon avis, de ce qu'avait marqué le front républicain pour refuser le Front national, que ce soit à gauche comme à droite et je pense que beaucoup d'électeurs ont été déçus de cet épisode. En tout cas, moi, je souhaite que pour le Département – et vous l'avez exprimé – les relations peut-être étroites avec certains ministres soient l'occasion de porter des projets qui sont chers à notre département, de désenclavement, de soutien à certains projets : je pense à l'aéroport... enfin des sujets qui relèvent aussi et particulièrement de la compétence nationale, pour qu'on puisse mener à bien ces projets et profiter de la proximité avec certains ministres, peut-être pour donner plus à ceux qui ont moins. Je considère que le Département du Cantal a besoin d'un soutien actif des ministres concernés.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. D'autres demandes de parole ? Vincent DESCOEUR.

M. Vincent DESCOEUR, Conseiller départemental du canton d'Arpajon-sur-Cère

Je n'avais pas prévu d'intervenir, Monsieur le Président, mais je voudrais apporter une réflexion en écho aux propos de Pierre MATHONIER, dont je partage une partie seulement de l'intervention, vous l'imaginez. Je suis tout à fait d'accord avec lui sur le caractère hasardeux de la dissolution. Nous avons à l'époque pointé du doigt le risque qu'elle précipite notre pays dans l'inconnu. C'est chose faite. C'est peut-être ce qu'il faut retenir de la période actuelle qui est une période caractérisée par une instabilité au quotidien. Je pense que ce point de vue-là est partagé par beaucoup de Français. À cette occasion, je salue l'esprit de responsabilité de Michel BARNIER, qui a accepté finalement de prendre ses responsabilités et la responsabilité de donner à la France un Gouvernement, parce que je pense, cher collègue, que vous avez fait un raccourci. D'abord, bien évidemment, je

ne partage pas votre enthousiasme sur la perspective qu'aurait été la nomination de Madame CASTETS, qui s'est autoproclamée Première ministre. Ce qu'il faut aujourd'hui noter, c'est que Michel BARNIER s'est vu proposer de prendre cette responsabilité du nouveau Gouvernement au lendemain de la défection d'autres candidats potentiels qui n'ont pas (malheureusement, s'agissant de la position de leur camp) reçu le soutien des forces politiques à l'Assemblée nationale. Et donc aujourd'hui, Michel BARNIER a fait le choix, à mon avis très respectable, d'éviter le chaos et de faire en sorte que la France puisse se doter d'un Gouvernement. Vous l'avez rappelé, Président, ce qu'attendent les entreprises – mais je pense, au-delà des entreprises, un nombre important de nos concitoyens – c'est une forme de stabilité. Cette stabilité passe par un Gouvernement qui associe deux forces politiques.

Il est évident qu'en ce qui nous concerne, notamment en ce qui me concerne j'apporterai mon soutien à Michel BARNIER, avec aussi une forme de vigilance et d'exigence quant aux dossiers qui sont les nôtres. Nous avons une opportunité, parce qu'un certain nombre de ministres sont des collègues députés, d'anciens collègues députés, des personnes que nous connaissons, que nous allons pouvoir solliciter et mobiliser. Ce qui est plus préoccupant pour notre Collectivité et chacun d'entre nous, c'est la situation budgétaire du pays, parce que si nous la connaissons ou si nous pouvions l'imaginer, force est de constater qu'elle est encore plus détériorée qu'on pouvait l'imaginer. Et donc là, c'est sûr que, dans ce contexte, des choix politiques vont devoir être opérés, et nous allons tout faire pour que ceux-ci soient le plus supportables possible pour les collectivités comme les nôtres. Encore une fois, je tiens à souligner l'esprit de responsabilité qui a animé Michel BARNIER, dans un contexte inédit et qui est la conséquence d'une dissolution qui n'était pas bienvenue, c'est le moins qu'on puisse dire. Et encore une fois, Michel BARNIER a décidé d'accepter cette lourde responsabilité, après la défection de candidats qui n'ont pas fait l'unanimité dans leurs formations politiques respectives. C'est tout de même ce qu'il faut retenir. Michel BARNIER est un ancien Président de Département, ce qui peut nous laisser espérer qu'il a une connaissance précise et surtout une forme de reconnaissance de la place des Départements, je n'en doute pas. Il a été un ministre de l'agriculture qui a marqué son passage par des mesures très favorables aux Départements comme les nôtres, et au Département du Cantal en particulier, puisque c'est à lui qu'on doit le rééquilibrage de la politique agricole commune en faveur des éleveurs. Tout cela, ce ne sont pas des acquis. Il faut régulièrement faire en sorte que cet équilibre soit respecté.

J'espère que ce Gouvernement aura a minima le temps nécessaire pour mettre en œuvre les premières mesures. Et un peu dans l'esprit de ce qu'a dit Pierre MATHONIER, même si notre analyse diffère profondément, qu'il va s'employer à apporter des réponses à toutes ces questions qui ont fait qu'on a, à l'occasion de ces élections, mesuré le poids croissant de l'insatisfaction, et de fait, l'avènement de formations politiques que je vais qualifier de populistes. Il est donc important, très vite, que le Gouvernement puisse prendre des mesures qui répondent aux questions du quotidien que l'on connaît tous : la revalorisation du pouvoir d'achat, la revalorisation du travail, les questions d'autorité, qu'il ne faut pas non plus abandonner aux extrêmes, sauf à vouloir être sûr qu'ils arrivent au pouvoir, les questions de sécurité aussi, qu'on peut débattre sereinement, mais en ne s'interdisant rien.

Donc je tiens à dire ici que, bien évidemment, nous continuerons à être les relais de la Collectivité départementale. Les défis que nous avons à surmonter sont très nombreux. Les sujets qu'on abordait lorsque le Gouvernement était assuré par le parti présidentiel restent de la même nature et je ne changerai pas, pour ma part, de point de vue. J'exprimerai des exigences. On a tous déploré qu'il n'y ait pas de perspectives s'agissant de la loi Grand Âge, par exemple. Il y a de vrais sujets aujourd'hui en France, sur la question de l'enfance. On connaît les difficultés que rencontre le Département du Cantal. Si on ouvre la fenêtre, on se rend compte qu'elles sont moindres que beaucoup d'autres Départements, mais c'est un sujet national dont il faut s'emparer. Au lendemain des Jeux paralympiques, il y a sûrement une responsabilité qui est la nôtre, au-delà de notre

enthousiasme pour les médaillés, de continuer à aller plus avant dans cette politique en faveur du handicap... Enfin, les Départements sont plus que jamais en première ligne. La question de la transition écologique et énergétique reste entière. Je dis ça dans ce bâtiment rénové. Tous ces sujets vont mériter que l'on continue à travailler. Le vœu que je forme, c'est que ça se fasse, en ce qui concerne le Gouvernement et l'Assemblée nationale, avec comme fil conducteur l'intérêt national, parce que je m'interroge sur ce qui adviendrait si le Gouvernement de Michel BARNIER se voyait empêché très rapidement. Encore une fois, je le rappelle, les groupes politiques de l'Assemblée n'ont pas fait le choix d'autre solution que celle-ci et il a bien du mérite de l'avoir acceptée : je lui en suis à cet instant reconnaissant.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Jean-Yves BONY

M. Jean-Yves BONY, Conseiller départemental du canton de Mauriac

Merci, Monsieur le Président. Je vais faire beaucoup plus court que Vincent, qui nous a fait une analyse politique, mais je voudrais rejoindre Pierre MATHONIER et Vincent DESCOEUR, cette dissolution arrivait à un mauvais moment et je pense que le Président n'a pas complètement mesuré les conséquences et le lendemain de cette dissolution. Aujourd'hui, ce lendemain, nous le connaissons.

Je vais simplement rebondir sur « le doigt sur la détente du RN », je pense que le problème qu'on a eu, c'est qu'on n'a plus d'autre choix. À gauche, nous avons une PS sûrement très fréquentable et très recommandable en la personne de CASTETS, mais il y avait aussi ce front de gauche qui a dû peser dans les décisions avec la France Insoumise qui a tenu des propos sur le patrimoine, sur la ruralité, des choses qui étaient difficiles à entendre. Il y a aussi un doigt sur la gâchette de la France Insoumise, ils sont déjà prêts à voter une motion de censure complètement irresponsable face à ce nouveau Gouvernement.

Je pense qu'on ne peut pas juger d'un côté la droite du nouveau Gouvernement et puis dire qu'il y a le RN qui attend. Il n'y a pas que le RN qui attend. C'est un des nouveaux problèmes de ce nouveau front de gauche pour ma part.

Ce que je souhaite, c'est la réussite de ce Gouvernement, mais avec la problématique que l'on connaît, on a beaucoup de macronistes qui y sont, on ne va pas le cacher ; on sort d'une opposition face à certains qui sont là. D'un autre côté, on est obligé d'être responsable. On l'entend, on est reparti à faire quelques inaugurations, même les gens de gauche (les modérés) n'arrêtent pas de nous dire « il faut qu'on s'en sorte ! » Donc, qu'est-ce qu'on fait ? Le souhait que j'ai, c'est qu'on puisse travailler avec BARNIER et les ministres que l'on connaît – Vincent vous l'a dit, on a des amis qui se retrouvent au Gouvernement – travailler pour nos communes rurales, travailler pour notre département et puis pour le peuple (ce n'est pas péjoratif) qui attend beaucoup de nous. Je pense qu'ils sont dans une certaine forme d'insécurité – insécurité financière, insécurité sociale – donc ils attendent. Je vous avoue que si là, ça échoue, je crains le pire. Le souhait qu'on peut faire, c'est que le Gouvernement BARNIER réussisse.

Déjà, des quelques commissions qu'on a pu avoir, on sent que les groupes politiques ont envie, globalement, je ne vais pas rentrer dans le détail de chaque groupe, on les sent en responsabilité. Le souhait que je fais, c'est que chacun soit responsable, qu'on fasse avancer notre pays et qu'on sorte un petit peu des ornières financières dans lesquelles on s'est engagé. Merci.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. D'autres demandes de prise de parole ? Oui, Monsieur FRECHOU.

M. Stéphane FRECHOU, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 3

Très rapidement, on partage pleinement les analyses qui ont été faites sur le caractère irresponsable de la dissolution et des conséquences que ça a pu amener, même si la motivation initiale du Président, je la partage dans le sens où il y a un besoin de clarification. Il y a un besoin de clarification dans le sens de la réactivation du clivage droite/gauche tel qu'on l'a connu parce que ça assure une certaine stabilité et un débat apaisé démocratiquement. On a toujours vu que quand l'extrême centre prend toute la place, la seule alternative possible est celle des extrémismes.

Là où je suis optimiste, c'est dans le front républicain qui a fonctionné au second tour et qui a renversé un peu les pronostics et a empêché l'extrême droite de prendre directement le pouvoir. Là où je suis optimiste aussi, c'est dans l'écho populaire lié aux Jeux olympiques et notamment sa cérémonie d'ouverture qui a quand même valorisé le vivre-ensemble, la multiculturalité, la rencontre et le refus du rejet de l'autre. Ce sont de bons signaux et des graines pour l'avenir.

Je ne suis pas très optimiste sur la durée de vie du Gouvernement BARNIER et là où il m'inquiète (ce Gouvernement), c'est dans le maintien du confusionnisme et dans le maintien de l'affaiblissement entre la droite et l'extrême droite, finalement en demandant l'autorisation toutes les cinq minutes à l'extrême droite de faire ce qu'il a à faire.

C'est un sujet qui ne rétablit pas un débat sain et démocratique entre la droite et la gauche et je pense aussi qu'il aurait été d'un usage républicain plus normal (entre guillemets) de faire en sorte que le Premier ministre soit issu du groupe le plus nombreux, même si ceux qui ont participé au front républicain auraient été dans leur responsabilité : soit on conduit le front républicain, soit on renverse un gouvernement de centre gauche et de gauche.

Voilà ce que j'avais à dire sur ces questions-là, optimisme modéré, mais vous connaissez la blague juive : quand on parlait d'optimisme en 1942, on disait « les pessimistes sont aujourd'hui riches à New York et les optimistes sont à Auschwitz », donc tout cela est très relatif.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Vincent DESCOEUR.

M. Vincent DESCOEUR, Conseiller départemental du canton d'Arpajon-sur-Cère

Jusque-là, tout allait bien, mais je ne peux pas laisser dire que la droite serait aux ordres de l'extrême droite ou coupable d'une alliance quelconque avec l'extrême droite. Aujourd'hui, la droite est exposée à une motion de censure de l'extrême droite ; c'est la preuve, si besoin était, de l'antinomie entre ces deux familles de pensée et des objectifs qu'elles poursuivent.

Je pense qu'il faut qu'on fasse très attention. La clarification, c'est une chose, mais ce qu'il faut éviter aujourd'hui, c'est justement le débat politicien. Tous ceux qui pointent du doigt les prises de position d'un ministre et la réponse de Michel BARNIER n'ont qu'une obsession, c'est de laisser à penser qu'il y aurait une complicité d'intérêt de la droite et de l'extrême droite. C'est tout sauf faux, je pense que les élus qui sont ici en ont apporté la preuve, ils n'ont jamais laissé planer le doute sur une quelconque complaisance envers l'extrême droite.

Laissons un peu de temps à Michel BARNIER avant d'essayer de lui faire des procès, il a assez de boulot sans aller s'occuper de devoir répondre à des procès de ce type.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Je ne vais pas revenir sur la dissolution, j'avais parlé de l'opportunité de la faire au pas, mais c'est vrai qu'après sept ans de présidence d'Emmanuel MACRON, force est de constater que s'il a réussi à casser le bipolarisme politique français avec les deux blocs républicains, il l'a transformé en sept ans et il l'a recréé avec les extrêmes. Ça, c'est sept ans de présidence d'Emmanuel MACRON toujours en s'appuyant et en faisant monter les extrêmes.

Par contre, sur Lucie CASTETS, je suis un peu moins enthousiaste parce qu'un groupe politique, c'est une coalition, c'est une renaissance de la NUPES, NUPES qui n'avait pas brillé par sa pertinence et qui avait surtout mis en avant des différences qui avaient éclaté au grand jour. Vous comprendrez donc mon peu d'enthousiasme sur une perspective de ce type.

Effectivement, le Premier ministre est issu des LR, j'en suis satisfait, puisque moi-même je suis de droite et LR, et fier de l'être, c'est évident. C'est vrai qu'aussi, dans ce Gouvernement, il ne vous aura pas échappé que bon nombre (une dizaine à peu près) assument aujourd'hui des mandats départementaux. Ça, je pense que c'est important pour nous, ça peut être une occasion de faire prendre en compte les particularités des collectivités telles que la nôtre.

Sur l'idée que ce Gouvernement pourrait être à la solde de l'extrême droite, c'est plutôt aujourd'hui le dogmatisme du Nouveau Front populaire qui se range derrière des motions de censure systématiques. C'est « il n'y a que moi qui peut y être sinon je censure tout le monde ! » C'est lui qui donne tout son pouvoir au Rassemblement national.

Il ne faut donc pas rejeter la faute sur les autres et comme je l'ai dit, j'ai formé un vœu pour ce Gouvernement, j'espère qu'il pourra redresser ou tout du moins créer un climat de confiance et apaisé dans un premier temps au niveau du pays parce qu'on en a bien besoin.

Pour revenir sur la session, plusieurs choses à faire : déjà le Secrétaire de séance. Puisque nous tournons, c'est Stéphane FRECHOU qui sera nommé Secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la session du 21 juin 2024**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Il convient d'adopter le PV de la précédente session. Vous avez tous lu ce PV. Pas d'opposition, pas d'abstention ? C'est approuvé, parfait !

Je vous propose de débiter avec le premier rapport, c'est une convention-cadre triennale avec l'association Unis Cité Auvergne-Rhône-Alpes et c'est Florian MORELLE qui nous le rapporte.

1. Convention-cadre triennale 2024-2027 avec l'association Unis Cité Auvergne-Rhône-Alpes**M. Florian MORELLE, Conseiller départemental du canton de Mars**

Merci, Président. Pour débiter cette session, la convention-cadre triennale 2024-2027 avec Unis Cité Auvergne-Rhône-Alpes. Unis Cité, vous le savez certainement, mais je vous le rappelle, c'est une association qui propose aux jeunes de 16 à 25 ans, de tous milieux sociaux, niveaux d'études et origines culturelles de consacrer 6 à 8 mois de leur vie à la collectivité, je dirais même à l'intérêt général. Cette expérience est considérée comme un

temps de construction de soi et d'ouverture aux autres, un tremplin citoyen et professionnel. Ainsi, les jeunes ont la possibilité de s'engager au service des autres et de mener en équipe des projets de service à la collectivité.

L'Assemblée départementale a approuvé le 17 septembre 2021 la convention-cadre triennale 2021-2024 passée avec l'association Unis Cité. Il s'agissait de la deuxième convention, la première avait été signée en octobre 2019, une centaine de volontaires a déjà été accompagnée dans ce cadre depuis 2019.

L'engagement du Conseil départemental se traduit par : La mobilisation, au sein des services, des personnes référentes du projet afin de guider les jeunes dans leur mission ; La participation active des élus et des agents à la formation initiale des jeunes sur différents thèmes (engagement, citoyenneté, environnement, numérique, ...). Ce sont des échanges lors de rencontres avec ces jeunes, c'est aussi participer à la Journée tremplin où le Président d'ailleurs était présent à la remise de ces diplômes ; Des sessions d'informations complémentaires tout au long des missions ; L'organisation et l'accueil au sein de l'Hôtel du Département de la Journée « tremplins », temps fort de clôture des missions de service civique où les jeunes valorisent leur expérience et échangent sur leurs projets d'avenir ; L'attribution d'une dotation financière annuelle.

Du côté d'Unis Cité, ils se chargent du portage juridique, de la gestion administrative des jeunes, de leur recrutement, encadrement et accompagnement tout au long de leur volontariat par le coordinateur d'équipes et de projets.

Les missions de service civique sont de 28 h/semaine sur 4 jours.

S'agissant de l'année 2023-2024, 22 jeunes ont été accompagnés selon les profils suivants : 20 % de jeunes issus d'autres départements que le Cantal (sur ce sujet, on est attractif : il faut savoir que les jeunes peuvent aller sur n'importe quelle mission dans le territoire national et ce sont les missions qui sont proposées dans le Cantal par Unis Cité et accompagnées par le Département qui motivent des jeunes à venir ici, sur cette période de 6 à 8 mois) ; 5 % de jeunes en situation de handicap et la parité hommes/femmes.

Cette promotion a été positionnée sur trois missions : Cinéma et citoyenneté ; Solidarité seniors - Les connectés ; Éco-volontaire - Ambassadeur de la santé mentale.

Le bilan de l'impact de leurs actions sur les Cantaliens et les Cantaliennes, en quelques chiffres, est le suivant : 650 jeunes concernés par des actions de sensibilisation à la citoyenneté ; 166 participants autour de la santé mentale ; plus de 500 personnes touchées par des ateliers Espaces naturels sensibles ; 80 visites à domicile chez les seniors ; 86 % des établissements estiment que les animations permettent de sensibiliser de façon efficace les élèves sur des sujets de citoyenneté, 42 % ont constaté une amélioration du comportement citoyen des élèves ; 73 % des bénéficiaires d'actions en santé mentale ont identifié des solutions pour faire face à des difficultés grâce aux interventions des jeunes en service civique ; Plus d'un jeune sur deux (57 %) ayant participé à une action « santé mentale » se sent plus à l'aise pour consulter un professionnel ; Pour 70 % des seniors impactés, les animations des volontaires sont leur seul lien social et convivial ; Trois seniors sur quatre ont davantage envie de faire des activités après les interventions des volontaires ; 96 % des partenaires recommandent Unis Cité à d'autres structures en vue de nouveaux projets à construire.

Compte tenu de notre priorité d'action en faveur de la jeunesse, il est proposé de renouveler notre partenariat en faveur d'Unis Cité dans le cadre d'une nouvelle convention triennale qui permettra, au titre de Cantal 2030, de travailler au plus près des préoccupations des jeunes, dans l'objectif de renforcer l'attractivité du Département tout en favorisant la transversalité avec les services de la Collectivité.

Tout en permettant aux jeunes Cantaliens de devenir acteurs pour leur territoire, ce partenariat permettra de répondre de façon innovante à plusieurs enjeux autour des axes suivants : Axe 1, accompagner le bien-être et le

bien vivre ensemble de la jeunesse cantalienne en promouvant l'engagement citoyen, notamment à travers la médiation européenne ; Axe 2, sensibiliser les publics éloignés des activités de pleine nature aux liens entre environnement, activité physique et bien-être, la transition écologique et énergétique ; Axe 3, favoriser le bien-vivre des personnes âgées grâce au renforcement du lien intergénérationnel, à la lutte contre l'isolement des aînés et à la levée des freins, notamment numériques.

Cette convention-cadre sera accompagnée d'un programme d'actions annuel au regard duquel la subvention du Conseil départemental sera attribuée. S'agissant de 2024-2025, 22 jeunes seront mobilisés de la façon suivante : une équipe de 8 volontaires sur la Citoyenneté, une équipe de 8 volontaires sur la Solidarité seniors et une équipe de 6 volontaires sur l'Environnement et la Santé mentale.

Pour information, ce matin on était déjà à 16 jeunes sur 22 attendus. Il reste quelques places : 3 en mission Solidarité seniors et 3 en mission Citoyenneté. Donc ça marche bien, il y a beaucoup de jeunes qui veulent venir faire cette mission dans le Cantal et les résultats sont probants.

Maintenant, il est demandé de se prononcer sur le projet de délibération :

- d'approuver la convention cadre triennale (2024-2027) entre l'association Unis Cité Auvergne-Rhône-Alpes et le Conseil départemental dont le projet est joint en annexe.
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention cadre.
- d'approuver le programme d'action annuel 2024-2025.
- d'allouer dans ce cadre une subvention annuelle de 25 000 € à l'association Unis Cité Auvergne-Rhône-Alpes pour la promotion 2024-2025.
- de donner délégation à la Commission Permanente pour la mise en œuvre de la présente convention cadre et notamment l'approbation des programmes d'actions annuels 2025-2026 et 2026-2027

Ce dossier a reçu un avis très favorable de la Troisième Commission et un avis conforme de la Première.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. Y a-t-il des demandes de prise de parole sur ce rapport ? Isabelle LANTUEJOUL.

Mme Isabelle LANTUEJOUL, Conseillère départementale du canton d'Arpajon-sur-Cère

Dans la droite ligne de cette délibération, je voulais signaler que mercredi, il y avait, au sein de l'Atrium du Département, la journée du Forum de l'Engagement et de la Mobilité où Unis Cité était présente, ainsi que de nombreuses autres associations et les Services de l'État, cela en partenariat avec Europe Direct. Une centaine de jeunes sont venus visiter, ils ont eu un petit peu le sens de l'engagement et ont envie de se mobiliser pour rendre service aux autres.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. C'est vrai que c'est une opération importante. On a parlé de période budgétaire compliquée, je dirais simplement que ça reste des compétences optionnelles, mais c'est la volonté d'être auprès des jeunes. On a pas mal de Cantaliens, certains viennent de l'extérieur aussi, c'est un moyen de leur faire découvrir le département. En tout état de cause, ça leur permet de prendre une année pour pouvoir faire un point sur leur situation.

S'il n'y a pas d'autre demande de prise de parole, je vous propose de mettre ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé, je vous en remercie.

On passe au rapport 2, c'est le contrat de partenariat public-privé pour la RD 120, le rapport annuel 2023 et c'est Didier ACHALME qui le rapporte.

2. Contrat de partenariat public-privé pour la RD 120 – Rapport annuel 2023

M. Didier ACHALME, Conseiller départemental du canton de Saint-Flour 1

Merci, Président. Donc le rapport annuel classique que nous faisons chaque année sur le partenariat public-privé pour la RD 120 entre le Département et la société Connect 120 (et Eurovia en arrière-plan).

Vous avez le détail des travaux qui ont été effectués (travaux de chaussée, soutien des ouvrages préfabriqués, nettoyage, etc.). Ce qu'il faut noter, c'est qu'il y a un comité de pilotage qui se réunit trimestriellement pour assurer le suivi technique et le relais d'information avec des agents du CRD de Laroquebrou, ce qui nous fait un suivi classique et régulier.

Au titre du suivi des actions relatives au développement durable, ont été adressés au Département des rapports notifiant quelques améliorations au niveau des données de développement durable, notamment sur le suivi des amphibiens sur les mares compensatoires et le suivi des mesures compensatoires zones humides sur la RD 120 réalisé par le Conservatoire d'Espaces naturels.

Des opérations de gros entretien renouvellement qu'on appelle GER ont été faites. Le solde de ces opérations de GER s'élève à 677 064 € HT, ce qui représente la somme des loyers versés jusqu'à fin 2023.

Depuis 2016, le Département a versé la somme de 13 443 298 € TTC au titre du Contrat de partenariat de la RD 120 dont 1 712 564 € TTC en 2023.

Il est demandé de prendre acte de la communication du rapport annuel 2023.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la Deuxième Commission et un avis conforme de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette synthèse. Y a-t-il des demandes de prise de parole sur ce rapport ? Je n'en vois pas, je vous propose de prendre acte de ce rapport.

On passe au rapport 3 sur la convention tripartite relative au financement et à la réalisation d'une mission pour l'accès au logement des personnes défavorisées pour 2024 et c'est Dominique BEAUDREY qui nous le rapporte.

3. Convention tripartite relative au financement et à la réalisation d'une mission pour l'accès au logement des personnes défavorisées pour l'année 2024

Mme Dominique BEAUDREY, Conseillère départementale du canton de Maurs

Merci, Président. Le dispositif « Mission logement accompagné » dont l'acronyme est MILA vient en remplacement de la maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (la MOUS).

La MOUS existait depuis 2007 et était cofinancée à parts égales entre l'État et le Conseil départemental à hauteur de 22 500 € en 2023. Étant normalement un dispositif non pérenne, les Services de l'État ne pouvaient plus mobiliser de financements régionaux. Cependant, les Services de l'État et le Conseil départemental s'accordent pour dire que ce dispositif apporte une plus-value significative pour le relogement des personnes défavorisées, notamment pour les situations complexes identifiées au Bureau d'accès pour le logement et l'hébergement (le BALH) qui traite toutes les demandes de relogement particulières.

Les Services de l'État proposent donc de mobiliser des financements dans le cadre du programme 177 « Politique d'accès au logement et à l'hébergement », pour poursuivre cette action qui a fait ses preuves au fil des différents Plans d'accès aux logements et à l'hébergement des personnes défavorisées.

La part du financement de l'État sur le dispositif MILA est de 23 000 €, celle du Département sera de 22 500 €, identique à l'ancien dispositif.

Le projet de convention proposé est une convention tripartite annuelle qui sera signée entre le Conseil départemental, l'État et SOLIHA. Elle définit un public cible qui est un public prioritaire et orienté par le BALH avec deux objectifs principaux : l'accueil et la prise en charge des personnes orientées avec un diagnostic complémentaire sur la capacité à habiter et l'accompagnement préalable au relogement ; la mise en œuvre d'une solution de logement avec la gestion locative adaptée. Cette gestion locative sociale de logements du parc privé assurée par mandat de gestion comprend la négociation et le maintien d'un prix de loyer accessible aux personnes en difficulté, les risques de contentieux et les frais de gestion de l'opérateur.

Concernant l'accompagnement social dans le logement, il vise à développer l'autonomie durable des ménages dans le logement et dans leur vie quotidienne en général.

Il est demandé de se prononcer sur le projet de délibération suivant :

- d'approuver la convention tripartite entre l'État, le Conseil départemental et SOLIHA relative à la mise en œuvre de la mission Mon logement accompagné (MILA) pour l'année 2024.

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention tripartite.

Le montant des dépenses globales ainsi engagées pour le Département à hauteur de 22 500 € sera imputé sur les crédits inscrits au chapitre 017, nature 6568, fonction 443 du budget départemental.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la Quatrième Commission et un avis conforme de la Première.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation complète. Y a-t-il des demandes de prise de parole sur ce rapport ? Je n'en vois pas. Je vais me permettre de souligner que là aussi nous sommes dans de l'optionnel. C'est bien de se rappeler tout ce qu'on fait en dehors de nos missions obligatoires.

S'il n'y a pas de demande de prise de parole, je mets ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé, je vous en remercie.

Nous poursuivons avec un avenant à une convention de gestion sur du RSA. C'est toujours Dominique BEAUDREY qui rapporte.

4. Avenant n° 2 à la convention de gestion du Revenu de Solidarité Active (RSA)

Mme Dominique BEAUDREY, Conseillère départementale du canton de Maurs

La loi n° 2008-1249 du 1^{er} décembre 2008 qui généralise le Revenu de Solidarité Active (RSA) et réforme les politiques d'insertion a positionné le Département comme responsable du dispositif du RSA et a confié aux Caisses d'allocations familiales et aux Caisses de mutualité sociale agricole la charge, entre autres, du paiement des droits aux bénéficiaires.

Dans ce cadre, une convention de gestion pluriannuelle est signée avec la CAF qui intervient pour notre compte en tant qu'organisme payeur auprès des allocataires qui relèvent du régime général. Les modalités financières

qui nous unissent sont donc précisées dans cette convention RSA du 30 novembre 2020 et notamment le versement d'acomptes mensuels qui font l'objet d'une régularisation en fin d'exercice.

Cette gestion de l'allocation RSA par la CAF est gratuite alors que la CMSA applique des frais de gestion. La CAF fait donc l'avance et se fait rembourser par le Département. Entre le moment du décaissement et celui de l'encaissement par la CAF, il y a un delta qui implique un coût pour cette dernière. C'est pourquoi la CAF entend appliquer un principe de neutralité financière des flux financiers lié au versement du RSA. Elle demande pour cela le versement d'une avance de trésorerie.

Jusqu'en 2017, le Conseil départemental avait consenti à cette avance de trésorerie. Or, à cette date, pour marquer les incohérences fortes entre le coût net de cette allocation pour notre Collectivité et le manque de compensation de l'État au titre de cette allocation, l'Assemblée a décidé de reprendre cette avance en retenant ce montant sur l'acompte à échéance de novembre 2017.

Aujourd'hui, pour ne pas payer les pénalités financières annuelles prévues par la convention de gestion, il est proposé de reconstituer cette avance de trésorerie et de verser à la CAF du Cantal le montant estimé à une mensualité. Ce montant établi, par la CAF, est de 875 000 €.

Il est donc demandé de se prononcer sur le projet de délibération suivant :

Compte tenu de l'obligation de neutralité des flux financiers liés à la gestion du RSA pour la CAF du Cantal le Département constitue une avance de trésorerie au titre de l'allocation du RSA et en faveur de la CAF du Cantal ;

- approuve l'avenant n° 2 à la convention de gestion du RSA conclu entre le Conseil départemental et la Caisse d'allocations familiales relatif au versement d'une avance de trésorerie en lien avec l'allocation RSA ;

- autorise Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer ledit avenant.

Le montant de l'avance financière versée au titre de l'allocation RSA par le Conseil départemental du Cantal à la CAF du Cantal sera de 875 000 €.

Le montant de cette dépense sera imputé sur les crédits inscrits aux chapitres 017 du budget principal du Département.

Avis favorable de la Quatrième Commission et avis conforme de la Première.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? C'est une régularisation qui est faite, même si on peut s'interroger sur le bien-fondé de cette avance. Vous savez que la Cour des comptes n'a pas validé la branche Famille de la CAF, estimant notamment que sur le volet RSA, les états de paiement sollicités au Département n'étaient pas sécurisés. Ils estiment à 7,5 % les indus versés, donc 7,5 %, ça fait étrangement ce mois d'avance. Certains Départements (à titre d'info) ont dit « on ne verse plus d'avance, on ne versera que sur des états sécurisés de la part de la CA ». Ça, c'est la petite chose où il faut que tout le monde prenne les choses en main puisque la CAF nous dit « je ne veux pas faire d'avance », mais nous, on veut payer pour des choses qui sont réelles et réellement dues. Il y a donc des convergences à faire qui ne sont pas au rendez-vous. Aujourd'hui, on le fait pour ne pas payer les intérêts, mais il faut qu'on se rapproche de la CAF de manière à ce qu'elle nous sécurise les états de versement de ce RSA.

S'il n'y a pas de demande de prise de parole, je mets ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Ce rapport est adopté, je vous en remercie.

On passe sur l'avenant 1 aux conventions avec les Communautés de communes du Pays de Gentiane gestionnaire du CLIC du Haut-Cantal et le Centre communal d'action sociale d'Aurillac gestionnaire du CLIC du Bassin d'Aurillac. C'est Mireille LEYMONIE qui nous le rapporte.

5. Avenants n° 1 aux conventions avec la Communauté de communes du Pays Gentiane gestionnaire du CLIC du Haut-Cantal et le Centre Communal d'Action Sociale d'Aurillac gestionnaire du CLIC du Bassin d'Aurillac

Mme Mireille LEYMONIE, Conseillère départementale du canton d'Ydes

Merci, Président. Deux conventions de partenariat ont été signées le 19 octobre 2021, une convention tripartite avec la Communauté de communes du Pays de Gentiane, gestionnaire du CLIC du Haut-Cantal, la Maison départementale des personnes handicapées et le Conseil départemental en faveur de l'accompagnement des personnes âgées de 60 ans et plus et des personnes en situation de handicap et une convention bipartite avec le Centre communal d'action sociale d'Aurillac, gestionnaire du CLIC d'Aurillac et le Conseil départemental en faveur de l'accompagnement des personnes âgées de 60 ans et plus.

Ces conventions avaient pour objet de déterminer les modalités de coordination entre les différents signataires pour assurer : la territorialisation de l'accueil des personnes âgées pour le CLIC d'Aurillac et des personnes âgées et/ou handicapées pour le CLIC du Haut-Cantal ; la professionnalisation de l'accompagnement des personnes âgées et des personnes en situation de handicap et l'harmonisation et la simplification du traitement des demandes.

Considérant que ces conventions prennent fin en cours d'année civile, les parties souhaitent une prolongation de leur validité. Il est donc proposé un avenant n° 1 pour chacune de ces conventions pour prolonger leur validité jusqu'au 31 décembre 2024.

Il est demandé de se prononcer sur le projet de délibération suivant :

- d'approuver l'avenant n° 1 à la convention entre le Conseil départemental du Cantal, le GIP (Groupement d'intérêt public) de la Maison départementale des personnes handicapées du Cantal et la Communauté de communes du Pays de Gentiane, gestionnaire du CLIC du Haut-Cantal prolongeant la durée de validité de celle-ci jusqu'au 31 décembre 2024. Le montant de la contribution financière versée à la Communauté de communes du Pays de Gentiane, sous réserve de dispositions figurant dans la convention, est de 51 671 € au titre de l'année 2024.
- d'approuver l'avenant n° 1 à la convention entre le Conseil départemental du Cantal et le Centre communal d'action sociale d'Aurillac, gestionnaire du CLIC du Bassin d'Aurillac prolongeant la validité de celle-ci jusqu'au 31 décembre 2024. Le montant de la contribution financière à verser par le Conseil départemental au CCAS d'Aurillac, sous réserve des dispositions figurant dans la convention, est de 65 300 € au titre de l'année 2024.
- d'autoriser le Président du Conseil départemental ou ses représentants à signer lesdits avenants avec le CCAS d'Aurillac et la Communauté de communes du Pays de Gentiane.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la Quatrième commission et un avis conforme de la Première.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Des demandes de prise de parole sur ce rapport ? Je n'en vois pas. Là aussi, on est sur de l'optionnel et donc on est légitimement amené à pouvoir s'interroger sur le renouvellement de ce type de convention.

Des oppositions ? Des abstentions ? Ce rapport est approuvé, je vous en remercie.

On passe au rapport suivant : avenants aux conventions avec l'ADAPEI et l'APF ; c'est pour la mobilisation de l'aide à la vie partagée. C'est Sylvie LACHAIZE qui nous le rapporte.

6. Avenants aux conventions avec l'ADAPEI et l'Association des paralysés de France (APF) pour la mobilisation de l'aide à la vie partagée (AVP) au bénéfice des personnes âgées et des personnes en situation de handicap dans le cadre du nouvel accord tripartite.

Mme Sylvie LACHAIZE, Conseillère départementale du canton d'Aurillac 1

Merci, Président. Les conventions signées le 22 décembre 2022 avec l'ADAPEI et l'Association des Paralysés de France (APF) mobilisent l'aide à la vie partagée au bénéfice des personnes ayant fait le choix de vivre dans un habitat partagé. Les actions financées par l'arrêté s'adressent à deux publics, les personnes âgées et les personnes en situation de handicap : La convention signée avec l'APF concerne un projet d'habitat inclusif pour un besoin non couvert à destination de personnes en situation de handicap moteur. Ce projet, qui en est au stade de la construction du bâti, devrait voir le jour au second semestre 2026 ; les conventions signées avec l'ADAPEI pour la Résidence Enchalade à Mauriac et la Résidence des Hortes à Aurillac ont permis d'assurer une continuité des aides financées par l'ARS jusqu'en novembre 2023 dans le cadre du forfait habitat inclusif.

Un nouvel accord tripartite a été signé le 29 mars 2024 entre le Département, l'État et la CNSA, qui précise les modalités de financement de l'habitat inclusif et du versement de l'aide à la vie partagée pour les personnes faisant le choix de vivre dans un habitat partagé.

En conséquence, il convient d'établir un avenant aux conventions signées avec l'ADAPEI et l'APF afin d'intégrer l'article 78 concernant la participation de la CNSA au titre des dépenses départementales relatives à la prestation aide à la vie partagée.

Pour mémoire, le financement de l'aide à la vie partagée est de 5 500 € par bénéficiaire, soit 4 400 €/an/habitant financés par la CNSA et 1 100 € à la charge du Département. Ainsi, le financement global accordé à l'ADAPEI est de 60 500 € par an pour les deux sites, dont 48 400 € annuels apportés par la CNSA et 12 100 € financés par le Département. Pour l'APF, avec un projet concernant six personnes, le montant de l'AVP apportée à l'association serait de 33 000 € annuel, soit 26 400 € annuel par la CNSA et 6 600 € à la charge du Département.

Il vous est demandé de vous prononcer sur le projet de délibération suivant :

- d'approuver les termes des avenants aux conventions pour la mobilisation de l'AVP entre le Conseil départemental, l'ADAPEI du Cantal, le Conseil départemental et l'APF ;
- d'autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer lesdits avenants ;
- de donner délégation à la Commission Permanente pour leur mise en œuvre ;

Le montant global des dépenses ainsi engagées à hauteur de 60 500 € sera imputé sur les crédits inscrits à l'aide à la vie partagée Personnes âgées et à l'aide à la vie partagée Personnes handicapées.

Avis favorable de la Quatrième Commission et avis conforme de la Première.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Des demandes de prise de parole sur ce rapport ? Je n'en vois pas, je mets ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé, je vous en remercie.

On passe à l'avenant à la convention d'engagement de la Communauté 360 du Cantal et c'est Marina BESSE qui nous le rapporte.

7. Avenant à la convention d'engagement de la Communauté 360 du Cantal

Mme Marina BESSE, Conseillère départementale du canton de Saint-Flour 1

Merci, Président. En mars 2024, nous avons délibéré favorablement sur la convention d'engagement de la Communauté 360 du Cantal qui est opérationnelle depuis 2021. Elle assure une écoute téléphonique destinée à toute personne en situation de handicap.

La MDPH reste l'interlocuteur privilégié pour toute demande relative aux situations de handicap.

La convention signée en juin 2024 fixe les grands principes et les engagements portés par la Communauté 360. Le projet d'avenant présenté a pour objet d'associer l'UDAF dans le co-portage qui se justifie notamment par le développement d'un partenariat relatif à la Maison des familles itinérantes.

Il vous est proposé :

- d'approuver l'avenant n° 1 à la convention d'engagement de la Communauté 360 ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer ledit avenant.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la Quatrième commission et un avis conforme de la Première.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Des demandes de prise de parole sur ce rapport ? Je n'en vois pas. C'est vrai qu'on a lancé beaucoup de conventions de partenariat ou autres. C'est bien, c'est encore mieux si on est véritablement actif – je reviens sur ma MDPH, j'en reparlerai en fin de session, où beaucoup de personnes et d'organismes se disent concernés par le handicap et lorsqu'il convient de se mettre autour de la table et qu'il faut mettre quelques moyens financiers, il n'y a plus personne ; plus personne n'est là pour répondre et c'est au Département de financer systématiquement. Cela dit, beaucoup de ces intervenants disent vouloir participer à la mise en place de ces politiques, donc il faudrait que tout le monde participe à sa juste valeur.

En tout état de cause, sur cette convention de partenariat, des oppositions ? Des abstentions ? Ce rapport est approuvé, je vous en remercie.

On passe au rapport 8 qui est important et qui concerne la protection de l'enfance, tout ce qui est prévention et protection, c'est notre bilan 2023 et c'est Marie-Hélène CHASTRE qui nous le rapporte.

8. Bilan 2023 du contrat départemental de prévention et de protection de l'enfance 2022-2024

Mme Marie-Hélène CHASTRE, Conseillère départementale du canton de Mauriac

Merci, Président. En 2022, le Conseil départemental s'est engagé aux côtés de l'État dans la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance. Cette stratégie vise à réformer les politiques de protection de l'enfance, à garantir les droits des enfants (santé, éducation, sécurité affective, autonomie après 18 ans) et de produire une meilleure convergence des réponses à leurs besoins dans les territoires.

Après concertation avec les services locaux de l'État, six actions à caractère obligatoire et huit facultatives ont été déterminées pour le Cantal. Les mesures phares concernent le service Prévention-Parentalité et Accueil Petite enfance du Département qui assure les missions de protection maternelle et infantile. Elles visent à augmenter : le nombre d'entretiens prénataux précoces ; le nombre de bilans de santé en école maternelle, le nombre de visites à domicile prénatales et postnatales effectuées par les sages-femmes ; le nombre de visites à

domicile infantiles effectuées par des infirmières puéricultrices juste après l'accouchement et jusqu'aux deux ans de l'enfant.

Pour la mise en œuvre de ces actions obligatoires en 2023, le Département bénéficiait d'un soutien financier annuel de 100 000 € maximum du Fond d'intervention régional permettant de recruter des professionnels supplémentaires. En contrepartie, la collectivité apporte un cofinancement au moins identique, en valorisant des moyens déjà existants (temps agents).

Les actions facultatives s'adressent aux enfants de l'ASE et ont pour objectif de : systématiser un plan de contrôle des établissements et services œuvrant dans le champ de la protection de l'enfance ; Créer une unité socio-éducative médicalisée pour adolescents (USEMA) ; créer des places d'accueil pour limiter la séparation des fratries ; Augmenter le nombre de placements éducatifs à domicile (PEAD) ; Structurer le soutien aux tiers de confiance et aux tiers bénévoles ; Développer le parrainage au bénéfice d'enfants confiés à l'ASE ; Renforcer les moyens des cellules de recueil et d'informations préoccupantes (CRIP) pour atteindre un délai maximum de trois mois par évaluation ; Favoriser l'accès aux droits et l'accompagnement vers l'autonomie des anciens mineurs non accompagnés.

Ces actions étaient soutenues en 2023 par un financement de 550 000 € maximum de l'État auxquels s'ajoutent 110 000 € de l'ONDAM pour le fonctionnement de l'USEMA. Le même principe de cofinancement de la collectivité s'applique aux seules actions obligatoires.

Une évaluation de la mise en œuvre de ces engagements est réalisée chaque année et conditionne le versement des crédits de la contractualisation.

Il est proposé aujourd'hui d'examiner le rapport de suivi d'exécution 2023. Il servira de support au dialogue entre les Services de l'État et du Conseil départemental sur le niveau de réalisation des cibles fixées et pour le calcul du montant qui sera définitivement alloué au Département pour 2023.

Ce bilan d'exécution détaillée démontre que les objectifs des actions obligatoires sont tous atteints, voire dépassés. De nombreuses actions facultatives sont encore en cours, les réponses aux appels à projets pour la création de l'USEMA et l'extension du dispositif de PEAD et le parrainage viennent juste d'être réceptionnées.

Ce contrat devrait être poursuivi à l'identique sur 2024, des éléments devant bientôt nous être rapportés par les Services de l'État en vue d'une nouvelle contractualisation qui sera proposée prochainement à l'Assemblée départementale.

Il nous est demandé de nous prononcer sur le projet de délibération suivant :

- d'approuver le bilan du plan d'action de la stratégie nationale de Prévention et de protection de l'enfance réalisé au titre de l'année 2023.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la Quatrième Commission et un avis conforme de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Stéphane FRECHOU.

M. Stéphane FRECHOU, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 3

Simplement deux petites observations. La première, c'est qu'on apprend ici encore qu'on a un taux d'enfants à protéger par rapport à la population plus important que dans d'autres territoires ; largement plus important, on est même dans le très haut du panier, ce qui nous interroge bien sûr sur les mesures de prévention à mettre en

place pour éviter *in fine* la mise à l'abri dans des institutions pas toujours en capacité d'accueillir qui sont totalement débordées aujourd'hui.

À ce titre, nous saluons évidemment l'orientation vers les placements à domicile, les PEAD, avec une montée en charge qui nous semble totalement indispensable dans les années à venir et sur laquelle il faudra probablement mettre les bouchées doubles parce que l'on connaît ensuite les conséquences des non-prises en charge et des mesures qui restent en attente faute de solution ou de solution trouvée très loin, hors du département, avec un contrôle parfois impossible à réaliser sur place parce qu'on n'a matériellement pas le temps d'aller rencontrer les jeunes.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Oui, ce sont des choses qu'on partage. Sur le taux de placement, on reste quand même dans des petits nombres au niveau du Cantal, donc ça influe forcément. Récemment, on a eu un placement pour radicalisation. Dans le Cantal, si on fait le taux, on est maintenant plus élevé que dans des départements urbains. Ça impacte fortement les ratios cantaliens.

Notre volonté, c'est de faire de la protection, de la prévention, des placements à domicile, c'est des tiers dignes de confiance, c'est ce sur quoi on va s'orienter. Mais se pose la question de la détérioration des cellules familiales, ce n'est pas spécifique au Cantal, c'est au niveau national où il faut se poser les bonnes questions. C'est un sujet important, pour donner quelques exemples, je l'ai souvent dit, il y a une dizaine d'années, on avait à peu près 170 enfants sous la protection du Département (c'était en 2015) ; aujourd'hui, on passe les 440 ! Donc progression importante, budgétairement aussi. C'est toujours difficile de parler d'argent quand on parle d'enfants, mais on avait un budget de l'ordre de 14 M€, aujourd'hui, on doit être aux alentours des 25 M€ ou quelque chose comme ça, c'est une inflation importante. Et encore faut-il qu'on soit à même de trouver les professionnels pouvant encadrer ces jeunes enfants. De même que nous avons, c'était une demande des élus, renforcé et développé tout ce qui concernait les jeunes, même après leur majorité, avec les contrats jeune majeur. Là aussi, ils ont été considérablement augmentés dans le suivi au niveau du Département. Tout ce qui est formation également est important pour ces jeunes, donc dossier essentiel au Conseil départemental.

Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole sur ce bilan ? Il n'y en a pas. Je vous propose de le mettre aux voix ou d'en prendre acte puisque c'est un bilan. Je vous propose donc de prendre acte de ce bilan sur notre action.

Nous passons au rapport 9. Là, on passe sur des contrats de développement. C'est Aurélie BRESSON qui va évoquer l'avenant 1 au contrat de la Communauté de communes de Mauriac.

9. Contrat Cantal Développement 2022-2027 - Avenant n° 1 au contrat de la Communauté de communes du Pays de Mauriac

Mme Aurélie BRESSON, Conseillère départementale du canton de Murat

Merci, Président. On passe donc au volet « politique contractuelle » du Département. Quelques rappels et quelques chiffres. En décembre 2021, nous avons approuvé le dispositif contractuel en faveur des territoires ; la somme de 12 211 850 € est consacrée au dispositif Contrat Cantal Développement. En juin 2023, un montant de 642 575 € a été attribué à la Communauté de communes du Pays de Mauriac.

Aujourd'hui, la Société coopérative d'intérêt collectif « Animations, Sport, Loisirs, Jeunesse » à Mauriac a porté à notre connaissance un projet d'espace à vocation multiple : café associatif, salle d'activités et espace dédié aux

jeunes. Ce projet s'inscrit dans les objectifs du Département et de la Communauté de communes en termes de revitalisation des centres-bourgs et de dynamisation de la vie sociale.

Le Département propose à la Communauté de communes une aide de 40 000 € qui sera inscrite par voie d'avenant.

Il nous est donc demandé :

- d'approuver l'avenant n° 1 au Contrat Cantal Développement 2022-2027 du territoire Pays de Mauriac intégrant le tableau récapitulatif qui fait état d'un soutien global du Conseil départemental à hauteur de 682 575 €,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer ledit avenant n° 1,
- d'autoriser, par dérogation aux règles édictées dans la délibération n°21CD06-35 prise par le Conseil départemental le 14 décembre 2021, la possibilité d'un autre avenant audit Contrat Cantal Développement,
- de donner délégation à la Commission Permanente pour assurer sa mise en œuvre, notamment pour confirmer l'attribution et le montant des aides au fur et à mesure des dépôts de demande des bénéficiaires.

Il y a eu un avis favorable de la Troisième Commission et un avis conforme de la Première.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. Je crois que ça illustre la souplesse que l'on souhaite mettre dans la gestion de ces contrats de développement, déjà en fonctionnant par système d'avenant et puis en termes de bénéficiaires puisque ces contrats de développement, vous savez qu'ils sont ouverts aux Communes pour des projets d'envergure extracommunale, mais également à des partenaires privés qu'ils soient associatifs - c'est l'École de ski au Lioran par exemple - ou comme là, c'est une SCIC à Mauriac. Bien évidemment, le projet est porté également par la Communauté de communes qui s'y associe, donc c'est tout naturellement que l'on soutient ce projet dont l'envergure dépasse la Commune de Mauriac et le périmètre de cette SCIC.

S'il n'y a pas de demande de prise de parole, je vous propose de mettre ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Ce rapport est approuvé, je vous en remercie.

Nous passons au rapport suivant, c'est le Fonds Cantal Villes, c'est l'avenant 1 au contrat de la Commune de Saint-Flour et c'est Christophe VIDAL qui nous le rapporte.

10. Fonds Cantal Villes 2022-2027 - Avenant n° 1 au contrat de la Commune de Saint-Flour

M. Christophe VIDAL, Conseiller départemental du canton de Saint-Flour 2

Bonjour à tous, merci Président. Encore un autre exemple de souplesse des dispositifs de notre Département.

Pour la Ville de Saint-Flour, lors de la séance du 14 décembre 2021, l'Assemblée départementale a approuvé les dispositifs contractuels en faveur des territoires pour la période 2022-2027. Parmi eux, une enveloppe de 1 950 000 € a été consacrée au dispositif Fonds Cantal Villes. La Commune de Saint-Flour bénéficie d'un montant approuvé par l'Assemblée départementale du 12 décembre 2022 pour un montant maximum de 450 000 €.

Depuis lors, la Commune a porté à la connaissance du Département un projet de Centre de formation/Campus dans le quartier de La Vigière nécessitant une aide financière. Parallèlement, la Ville de Saint-Flour a fait des recherches de financement pour mener à bien la réhabilitation de la place d'Armes et le parvis principal initialement inscrits à ce contrat. Ils ont donc optimisé leurs aides et de ce fait, il est proposé de modifier le contrat Fonds Cantal Villes de Saint-Flour en substituant le projet d'aménagement de la place d'Armes et le

parvis principal par l'opération Centre de formation/Campus. La Commune a sollicité cette modification par un courrier du 24 juillet 2024.

Il est donc demandé de se prononcer sur le projet de délibération suivant :

- d'approuver l'avenant du Contrat Fonds Cantal Villes 2022-2027 sur la Commune de Saint-Flour qui fait état d'un soutien global du Conseil départemental à hauteur de 450 000 €.
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer ledit avenant.
- de donner délégation à la Commission Permanente pour assurer la mise en œuvre du Contrat notamment pour confirmer l'attribution et le montant des aides au fur et à mesure des dépôts de demande des bénéficiaires.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la Troisième Commission et un avis conforme de la Première.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. Le fait marquant, c'est tout à l'honneur de la Commune de Saint-Flour parce que les élus Sanflorains sont allés chercher et mobiliser du FEDER. Les enveloppes européennes sont importantes et atteignant le plafond d'aides publiques possibles, pour la bonne gestion des fonds départementaux, ils ont pu reporter les crédits sur d'autres opérations, puisqu'ils arrivent aux 80 % de financement pour la place d'Armes. C'est dans ce cadre qu'il est donc proposé la réattribution sur le Centre de formation qui est imaginé.

S'il n'y a pas de demande de prise de parole, je vous propose de mettre ce rapport aux voix. Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? Ce rapport est approuvé, je vous en remercie.

Nous passons maintenant sur des Communes de taille inférieure, on arrive sur les moins de 3 000, c'est le FCS et c'est Valérie CABECAS qui nous rapporte le n° 11.

11. Fonds Cantal Solidaire - Redéploiement de subventions

Mme Valérie CABECAS, Conseillère départementale du canton de Riom-ès-Montagnes

Merci, Président. C'est le redéploiement des subventions Fonds Cantal Solidaire qui ont été attribuées pour la période 2019-2021 et 2022-2024 et ça concerne trois communes.

La première, c'est la Commune de Jaleyrac, l'aide avait été attribuée sur du Fonds Cantal Solidaire 2020 concernant la construction d'une nouvelle salle polyvalente d'un montant de 30 000 € sur un prévisionnel de 310 000 €. Aujourd'hui, cette aide sera repositionnée sur des travaux concernant le réseau d'adduction d'eau agricole avec un montant d'aide de 24 751 € pour un montant prévisionnel des travaux de 124 156 €.

La deuxième, c'est la Commune de Brageac. On avait préattribué une aide du Fonds Cantal Solidaire 2023 sur la revitalisation du centre-bourg, la voirie et la place du bourg, tranche 1. Elle sera repositionnée sur la restructuration de l'ancienne école en logements communaux, tranche 2, au même taux d'intervention de 10 %, avec un montant de subvention de 13 000 € sur une base éligible de 130 000 €.

La troisième, c'est la Commune de Velzic où nous avons un intitulé de renforcement et assainissement de la route entre Auzolles et Giraoul pour une aide de 7 500 € sur un prévisionnel de 50 000 €. Cet intitulé avait fait l'objet d'une erreur administrative, il convient donc de le modifier et de voter une aide correspondant au bon projet, c'est-à-dire la reprise d'un mur porteur en bordure du ruisseau sur la voie communale d'Auzolles.

Il est demandé de se prononcer sur le projet de délibération suivant :

- d'annuler l'aide attribuée à la Commune de Jaleyrac au titre du FCS 2020 pour le projet « Construction d'une nouvelle salle polyvalente » d'un montant de 30 000 € attribué à la Commune de Jaleyrac au titre du FCS 2020,

une autre de 24 751 € sur un coût éligible de 124 156 € HT pour un projet de réseau d'adduction d'eau destiné aux usages agricoles.

- d'annuler l'aide attribuée à la commune de Brageac au titre du FCS 2023 pour la revitalisation du centre-bourg, d'un montant de 8 702 € et attribuer à la Commune de Brageac, au titre du FCS 2023, une aide de 13 000 € pour un coût éligible de 130 000 € HT sur le projet « Restructuration de l'ancienne école en logements communaux », tranche 2.

- d'annuler l'aide attribuée à la Commune du Velzic au titre du FCS 2024 pour le projet « Renforcement et assainissement de la route entre Auzolles et Giraoul » pour un montant de 7 500 € et attribuer à la commune du Velzic, au titre du FCS 2024, une aide de 7 500 € pour un coût éligible de 50 000 € pour la reprise d'un mur porteur en bordure du ruisseau sur la voie communale d'Auzolles.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la Troisième Commission et conforme de la Première.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. Ce sont de petits ajustements avec des ciblage sur des dossiers qui concernent soit de l'eau, soit du logement ou des choses de ce type-là.

S'il n'y a pas d'oppositions ou de remarques particulières, je mets ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Ce rapport est approuvé, je vous en remercie.

Nous arrivons sur la deuxième vague de cette année et c'est Christophe VIDAL qui nous présente les attributions pour 2024, le rapport 12.

12. Fonds Cantal Solidaire 2022-2024 - Attribution de subventions au titre de l'année 2024

M. Christophe VIDAL, Conseiller départemental du canton de Saint-Flour 2

En juin, nous avons déjà orienté les financements et validé les souhaits des Communes pour une première vague et là, il vous est proposé de traiter la deuxième vague. Cela correspond à un montant de subventions pour ces dossiers présentés de 499 175 €. Parallèlement, nous avons une demande de la Commune de Carlat qui a subi un effondrement de la route communale. Elle sollicite une aide sur ce dispositif, pour une première tranche de travaux qui s'élève à 50 000 €. Une subvention de 7 500 € sera versée.

Il est donc demandé de se prononcer sur la délibération suivante :

- d'attribuer des aides financières pour un montant total de 499 175 € pour 41 projets.

Cette dépense d'investissement sera imputée sur les crédits inscrits au chapitre 204, fonction 54 du budget départemental.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la Troisième Commission et un avis conforme de la Première.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Y a-t-il des demandes de prise de parole sur ce rapport ? Effectivement, sur la Commune d'Andelat, il y a une petite modification du libellé dans le tableau : il est mentionné des tondeuses et bien évidemment, nous ne finançons pas les tondeuses. On finance les tracteurs, les épaveuses et les lames, mais pas les tondeuses. Donc, c'est une erreur matérielle que vous avez sur le document, on s'en est assuré.

S'il n'y a pas de questions particulières, normalement, c'est vrai que dans nos attributions, ce sont deux vagues. Il y a eu juin pour 1,6 M€. Là, on est à peu près pour 500 000 €. Je vous proposerai d'y mettre de la souplesse au

cas où il y aurait des travaux d'urgence à faire sur certains dossiers qu'on pourrait rajouter à l'occasion d'une prochaine séance. Sinon, on en reste à ces deux vagues-là, mais on est capable de s'adapter comme on le démontre à chaque fois.

Nous passons maintenant au rapport 13, Fonds Cantal Animation +, ce sont des attributions complémentaires. C'est Gilles CHABRIER qui nous le rapporte.

13. Fonds Cantal Animation + : Attribution complémentaire d'aides

M. Gilles CHABRIER, Conseiller départemental du canton de Murat

Merci, Président. Chaque année, nous renouvelons le dispositif d'aides Fonds Cantal Animation +. Pour l'année 2024, ce sont 240 000 € qui ont été alloués au budget. Lors de la séance du 21 juin dernier, l'Assemblée a voté l'attribution de cette aide aux bénéficiaires ayant fait parvenir leur dossier complet. Il est proposé d'arrêter une attribution complémentaire de 2024 d'aides, à un ensemble de manifestations et de bénéficiaires, de ce fonds ayant depuis lors fait parvenir le complément de leur dossier. Les bénéficiaires sont au nombre de huit.

Il est demandé de se prononcer sur cette délibération :

- d'attribuer une aide financière au titre du Fonds Cantal Animation + aux 8 bénéficiaires et manifestations pour un montant global de 38 000 €.

La Troisième Commission a donné un avis favorable et on a un avis conforme de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Ça, c'est le type de mesure, je vais arrêter de le dire, où on est totalement dans l'optionnel. Il faudra certainement que l'on rediscute, que l'on reformate le périmètre d'intervention de cette politique publique, sachant que nous avons deux types de manifestations : les premières qui sont pérennes, et ensuite, on a des opérations ponctuelles. On a soutenu le Championnat de France de pétanque à Saint-Flour et là, il vous est proposé de soutenir l'organisation des 26^{èmes} rencontres annuelles des Grands Sites de France qui auront lieu tout prochainement dans le département du Cantal. C'est vrai que ce sont des événements importants au-delà de la notoriété, etc., d'un point de vue économique bien évidemment, puisque Philippe le dirait mieux que moi, ce sont 250 personnes qui vont être accueillies, qu'il faut héberger et qui bien sûr découvriront le Cantal et pourront, pourquoi pas, y rester ou tout du moins, y revenir à l'occasion de séjours touristiques.

S'il n'y a pas de remarques complémentaires sur ce rapport, je vous propose de l'approuver. Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? Il est approuvé, je vous en remercie.

Nous passons maintenant à la programmation du produit des amendes de police. C'est Alain DELAGE qui nous le rapporte.

14. Programmation 2024 du produit des amendes de police

M. Alain DELAGE, Conseiller départemental du canton d'Ydes

Merci, Président. Comme chaque année, le Conseil départemental est chargé de proposer la répartition du produit des amendes de police attribué au Département. Pour l'année 2024, le montant à attribuer s'élève à 291 879 €.

Il est demandé de se prononcer sur le projet de délibération suivant :

- décide de répartir la dotation départementale 2024 du produit des amendes de police pour un montant global de 291 879 €, en soutien aux travaux de sécurité routière ou d'aménagement de stationnement, au bénéfice des opérations et maîtres d'ouvrage.

Cet avis a reçu un avis favorable de la Troisième Commission et un avis conforme de la Première.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. Simplement pour information, déjà souligner que ce fonds ne cesse de croître. Ça, c'est important et c'est la première fois où on a autant, ce qui veut dire que bon nombre prennent des largesses avec le code de la route, pour pouvoir alimenter ce fonds. La quasi-totalité des dossiers déposés ont obtenu satisfaction. Je crois que cinq dossiers de Commune n'ont pas été soutenus, soit parce qu'il y avait déjà du Fonds Cantal Solidaire sur le projet et donc, il n'y a pas de cumul possible ou soit parce qu'ils étaient simplement inéligibles. Les travaux doivent se cantonner à des opérations de sécurité. Ce qui me permet de vous dire que le Conseil départemental a réalisé un clip sur la sécurité routière à destination des seniors. C'est Aurélie qui a suivi l'opération. Elle peut peut-être nous en dire un mot. Ceci aussi pour dire tout le travail qui est fait par le Conseil départemental sur la sécurité routière, bien évidemment sur les infrastructures, on essaie d'améliorer et de sécuriser nos infrastructures et de faire des opérations de sensibilisation.

Mme Aurélie BRESSON, Conseillère départementale du canton de Murat

Oui, mardi après-midi, le Département du Cantal avait répondu à un appel à projets de la Préfecture, sur le Plan départemental d'actions de Sécurité routière. Le Pôle Déplacements et Infrastructures du Département a été sélectionné pour réaliser une petite vidéo. Nous nous sommes rendus sur la RD39 entre Albepierre et Prat-de-Bouc. Un acteur local a été choisi, du nom de Jean RIGAL que certains connaissent puisque c'est une figure locale. Une petite vidéo a été tournée pour montrer les effets du vieillissement sur la conduite et on s'aperçoit qu'effectivement, la baisse de la vision, de l'audition et la perte des réflexes font que nos seniors doivent être sensibilisés.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Très bien. Donc, c'est un clip qui pourra être diffusé sur toutes les manifestations où cela nous semblera utile et mis à disposition de l'ensemble des organismes qui peuvent sensibiliser nos anciens sur le sujet.

Pour recentrer sur la répartition de nos amendes de police, ce que je n'ai pas dit, c'est qu'au-delà de la quasi-unanimité des dossiers pris, les taux ont été principalement tenus aux alentours des 25 %, plafonnés à 7 500 €.

S'il n'y a pas de demandes de prise de parole, je mets ce rapport aux voix. Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? Il est approuvé et je vous en remercie.

Nous passons maintenant à un autre type de rapport, essentiellement sur le volet européen, avec Cantal Europe 2024-2028, à la hauteur de vos projets. C'est Isabelle LANTUEJOL, notre spécialiste.

15. Cantal Europe 2024-2028 - À la hauteur de vos projets

Mme Isabelle LANTUEJOL, Conseillère départementale du canton d'Arpajon-sur-Cère

Oui. Merci, Président. En 2018, nous avons formalisé notre politique européenne qui était le socle de notre action pour participer à la construction européenne et partager les opportunités des programmes européens dans le Cantal. Nous l'avons déjà amendé à plusieurs reprises et nous allons renouveler l'exercice une nouvelle fois.

Fin 2022, nous lançons deux nouvelles orientations : la nouvelle démarche dans la mise en œuvre du label Europe Direct, la démarche de l'« aller-vers » et la signature de l'accord de coopération Cantal-Maramures, initiative saluée par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. Nous avons dorénavant un bilan pour l'ensemble de nos actions, qui nous amène à affirmer notre volonté de poursuivre cette action jusqu'au terme de notre mandat. Cette nouvelle stratégie européenne vise à pérenniser notre action d'accompagnement des porteurs de projets, de mobilisation des partenaires et donneurs d'ordre pour faire valoir les intérêts du Cantal, d'information des usagers pour diffuser la citoyenneté européenne et d'échange avec notre partenaire roumain. Elle s'inscrit également dans la préparation du cadre financier pluriannuel européen 2028-2034, déterminant pour l'aménagement et le développement de notre territoire.

Depuis ma prise de fonction, l'intervention européenne n'a jamais été aussi forte. Notre compte administratif, en 2015, affichait quelques dizaines de milliers d'euros. Aujourd'hui, nous avons multiplié l'apport de l'UE dans notre budget par 30, à plus de 2 M€ par an. C'est pourquoi, je vous invite à renouveler l'ambition de notre Département à travers la stratégie Cantal Europe 2024-2028, articulée en deux axes stratégiques, l'un orienté vers les donneurs d'ordre et l'autre vers nos usagers : accroître la visibilité et la lisibilité de l'action européenne du Département, pour influencer sur les politiques européennes et faire valoir un traitement singulier du Cantal et des territoires périphériques ; accroître l'action européenne du Département au service des usagers, des porteurs de projets et des partenaires locaux pour renforcer les potentiels du territoire.

Il vous est donc demandé d'adopter le document stratégique « Cantal Europe 2024-2028 - A la hauteur de vos projets ».

En sachant qu'il y a un avis favorable de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. Y a-t-il des demandes de prise de parole sur ce rapport ? Je crois que ça a été bien dit par Isabelle, l'impact de la politique européenne, on ne peut pas la limiter qu'au financement bien évidemment, mais il est important sur le Cantal, pas seulement pour le Département, le Conseil départemental, mais pour l'ensemble des participants.

Des demandes de prise de parole ? Je n'en vois pas. Je mets ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé et je vous en remercie.

Maintenant, on va passer sur un certain nombre de rapports où c'est toujours Isabelle LANTUEJOL qui va nous les décliner. En fait, c'est en quelque sorte, la mise en place de notre stratégie sur l'Europe. Le rapport 16.

16. Dispositif de soutien à la médiation européenne « Citoyens européens »

Mme Isabelle LANTUEJOL, Conseillère départementale du canton d'Arpajon-sur-Cère

Oui. Merci, Président. Le dispositif « Citoyens européens », dans le prolongement du rapport précédent, vise à pérenniser notre stratégie et les dispositifs associés, nous avons expérimenté deux appels à projets : « Citoyens européens » en 2023 et « Citoyens européens - Elections européennes 2024 ». Ces appels à projets répondent à notre volonté d'aller vers les citoyens qui ont permis de soutenir plusieurs initiatives, comme le projet « Génération Europe », réunion des jeunes des centres sociaux des Départements, pour célébrer l'Europe. « Génération Europe », ce sont près de 150 jeunes issus de différents centres sociaux du département qui se réunissent au mois de juillet pour une journée ludique dédiée à l'Europe (jeux, activités de découverte, quiz rythment cette journée), une initiative remarquable puisqu'elle est aujourd'hui promue par la Fédération nationale des Centres sociaux. J'ai pu assister à cette journée. J'ai vu l'engouement des jeunes pour participer.

Il est proposé de pérenniser ces appels à projets dans un dispositif permanent intitulé « Citoyens européens ». L'objectif est de soutenir les actions qui contribuent à favoriser l'information européenne et la citoyenneté européenne. Pour cela, 5 000 € seront versés en 2024 puis 10 000 € par an jusqu'en 2028 pour soutenir les associations, les établissements d'enseignement ou les collectivités. Leurs opérations seront soumises à la Commission Permanente au fil de l'eau.

Il y a un avis favorable de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Je n'en vois pas.

Je vous propose de mettre ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé.

Nous passons au rapport 17. C'est un dispositif de soutien à la coopération avec Maramureș et le Cantal. Plusieurs délégations se sont rendues sur place. Ils ont été accueillis, des jeunes du collège de Riom sont partis en Roumanie et là, nous continuons de déclinier ce partenariat. C'est toujours Isabelle LANTUEJOUL.

17. Dispositif de soutien à la coopération Maramureș-Cantal

Mme Isabelle LANTUEJOUL, Conseillère départementale du canton d'Arpajon-sur-Cère

Merci. Dans la même logique que le rapport précédent, il est proposé de pérenniser l'appel à projets « Cantal-Maramureș ». À la suite de notre jumelage avec le Judet roumain, nous avons souhaité aller au-delà du jumelage entre nos deux collectivités. Nous souhaitons associer les deux territoires et leurs acteurs dans notre coopération. Un appel à projets avait pu soutenir des projets, dont le projet Euroteam ou le projet MATAL, d'échanges entre jeunes des deux territoires. C'est ainsi que nous avons accueilli ici même en cette salle Pierre-Raynal, une délégation de jeunes Français et de jeunes Roumains. 25 jeunes de Roumanie et de France ont pu partager une semaine dans le Maramureș et dans le Cantal, autour d'enjeux partagés : engagement citoyen, protection de l'environnement, promotion du territoire.

Il est donc proposé de pérenniser cet outil avec un dispositif permanent intitulé « Cantal-Maramureș ». L'objectif est de soutenir les échanges et les projets communs entre les deux territoires. Ce dispositif serait doté d'une enveloppe maximale de 65 000 € répartis comme suit : 5 000 € en 2024 et 15 000 € par an jusqu'en 2028, pour soutenir les associations, les établissements d'enseignement ou les collectivités. Leurs opérations seront soumises à la Commission Permanente au fil de l'eau des projets.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Y a-t-il des demandes de prise de parole sur ce sujet ? Je n'en vois pas. C'est une déclinaison, mais c'est vrai que pas mal d'opérations ont déjà été faites avec cette région de Roumanie. Les jeunes sont même venus dans cette salle récemment. Donc, c'est une action qui est effective.

Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? Elle est approuvée.

Nous passons maintenant au 18. C'est un dispositif d'aide individuelle à l'accueil de jeunes européens dans le Cantal, dans un esprit d'ouverture. C'est toujours Isabelle LANTUEJOUL.

18. Dispositif d'aide individuelle à l'accueil de jeunes européens dans le Cantal

Mme Isabelle LANTUEJOL, Conseillère départementale du canton d'Arpajon-sur-Cère

Oui. Merci Président. Toujours dans la déclinaison de la stratégie Cantal Europe 2024-2028, une nouveauté, un programme d'aide individuelle à l'accueil de jeunes européens dans le Cantal.

De nombreuses collectivités ont un dispositif d'aide à l'émission de leurs jeunes à l'étranger, pour participer au défi démographique du Cantal et se démarquer des autres collectivités, il est proposé l'inverse : aider les jeunes européens qui viennent chez nous, avec un forfait annuel de 250 € pour un jeune de moins de 30 ans, venu d'un autre État membre de l'Union européenne et accueilli par une structure cantalienne pour une période de plus de 44 jours, dans le cadre d'un projet d'étude de volontariat. Ce forfait peut être bonifié pour les personnes en situation de handicap ou les jeunes du Maramureș. Ce programme serait doté d'une enveloppe maximale de 65 000 € répartis comme suit : 5 000 € pour l'année 2024 et 15 000 € par an jusqu'en 2028.

Ce dossier a un avis favorable de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Des remarques ? S'il n'y a pas de remarques, pas d'oppositions, pas d'abstentions, ce rapport est approuvé et je vous en remercie.

Nous passons maintenant sur deux dossiers d'avis aux Plans locaux d'Urbanisme intercommunaux des Pays de Maurs et de la Châtaigneraie. C'est Gilles CHABRIER qui nous les rapporte.

19. Avis sur le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) du Pays de Maurs

M. Gilles CHABRIER, Conseiller départemental du canton de Murat

Merci Président. Notre avis est sollicité sur le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) du Pays de Maurs, en tant que Personne Publique Associée (PPA). Ce PLUi se compose d'un rapport de présentation, du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) et des règlements écrit et graphique.

Deux sujets nous interpellent : le premier concerne l'axe 7.2 du PADD « développer et encadrer la production d'énergies renouvelables sur le territoire ». Il est énoncé l'objectif de « poursuivre la mise en place de projets de production d'énergies renouvelables dans le respect des enjeux environnementaux, paysagers et agricoles, tels que ... et notamment le potentiel éolien ». En 2023, nous avons adopté une charte pour le développement de la production d'énergie renouvelable, sur laquelle, nous nous étions positionnés sur le refus de développer les nouveaux parcs éoliens. Il est par conséquent proposé d'émettre un avis défavorable à ce projet PLUi, incompatible avec la charte pour le développement de la production d'énergie renouvelable dans le Cantal.

Le deuxième concerne le réseau des routes départementales, il paraît nécessaire de rappeler la limitation des aménagements qui entraîneraient des accès directs sur ce réseau, hors agglomération, pour des raisons de sécurité routière. En effet, les projets d'urbanisation nouvelle, de création de zones d'activités à caractère industriel, artisanal, commercial, culturel, sportif ou autre, doivent impérativement traiter le point particulier des accès aux voies publiques. Ainsi, sans pour autant concentrer les aménagements en agglomération, le mitage hors agglomération doit avant tout être évité afin de limiter l'augmentation des zones de conflit avec les usagers de la route aux entrées/sorties des aménagements réalisés.

Par conséquent, il est demandé de se prononcer sur le projet de délibération suivant :

- de donner un avis défavorable au projet de PLUi du Pays de Maurs, tel qu'arrêté par la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne en date du 17 juin 2024, en raison de son incompatibilité avec la charte pour le développement de la production d'énergie renouvelable dans le Cantal approuvée par la délibération du Conseil départemental du 31 mars 2023.
- d'attirer l'attention de la Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne en charge de l'élaboration de ce PLUi, sur les risques liés à l'augmentation du nombre d'accès directs au réseau routier départemental hors agglomération.

Ce rapport a un avis favorable de la Troisième Commission et un avis conforme de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Simplement sur la sécurité, c'est vrai qu'on parlait tout à l'heure de sécurité à travers les petites vidéos et les actions de sensibilisation que l'on veut faire, alors ça, c'est valable après pour l'ensemble des collectivités. On a trop tendance à vouloir avoir des accès directs sur les départementales, notamment les départementales qui sont structurantes. Plus on multiplie ces accès sur ces grands axes, plus on génère des possibilités et on détériore la sécurité en multipliant ces accès. Donc là, c'est véritablement à prendre en compte au niveau de l'ensemble des strates qui ont en charge de faire ces documents-là, de limiter au maximum la multiplication de ces entrées sur les axes structurants. Mais ça, c'est général.

Y a-t-il des demandes de prise de parole sur ce rapport ? Monsieur FRECHOU.

M. Stéphane FRECHOU, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 3

Oui. Il ne vous a pas échappé qu'à l'époque des débats sur la charte de développement des énergies renouvelables, nous ne partagions pas tout à fait les mêmes avis, et évidemment, nous allons nous abstenir sur cette délibération en cohérence, parce que nous considérons que les projets de développement ENR sur les Communes doivent rester de la responsabilité des équipes municipales et s'ils y voient un intérêt, je ne vois pas pourquoi le Département viendrait leur rappeler que ça ne nous plaît pas trop. S'opposer à tout un PLU pour une charte qui n'a aucune valeur, ni juridique, ni autre que symbolique, me paraît disproportionné. Donc nous nous abstiendrons sur cette délibération. Nous rappelons que si évidemment, ce projet venait à déplaire aux habitants de Parlan, ils ont une campagne électorale bientôt. Ils ont un autre espace démocratique pour faire en sorte que ce projet se fasse ou ne se fasse pas, mais ce n'est pas ici que nous devons juger de cela, me semble-t-il.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Alors ceci dit, il ne faut pas être trop réducteur, puisqu'on ne s'oppose pas aux ENR, on s'oppose au développement éolien. C'est simplement ce qu'on a marqué (rappelez-vous) dans la charte et c'est ce qui m'inquiète. Je ne sais pas si vous avez bien lu que nous sommes favorables à l'hydraulique. On est favorable au photovoltaïque, notamment sur toit, que même sur les terrains, nous y sommes favorables sous réserve qu'il n'y ait pas de modification substantielle de l'exploitation agricole et simplement, c'était une volonté de dire « attention au niveau éolien, on a déjà plus de 40 mâts sur le département du Cantal et nous y avons participé ». Simplement là, sur l'avis qui est émis, la justification c'est bien sur le développement éolien, mais sur le reste, on y est entièrement favorable. Mais, vous avez le mérite effectivement, j'allais dire de la cohérence, puisque vous vous étiez abstenus sur la charte. Donc il est logique que vous puissiez vous abstenir là.

Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Monsieur MORELLE.

M. Florian MORELLE, Conseiller départemental du canton de Maurs

Oui, Président. Je m'abstiendrai aussi pour d'autres raisons et parce que lundi en Conseil municipal, je vote ce PLUi dont on attend avec impatience qu'il puisse être adopté. Pour rappel, la Commune de Parlan, même si elle fait partie du bassin de vie de Maurs, ne fait pas partie du PLUi du Pays de Maurs. Donc, ce n'est pas un motif à enregistrer par rapport à ce sujet d'éoliennes sur le Pays de Maurs, parce que Parlan n'en fait pas partie. Voilà pour informer mon collègue Stéphane.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Voilà, la géographie étant replacée, chaque Commune sur son territoire, y a-t-il des oppositions à cet avis défavorable ? Pas d'oppositions. Des abstentions ? Nous en avons cinq. Donc, ce rapport est adopté.

Après, on a le rapport suivant qui est exactement le même. Là, on est sur Cère et Rance en Châtaigneraie.

20. Avis sur le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de Cère et Rance en Châtaigneraie**M. Gilles CHABRIER, Conseiller départemental du canton de Murat**

Oui, c'est exactement le même sujet et on a un avis aussi à proposer sur le PLUi de Cère et Rance en Châtaigneraie. Les mêmes sujets d'accès routiers et d'éoliens sont la conséquence d'un avis défavorable pour le développement éolien.

Il est demandé de se prononcer sur cet avis :

- émet un avis défavorable au projet de PLUi de Cère et Rance en Châtaigneraie, tel qu'arrêté par délibération du Conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Chataigneraie Cantalienne du 17 juin 2024, en raison de son incompatibilité avec la Charte pour le développement de la production d'énergie renouvelable dans le Cantal, approuvée par la délibération du Conseil départemental susvisée ;
- attire l'attention de la Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne en charge de l'élaboration de ce Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) sur les risques liés à l'augmentation du nombre d'accès directs au réseau routier départemental hors agglomération.

Je rappelle quand même, par rapport à cette charte, qu'elle a été débattue régulièrement avant d'avoir été proposée au sein de l'Assemblée. Pour aller dans le sens du Président, on n'est pas contre la production d'énergie renouvelable, mais par contre, on s'est positionné clairement sur les éoliennes sur l'ensemble du territoire et c'est un avis que l'on donne au sein du Conseil départemental, alors que nous sommes tous élus territoriaux. Donc, ça a une certaine valeur, même si c'est un avis simple à mon sens.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. On ne rouvre pas le débat parce qu'on est bien, nous, sur l'émission d'un avis et là aussi, on fait preuve de cohérence, puisque dans ce rapport, on maintient notre avis. Gilles COMBELLE.

M. Gilles COMBELLE, Conseiller départemental du canton de Saint-Paul-des-Landes

Merci, Président. C'était juste pour apporter une précision par rapport au projet de Parlan, il n'y a pas d'opposition du Département au projet de Parlan. Le projet de Parlan est validé. Toutes les autorisations ont été faites. Les recours sont éteints. Ce projet est en cours et aujourd'hui, pour votre information, le seul sujet sur Parlan, c'est l'entreprise en fait, qui se pose la question sur la viabilité économique de ce projet. Ça n'a rien à voir avec le Département, puisqu'il n'a plus à émettre d'avis sur ce projet qui est déjà validé. Toutes les procédures ont été actées. Le projet est dans les mains de l'entreprise.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Donc, je reviens sur le vote. Y a-t-il des oppositions à l'avis défavorable ? Je n'en vois pas. Des abstentions ? Nous en avons quatre. Donc, ce rapport est adopté et je vous en remercie.

On passe au rapport 21, dotation de fonctionnement des collèges publics. J'en ai parlé en introduction. C'est Philippe FABRE qui nous le rapporte.

21. Dotation de fonctionnement des collèges publics - Complément de dotation au titre de l'année 2024**M. Philippe FABRE, Conseiller départemental du canton de Vic-sur-Cère**

Oui, merci. Il s'agit de la dotation de fonctionnement des collèges publics, plus exactement d'un complément de dotation, notamment sur le sujet de la viabilisation. Lors du calcul de la dotation de fonctionnement de 2024, il avait été proposé de prendre en compte l'estimation des consommations en termes de kwh et en y appliquant des tarifs prévisionnels fournis par les différents fournisseurs. Quant au calcul de la consommation d'eau, lui n'avait pas été modifié. Nous avons observé, comme on l'avait imaginé, une baisse des coûts, mais elle n'a pas été aussi importante que celle qu'on avait pu annoncer. Nous avons été alertés par de nombreux gestionnaires de collèges sur un delta manquant sur la dotation estimée, ce qui nous amène à cet instant, comme l'a dit le Président dans ses propos préalables, d'être au rendez-vous, comme on sait l'être. L'écart est de 189 205 €. Il est proposé de le compenser en allouant des dotations complémentaires.

L'autre sujet est le fonds de roulement. L'analyse détaillée des comptes financiers 2023 a révélé que quatre établissements, quatre collèges cantaliens se trouvaient dans une situation financière délicate. Vous savez que l'on préconise 60 jours de fonctionnement, c'est ce qui est préconisée par les collectivités. Il est proposé d'accorder à ces établissements, une dotation complémentaire supplémentaire correspondant à l'écart entre les 60 jours de fonctionnement conseillés.

Il vous est proposé de vous prononcer sur cette délibération :

- d'attribuer des dotations complémentaires au titre de l'exercice 2024 pour les 60 jours de fonctionnement d'un montant de 66 131 € et pour la viabilisation d'un montant de 189 205 €, soit un montant global de 255 336 €.

Nous avons un avis favorable de la Troisième Commission et un avis conforme de la Première.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. Y a-t-il des demandes de prise de parole sur ce dossier ? Valérie RUEDA.

Mme Valérie RUEDA, Conseillère départementale du canton d'Aurillac 2

Je profite de cette délibération pour vous poser une question afin de nous éclairer. On a eu connaissance dans le cadre de la procédure qui concerne le collège de la Jordanne que le collectif d'enseignants et la FCPE avaient engagé une procédure auprès du Tribunal administratif et aujourd'hui, il semblerait qu'il y ait une médiation d'envisagée. On s'en réjouit. Nous aurions voulu savoir sur quels points pouvait porter cette médiation. Est-ce que vous avez des informations qui peuvent nous être données aujourd'hui ?

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Oui, effectivement, on a été saisi par le Tribunal administratif nous demandant « est-ce que vous êtes prêts à une médiation ? » On a dit qu'on était prêt à réexpliquer la position du Conseil départemental s'il le fallait, devant une délégation de cinq personnes au maximum, mais, c'est pour expliquer le positionnement du Conseil départemental.

Sur la dotation, puisqu'on n'a pas voté sur le rapport, y a-t-il des demandes de prise de parole ? Il n'y en a pas. Donc, je mets ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Ce rapport est approuvé, je vous en remercie.

On passe à la dotation de fonctionnement des collèges publics pour l'exercice 2025. Toujours Philippe FABRE.

22. Dotation de fonctionnement des collèges publics 2025

M. Philippe FABRE, Conseiller départemental du canton de Vic-sur-Cère

Dans le droit fil de la précédente délibération, il s'agit d'apporter les conditions de cette dotation de fonctionnement pour l'année 2025. Cette répartition envers nos 22 collèges publics doit s'opérer avant le 1^{er} novembre de l'année précédant l'exercice. Pour rappel, en 2024, le montant total de ces crédits avait été estimé à 2 465 000 € qui avaient été répartis ainsi : 364 208 € pour la prise en charge directe des dépenses liées au chauffage des sept établissements raccordés à un réseau de chaleur bois ; 1 985 792 € au titre des dotations directes (dont 2 075 € pour l'établissement régional d'enseignement adapté, puisqu'il accueille également des collégiens et 115 000 € au titre des activités pédagogiques. Là aussi, comme l'indiquait le Président, c'est de l'optionnel. Alors, ce n'est pas obligatoire, mais en tout cas, ces 115 000 € sont nécessaires au bon fonctionnement et à la bonne qualité de l'enseignement dans nos collèges.

Le mode de calcul de la DGF 2024 avait été modifié, en prenant en compte l'estimation des consommations en termes de kwh en y appliquant des tarifs prévisionnels transmis par les fournisseurs.

Il est proposé de reconduire ces modalités pour l'exercice 2025 et de fixer l'enveloppe à 2 340 311 €, contre 2 350 000 € en 2024.

Je vous indique que dès aujourd'hui, en fin d'après-midi, je réunirai le Comité de pilotage pour présenter ces propositions. Ces mêmes propositions seront également soumises pour avis au Conseil départemental de l'Éducation nationale, dans les jours qui viennent pour permettre à la Commission Permanente du 25 octobre, de valider cette dotation, comme le prévoit la loi, avant le 1^{er} novembre.

Cette année, nous serons vigilants sur l'analyse des comptes financiers 2024 et sur les coûts effectivement générés par la viabilisation en 2025.

Il est proposé de se prononcer sur la délibération suivante :

- de reconduire les critères de calcul de la DGF au titre de l'année 2025 ;
- de fixer le montant de la dotation prévisionnelle de fonctionnement affectée aux 22 collèges publics à 2 340 311 € pour 2025 ;
- de donner délégation à la Commission Permanente pour déterminer le montant des dotations revenant à chaque collège ;
- de donner délégation à la Commission Permanente pour toute autre question relative au fonctionnement des collèges ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document contractuel relatif au bon fonctionnement des collèges.

L'avis favorable de la Troisième Commission a été relevé, ainsi qu'un avis conforme de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Y a-t-il des demandes de prise de parole sur ce rapport ? Je n'en vois pas. Je le mets aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé, je vous en remercie.

Nous passons maintenant sur le bail emphytéotique entre les Consorts CELARIER et le Conseil départemental et là, nous partons sur les hauteurs du Lioran. C'est Jean MAGE qui nous le rapporte.

23. Bail emphytéotique entre les Consorts CELARIER et le Conseil départemental portant sur des parcelles situées sur la Commune de Saint-Jacques-des-Blats**M. Jean MAGE, Conseiller départemental du canton de Riom-ès-Montagnes**

Merci, Monsieur le Président. Il s'agit d'une régularisation puisqu'aux termes d'un acte de bail qui datait de 1997 et établi par Maître BERTHOMIEUX, les Consorts CELARIER ont donné en location au Département du Cantal, deux parcelles de terrain situées sur la Commune de Laveissière. Ces parcelles étaient cadastrées section B, numéros 600 et 601 pour une contenance d'environ 1,5 hectare. Cette mise à disposition avait été nécessaire pour réaliser la retenue collinaire qui était destinée à alimenter l'usine de production de neige artificielle sur la station de Super Lioran.

En 2011, les Consorts CELARIER ont souhaité modifier l'assiette de ce bail, afin de récupérer la jouissance de certaines parcelles sur lesquelles étaient situés des bureaux. Les parties se sont mises d'accord. Il y a eu l'intervention d'un géomètre. Une nouvelle division parcellaire a eu lieu et un projet d'avenant au bail a été établi, mais il n'a jamais été signé du fait du changement de propriétaire et notamment, des décès qui ont eu lieu dans la famille.

Aujourd'hui, la réalité d'occupation des terrains par le Département est claire, tous les travaux ont été réalisés, la division parcellaire a été réalisée et de nouveaux numéros de parcelle ont été attribués.

Ce qui vous est proposé dans ce projet de délibération, c'est :

- de valider le bail emphytéotique formalisant la résiliation de l'ancien bail qui avait été conclu en 1997 et qui devait se terminer en 2027 pour la contenance de 1,5 hectare à peu près ;
- de valider les conditions du bail emphytéotique qui entérine la nouvelle assiette sur la parcelle B 707 pour une contenance de 2 hectares 22 ares environ, cela pour une durée de 30 ans prenant effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2018 pour finir en décembre 2047 ; d'accepter la modification du loyer fixé à 1 416 € par an ; de régler les impayés liés à la régularisation rétroactive à partir de 2018, soit la somme de 7 720 € ; de régler une indemnité forfaitaire de 6 000 € au titre de dépotage des matériaux de chantier sur des parcelles qui au moment de la réalisation des travaux ne faisaient pas partie du bail, qui ont été utilisées pour déposer des matériaux et permettre aux engins de circuler ; de maintenir la servitude de passage permettant aux animaux de la montagne de s'abreuver en amont de la retenue et dans le ruisseau.
- de mandater l'office notarial B&B à Aurillac pour l'établissement de l'acte notarié correspondant.
- d'autoriser le Président ou son représentant à le signer.

Cette délibération a eu un avis favorable de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. Vous avez compris que c'est essentiellement une régularisation que nous faisons.

Y a-t-il des interrogations ? S'il n'y en a pas, je le mets au vote. Des oppositions ? Des abstentions ? Ce rapport est approuvé, je vous en remercie.

Nous passons au rapport 24. Alors, c'est le règlement intérieur sur la Commission d'Appel d'Offres et la CMAPA. C'est Céline CHARRIAUD qui nous le rapporte.

24. Règlements intérieurs portant organisation des Commissions d'Appel d'Offres (CAO) et des Commissions des Marchés à procédure adaptée (CMAPA) du Conseil départemental du Cantal

Mme Céline CHARRIAUD, Conseillère départementale du canton de Neuvéglise-sur-Truyère

Merci, Monsieur le Président. Il s'agit d'actualiser les règlements intérieurs de nos Commissions d'Appel d'Offres, Commissions des Marchés à Procédure adaptée. Nous devons les mettre à jour suite à la modification des seuils au 1^{er} janvier 2024 et donc on doit en modifier les règlements intérieurs afférents.

Il vous est demandé d'approuver les quatre règlements intérieurs portant organisation de nos quatre Commissions actuelles et qui font tourner les marchés publics.

Avis favorable de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Voilà, c'est très administratif. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Ce rapport est approuvé, je vous en remercie.

Maintenant, nous passons au rapport 25, c'est le compte rendu à l'Assemblée des décisions prises par son Président et c'est toujours Céline CHARRIAUD.

25. Compte rendu à l'Assemblée des décisions prises par son Président dans le cadre des marchés publics formalisés et des marchés publics à procédure adaptée

Mme Céline CHARRIAUD, Conseillère départementale du canton de Neuvéglise-sur-Truyère

Il s'agit du compte rendu des décisions que Monsieur le Président prend dans le cadre des marchés publics formalisés et des marchés publics à procédure adaptée. Donc, lors de chaque Conseil départemental, il est fait état de la liste exhaustive de ce qui s'est passé. Il s'agit essentiellement de demandes d'attribution pour la bonne vie de la collectivité.

Il vous est demandé de prendre acte de l'ensemble de ces décisions. Merci.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Maintenant, je me retourne vers Isabelle LANTUEJOL, pour la création d'un poste.

26. Création d'un poste non permanent – Contrat de projet catégorie C

Mme Isabelle LANTUEJOL, Conseillère départementale du canton d'Arpajon-sur-Cère

Oui, effectivement, nous avons la possibilité depuis février 2020, de faire des contrats de projet dans la catégorie C. Donc, le Président propose de créer un emploi non permanent de catégorie C au sein de la cellule ASE,

Direction Enfance Famille au Pôle Solidarité Départementale afin de renforcer l'accompagnement des sortants de l'ASE y compris les mineurs non accompagnés.

Dans le cadre de la programmation des fonds européens, FSE+ 2021-2027, le Département s'est engagé dans un accompagnement renforcé des jeunes sortant de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), c'est-à-dire les enfants dès 16 ans et les jeunes majeurs. Aujourd'hui, ce dispositif concerne 109 mineurs âgés de 16 à 17 ans et 36 jeunes majeurs.

La création du poste doit permettre le traitement administratif des mesures de placement et des contrats jeunes majeurs afin de permettre aux travailleurs sociaux impliqués de pouvoir se consacrer pleinement à l'accompagnement socio-éducatif et ainsi en améliorer le caractère soutenu. Ce recrutement non permanent, d'une durée de quatre ans, sera engagé courant 2024. Le contrat prendra ainsi fin lors de la réalisation du projet ou de l'opération pour lequel il a été conclu. Le contrat sera renouvelable jusqu'à une durée de six ans. La rémunération sera déterminée en référence à la grille indiciaire des adjoints administratifs et la rémunération sera déterminée en tenant compte, notamment, la fonction occupée, la qualification requise pour son exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

Il vous est demandé :

- d'adopter la proposition de Monsieur le Président, de créer un emploi non permanent de catégorie C, relevant de la filière administrative, sachant que toutes les rémunérations associées à ce poste seront déterminées en référence aux grilles indiciaires du cadre d'emploi des agents administratifs. Le régime indemnitaire correspond au groupe de la fonction C1ter et la rémunération sera déterminée en prenant en compte des fonctions, de l'expérience et de la qualification.
- de modifier le tableau des emplois en conséquence.

Avis favorable de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Y a-t-il des remarques particulières ? Il n'y en a pas. Je vous propose de mettre ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Ce rapport est approuvé.

En soulignant effectivement, comme je le disais en introduction, qu'on n'est pas dans une période où on va aller vers de la création de postes, mais sur celui-là, on est bien sur un cœur de métier du Conseil départemental et tout le monde y a noté toute l'importance.

On passe au rapport 27. C'est toujours Isabelle LANTUEJOL et là, c'est le tableau des emplois.

27. Personnel départemental - Tableau des emplois

Mme Isabelle LANTUEJOL, Conseillère départementale du canton d'Arpajon-sur-Cère

Oui, merci. Sur le tableau des emplois permanents et afin de répondre aux besoins des services, il convient de procéder à des transformations d'emplois, tels que proposés dans la délibération.

Il est donc demandé de se prononcer sur la délibération suivante :

- de transformer les emplois listés pour les besoins de service à partir du 1^{er} octobre 2024 ;
- de supprimer un contrat de projet et de créer un poste permanent pour les besoins de la Direction de l'ingénierie territoriale. Le poste de chargé de projets VRD, ouvrages d'art, affecté à la Direction de l'ingénierie territoriale a été créé en contrat de projet lors de l'Assemblée de juin 2022. Aujourd'hui, il ne correspond plus aux conditions

du contrat de projet. Il est pleinement orienté vers les missions classiques du service et se veut pérenne. Il convient donc de supprimer le contrat de projet n° 6241 et de créer un poste permanent n° 9491 sur le grade de technicien. Ce poste est ouvert aux fonctionnaires et aux agents contractuels et pour ces derniers, la rémunération sera fixée sur la base de la grille indiciaire du cadre d'emploi des techniciens territoriaux.

Avec un avis favorable de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Très bien. Merci pour cette présentation. Là, c'est un constat.

Y a-t-il des oppositions ? Je n'en vois pas. Des abstentions ? Ce rapport est approuvé et je vous en remercie.

Nous passons au rapport suivant et c'est Céline CHARRIAUD qui va nous le détailler, l'exercice de la compétence d'agir en justice.

28. Compte rendu à l'Assemblée de l'exercice de la compétence d'agir en justice déléguée à son Président

Mme Céline CHARRIAUD, Conseillère départementale du canton de Neuvéglise-sur-Truyère

Nous devons prendre acte du compte rendu relatif à l'exercice des compétences d'ester en justice, puisque nous avons donné délégation au Président. Donc, vous avez l'ensemble des dossiers sur lesquels, le Président a dû intervenir concernant la justice (des dépôts de plainte, des contentieux nouveaux, des jugements rendus). Voilà, vous avez l'intégralité de l'actualité de ce sujet dans ce rapport.

Avis favorable de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. On s'aperçoit qu'on est de plus en plus sujet à des dégradations ou des vols. On en a un peu l'habitude, mais ça s'amplifie. Puis on voit que l'on a pas mal de recours sur des indus en termes de RSA et qu'on essaie de mener un travail conjoint avec la CAF sur ce sujet.

Pas de remarques particulières ? Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? Ce rapport est approuvé et je vous en remercie.

Nous sommes toujours sur l'exercice des attributions déléguées à son Président. C'est toujours Céline CHARRIAUD qui nous le rapporte.

29. Compte rendu à l'Assemblée de l'exercice des attributions déléguées à son Président

Mme Céline CHARRIAUD, Conseillère départementale du canton de Neuvéglise-sur-Truyère

Tout à fait. Merci, Président. Là, il s'agit de l'intégralité des décisions que vous avez prises en délégation qui vous a été faite en début de mandat. Il s'agit essentiellement pour la majorité, de demandes de subventions, mais pas que. Voilà, vous avez l'intégralité des demandes.

Donc, il nous faut prendre acte de ce rapport.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Nous allons passer au rapport 30, pour la modification de désignation d'un représentant du Conseil départemental au sein de la SAEM du Lioran. C'est Valérie SEMETEYS qui nous le rapporte.

30. Modification désignation d'un représentant du Conseil départemental au sein des instances de la SAEM Super Lioran Développement**Mme Valérie SEMETEYS, Conseillère départementale du canton de Saint-Paul-des-Landes**

Merci, Monsieur le Président. La SAEM du Super Lioran, a pour objet d'assurer la gestion de l'entretien et le développement de la station, est actuellement composée de neuf représentants du Département. Suite à la démission de Monsieur Vincent DESCOEUR, du Conseil d'administration, entraînant la vacance d'un siège, il est nécessaire de désigner un nouveau membre. Il est proposé de désigner Monsieur Gilles COMBELLE, en qualité de membre titulaire pour représenter le Département au sein du Conseil d'administration de la SAEM.

Il nous est demandé de se prononcer sur le projet de délibération suivant, à savoir :

- désigner Monsieur Gilles COMBELLE comme représentant du Conseil départemental au sein du Conseil d'administration de la SAEM du Super Lioran ;
- de prendre acte de la nouvelle liste des représentants de la SAEM, à savoir : Bruno FAURE en tant Président, Isabelle LANTUEJOUL, Philippe FABRE, Annie DELRIEU, Gilles CHABRIER, Christophe VIDAL, Jean-Jacques MONLOUBOU, Magali MAUREL et Gilles COMBELLE.

Ce rapport a eu un avis favorable de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Alors, c'est l'occasion de vous informer que nous avons validé le recrutement de Laurent FILLON qui est actuellement Directeur d'exploitation à la station d'Arêches-Beaufort et qui prendra ses fonctions courant novembre au Lioran.

Pas d'oppositions pour ces désignations ? Pas d'abstentions ? La modification en est apportée.

Nous passons au remboursement des frais de déplacement des intervenants extérieurs dans le cadre du colloque Georges-Pompidou et de l'exposition itinérante, puisque parfois, il y a des conférences qui sont effectivement données. C'est le rapport 31 et c'est Valérie SEMETEYS qui nous le rapporte.

**31. Remboursement frais aux intervenants extérieurs :
déplacement dans le cadre de l'exposition itinérante Georges-Pompidou****Mme Valérie SEMETEYS, Conseillère départementale du canton de Saint-Paul-des-Landes**

Dans le cadre de l'exposition photographique itinérante en hommage à Georges POMPIDOU, des conférences ont été organisées, comme vous venez de le dire. Donc, l'Assemblée départementale est invitée à accepter le remboursement des frais relatifs aux déplacements, aux hébergements et aux repas de ces intervenants extérieurs.

Il est demandé de se prononcer sur le projet de délibération suivant, à savoir :

- décider de fixer les modalités d'établissement des frais de déplacement, de restauration et d'hébergement : pour les frais de déplacement en avion ou en train frais réels ; déplacements en voiture application de l'indemnité

kilométrique ; pour les frais d'hébergement, 90 € par nuitée et pour les frais de repas remboursement forfaitaire de 20 €/repas.

- d'autoriser Monsieur le Président à signer le document pour la prise en charge des frais de déplacement, de restauration et d'hébergement de ces intervenants.

Ce rapport a eu un avis favorable de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Je pense qu'il n'y a pas de remarques particulières. Je mets ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé.

Je donne la parole cette fois-ci à Jean MAGE pour le rapport 32.

32. DSID 2024 – Appels à projets

M. Jean MAGE, Conseiller départemental du canton de Riom-ès-Montagnes

La DSID, c'est la dotation de soutien à l'investissement des Départements qui est versée par l'État. Pour l'année ou l'exercice 2024, la Préfète de Région a fait savoir que l'enveloppe allouée au Département s'élevait à 2,43 M€. Afin de mobiliser ces fonds, six dossiers ont été déposés en Préfecture.

Le premier projet concerne le collège d'Ydes pour le remplacement des menuiseries extérieures et l'installation d'une gestion technique centralisée (GTC). Les objectifs sont de poursuivre l'amélioration de l'efficacité énergétique, d'améliorer le confort thermique et de diminuer les coûts de viabilisation. Le coût de l'opération est estimé à 450 000 € HT.

Le deuxième projet concerne un parking sur le campus universitaire Simone-Veil. L'opération consiste en la réalisation d'une aire de stationnement en lien avec le futur restaurant universitaire. L'objectif premier est de répondre à un besoin en stationnement, mais également la volonté que ce projet soit en totale adéquation avec son environnement. Le coût de l'opération est estimé à 320 000 €.

Le troisième projet concerne le glissement de terrain au Pas de Peyrol, au col de La Maurinie. L'opération consiste à réaliser un soutènement de la plateforme routière au moyen d'une longrine en béton armé reposant sur des fondations profondes (micropieux d'une profondeur de 18 mètres). L'objectif poursuivi est de remettre la route départementale 62 dans un état de service normal permettant ainsi de pérenniser la desserte de la vallée du Claux et de rétablir l'accès direct des touristes au Pas de Peyrol depuis la RD 3. Le coût de l'opération est estimé à 556 000 €.

Le quatrième projet concerne le pont d'Entraygues tranche 2 pour des réparations structurelles et la remise en peinture. Les deux objectifs poursuivis sont d'une part une remise en état de service normal de ce pont et d'autre part la sécurisation de la navigation sur la retenue. Ensuite, il y a un objectif environnemental poursuivi pour éviter les contaminations possibles de la ressource en eau du fait de la dégradation et de la corrosion de l'ouvrage comportant une peinture au plomb. Le coût de l'opération est estimé à 520 000 € HT.

Le cinquième projet concerne la sécurisation du parcours d'accès à Reilhac. L'objectif est de sécuriser parce que c'est un parcours relativement accidentogène (nombreux accidents au cours de ces dernières années). Le trafic est important. C'est de l'ordre de 8 000 véhicules/jour. Le coût de l'opération est estimé à 748 000 €.

Le sixième projet concerne la route départementale 922 pour l'aménagement d'un tourne-à-gauche à l'Hôpital sur la Commune de Saint-Cirgues-de-Malbert. L'objectif là aussi, est de sécuriser ce carrefour dont la configuration géométrique actuelle est propice aux accidents. Le coût de l'opération est estimé à 500 000 €.

Il nous est demandé d'approuver ces six projets qui ont été présentés et qui sont conformes aux critères d'attribution et de solliciter la subvention à hauteur de 2,43 M€ au titre de la DSID 2024, sachant que la totalité de ces travaux avoisine 3,1 M€ et que le Département en financera environ 20 %, soit 650 000 €.

Ce projet de délibération a eu un avis favorable de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. Vous avez vu qu'en fonction des dossiers, on essaie de compléter avec soit du Fonds Vert, soit avec des fonds Région, de manière à optimiser au maximum les finances du Département.

S'il n'y a pas de questions particulières, je vous propose d'adopter ce rapport. Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? Il est adopté.

Nous passons au rapport suivant, contribution financière complémentaire au GIP TERANA. C'est le rapport 33 dont j'ai dit deux mots en introduction.

33. Contribution financière complémentaire GIP TERANA

Lors du vote du budget supplémentaire, nous avons abondé une ligne pour une subvention d'équilibre. Tout l'intérêt de ce GIP, concerne essentiellement chez nous les analyses de l'élevage, c'est un volet important. D'autant plus en cette période où nos éleveurs sont confrontés à la FCO, à la MHE, à la Besnoitiose, enfin pas mal de maladies qui sont difficilement jugulables, puisque tout ce qui est FCO en fait, c'est transmis par un insecte et en ce moment où les vents sont forts, on imagine que son développement se fait en fonction du sens du vent et de la force du vent. Donc, c'est quand même particulier. Il y a tout ce volet-là, mais également, il y a des volets alimentaires ou autres. Donc des structures qui ont à la fois, une mission de service public et qui, parfois, sur certains secteurs, sont sur un champ concurrentiel. Donc, l'équilibre est toujours difficile à trouver.

En tout état de cause, notre contribution annuelle qui, à l'origine, était aux alentours des 130 000 € était descendue à 88 000 €. Là, c'était une contribution que nous avions à la création de ce GIP qui date des années 2015.

Il vous est proposé d'une part, de la remonter à la situation initiale à 130 000 € et d'autre part, ce qui nous avait valu effectivement ces crédits supplémentaires lors du BS, il est sollicité auprès de l'ensemble des adhérents, une contribution supplémentaire pour venir apurer d'une part, des régularisations en termes de rattachement comptable qui n'avait pas été fait, pour la valeur à peu près de 120 990 €, puis une régularisation sur les déficits antérieurs. Donc là, on s'arrête en 2023, pour un montant de 375 910 €. Ce qui veut dire une contribution globale de 496 900 € pour apurer soit des charges non rattachées, soit un déficit antérieur.

Il a été demandé au GIP de nous proposer un projet de rétablissement à l'équilibre, si on peut dire, puisqu'on a toujours notre contribution annuelle. Récemment, un directeur a été nommé. Cette proposition interviendra dans les semaines et les mois qui viennent. Il est fort probable que sur l'exercice 2024, on puisse avoir tout de même un déficit, même si l'État a validé le fait de pouvoir intervenir au titre de la mission de service public auprès des laboratoires départementaux, puisqu'il nous demande de les conserver en veille et pour cette mission de service public, il est prêt à financer. Donc, nous serons certainement amenés à rediscuter de ce laboratoire et de ces équilibres financiers.

Ce qui est important pour nous, c'est de conserver la qualité du service et la qualité de service est bonne, que ce soit en termes de délai, de réponse et de qualité de fiabilité des analyses, de conserver bien évidemment le site aurillacois, avec une palette la plus large possible sur les analyses que nous pouvons réaliser dans le département, parce que c'est de la proximité et c'est de l'emploi aussi pour le territoire. Donc, on veille sur ce dossier de manière très proche et on est très rigoureux sur le suivi.

Il me reste à vous proposer :

- de fixer notre contribution annuelle à 130 156 € pour l'exercice 2024 ;
- d'autoriser le versement des 496 900 €, à la fois pour les charges non rattachées pour la période 2016-2023 et au titre du financement des déficits antérieurs.

Nous avons un avis favorable de la Première Commission.

Y a-t-il des questions sur ce rapport ? Je n'en vois pas. S'il n'y en a pas, je mets ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Ce rapport est approuvé, je vous en remercie.

Nous passons maintenant au rapport suivant et je laisse la parole à Valérie SEMETEYS qui va nous présenter la subvention d'équilibre du GIP MDPH avec le rapport 34.

34. Subvention d'équilibre GIP MDPH

Mme Valérie SEMETEYS, Conseillère départementale du canton de Saint-Paul-des-Landes

Merci, Monsieur le Président. Le compte rendu administratif 2023 du GIP MDPH du Cantal fait apparaître un déficit de fonctionnement de 139 636 € et un déficit reporté de 142 105 €. Ainsi, le déficit cumulé s'élève à 282 241 €. Le Conseil départemental du Cantal a été sollicité afin de contribuer au financement de ce déficit cumulé à hauteur de 290 000 €. Le 21 juin 2024, le Conseil départemental du Cantal a voté 290 000 € de crédit supplémentaire au titre d'une subvention d'équilibre au bénéfice du GIP MDPH du Cantal.

Il est demandé de se prononcer sur le projet de délibération suivant :

- d'approuver la subvention d'équilibre de 282 241,97 € au bénéfice du GIP MDPH du Cantal,
- d'autoriser le versement de cette somme au GIP MDPH du Cantal.

Ce rapport a eu un avis favorable de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Y a-t-il des questions sur ce rapport ou des demandes de précision ? Je ne vais pas pouvoir m'empêcher de redire ce que j'ai dit en introduction, ce GIP qui a été constitué avec l'État, avec l'Éducation nationale, avec la MSA, avec la CPAM, etc., où chacun avait fait part de ses bonnes intentions, à l'origine de ce GIP, en mettant des moyens. L'État, c'était l'équivalent de trois ETP, mais qui nous a transformé ça forcément en budget. Donc, nous n'avons pas l'évolution de ces budgets. Tout le monde a dit « je participe ». Puis à un moment, au niveau national, on nous a dit que ce serait bien dans le cadre de l'amélioration et de la prise en charge des personnes handicapées, de remettre à jour l'ensemble des dossiers. Antérieurement, ils étaient agréés pour cinq années, me semble-t-il. Aujourd'hui, on est sur un agrément à vie, mais ça demande de ré-instruire l'ensemble des dossiers ou des avis pour une vingtaine d'années, donc on avait un retard avec un volume de dossiers à réexaminer. Dans ce cadre-là, nous avons choisi (et c'était une demande unanime des membres du GIP) de dire que nous devons apporter le meilleur service. Donc, nous avons dégagé des moyens qui ont été mis essentiellement par le Conseil départemental pour pouvoir absorber ce stock de dossiers. C'était une volonté partagée.

Il faut savoir qu'aujourd'hui, au niveau national, la moyenne est de quatre mois et demi pour l'instruction des dossiers. Nous sommes à deux mois parce qu'on a voulu faire un effort, ceci dit, effort qui n'est pas reconnu par la CNSA. On nous a dit « finalement, vous êtes trop bon élève, donc on n'a pas à venir vous aider », alors que ceux qui sont à quatre mois et demi étaient pires avant et ont obtenu des crédits importants de la part de la CNSA, ça c'est la première incohérence. On a interpellé plusieurs fois le Président et le Directeur de la CNSA, plusieurs fois, les Ministres à ce sujet, les représentants de l'État, même au niveau départemental, puisque dans le corps préfectoral, il y a un référent sur le handicap. On les interpelle, mais on n'a pas de retour. Quant à nos partenaires, dont l'État, qui sont autour de la table du GIP, lorsqu'on les interpelle sur ce sujet en leur disant « venez à nos côtés pour nous permettre de continuer à instruire ce stock de dossiers, de manière à apporter un service le plus rapide possible », nous nous retrouvons tout seuls.

C'est vrai qu'on avait pris avec Sylvie, la décision qui n'est pas forcément facile et dans notre philosophie, de dire « on vote des budgets en déficit », parce que concrètement, c'est ça. Il y a du personnel qui est mis à disposition et normalement le GIP, s'il en a les moyens, doit rembourser au Département ces moyens, sauf que là, on a mis nos moyens et c'était inscrit en dépenses, mais on n'a jamais eu de recettes. Sur deux années, on a voté ce budget déficitaire, mais comme je vous le disais, ce n'est pas notre philosophie. Donc aujourd'hui, la décision qui était proposée, c'était de solder ce budget en faisant un apport supplémentaire de fonds. Sylvie LACHAIZE.

Mme Sylvie LACHAIZE, Conseillère départementale du canton d'Aurillac 1

Oui, juste pour rajouter que dans les partenaires, il y a l'Éducation nationale qui, elle, est présente avec un poste et demi : un poste sur l'ASE et un demi-poste de psychologue. Eux ont tenu leur engagement et par contre, les autres partenaires ne tiennent plus leur engagement. C'est une bonne chose aujourd'hui, cette contribution importante du Département vers le GIP MDPH. Demain, alors je ne sais pas s'il faut passer à quatre mois, s'il faut dire à nos équipes de moins bien travailler, je ne suis pas sûre que ce soit la marche à suivre, mais il va falloir suivre ça de très près pour être toujours efficaces, parce que c'est important. On sert des prestations à des personnes en situation de handicap qui en ont besoin, donc il faut être de plus en plus efficaces et de plus en plus rapides, mais il faut que les partenaires ou l'État soient à nos côtés et n'aient pas que des intentions. Il faut des actes et des financements.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Pour la petite information vis-à-vis de ce que disait Sylvie, j'ai interpellé le Président de la CNSA, en lui disant « si vous ne venez pas nous aider à titre exceptionnel, le temps qu'on apure le stock, vu la situation des Départements, on pourrait être amené à supprimer les moyens exceptionnels que nous avons mis pour ça » et je n'ai pas de réponse. C'est pour dire comme ça intéresse effectivement, entre les discours et les actes, souvent, il y a des fossés importants.

Bref, toujours est-il que la décision politique qui vous est proposée, c'est d'abonder le budget de la MDPH, de manière à solder et à équilibrer ses comptes.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Ce rapport est approuvé, je vous en remercie.

Nous en arrivons au dernier rapport qui est la répartition du Fonds départemental de péréquation de taxes additionnelles aux droits d'enregistrement et là, c'est notre argentier, Jean MAGE qui nous le rapporte.

35. Répartition du Fonds départemental de péréquation des taxes additionnelles aux droits d'enregistrement 2024 pour la gestion de 2023

M. Jean MAGE, Conseiller départemental du canton de Riom-ès-Montagnes

Merci, Monsieur le Président. Délibération habituelle puisqu'on la prend tous les ans à pareille époque, car il revient au Département de procéder à cette répartition entre les Communes cantaliennes de moins de 5 000 habitants, à l'exception de celles qui sont classées Communes touristiques.

Le système de répartition est encadré. Il doit répondre à des objectifs en tenant compte des dépenses d'équipement brut et de l'effort fiscal fourni par la collectivité bénéficiaire.

Il est proposé de reconduire les modalités de répartition suivantes : 45 % du fonds sont répartis proportionnellement à l'effort fiscal ; 45 % sont répartis dans une proportion inverse au potentiel fiscal par habitant et les 10 % restants sont répartis proportionnellement au montant des dépenses d'équipement brut par habitant sur la base des données 2022 qui sont transmises par les services préfectoraux.

Pour l'année 2024, la dotation à répartir au titre des montants encaissés en 2023 et versés au Fonds de péréquation s'élève à 2 333 850 € et qui nous fait constater une baisse par rapport à la dotation 2023 de 653 000 €.

La délibération proposée est :

- d'approuver les critères retenus pour le calcul du Fonds Départemental de Péréquation des Taxes Additionnelles aux Droits d'Enregistrement,
- d'adopter la répartition du Fonds pour un montant de 2 333 850 € au titre des montants encaissés en 2023.

Délibération qui a eu un avis favorable de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. Des remarques particulières ? S'il n'y en a pas, je mets ce rapport aux voix. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Il est approuvé, je vous en remercie.

Je vous propose d'arrêter là l'examen des rapports, puisque, cet après-midi, nous reprendrons à 14h30, avec la présentation du rapport d'activité des Services de l'État. Je clôture cette première matinée.

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
RÉUNION DU 27 SEPTEMBRE 2024

Procès-verbal

Reprise de la séance à 14H30

Sont présents :

Mesdames et Messieurs Didier ACHALME, Dominique BEAUDREY, Jamal BELAIDI, Sophie BENEZIT, Marina BESSE, Jean-Yves BONY, Aurélie BRESSON, Valérie CABECAS, Gilles CHABRIER, Céline CHARRIAUD, Marie-Hélène CHASTRE, Gilles COMBELLE, Alain DELAGE, Annie DELRIEU, Vincent DESCOEUR, Philippe FABRE, Bruno FAURE, Stéphane FRECHOU, Sylvie LACHAIZE, Mireille LEYMONIE, Jean MAGE, Pierre MATHONIER, Magali MAUREL, Jean-Jacques MONLOUBOU, Florian MORELLE, Marie-Hélène ROQUETTE, Valérie RUEDA, Valérie SEMETEYS, Christophe VIDAL.

Absents excusés :

Isabelle LANTUEJOUL.

Le quorum est atteint.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

J'ouvre cette deuxième partie de la session. Tout d'abord, permettez-moi de remercier le Préfet de se joindre à nous pour cette traditionnelle présentation de l'activité des Services de l'État dans le département au titre de 2023, en rappelant que ce rendez-vous était prévu en juin, mais pour cause exceptionnelle (on a rappelé ce matin les soubresauts de notre démocratie), ça vous avait contraint à reporter votre intervention.

Cette présentation est toujours un moment important, parce que, dans un département comme le Cantal, on est souvent en contact permanent avec les représentants de l'État, que ce soit la Préfecture, que ce soient les Sous-Préfectures ou les différents services : la DDT, la gendarmerie ou autre. Ce sont des partenaires indispensables et importants de nos territoires, de vos EPCI et des Communes également. Donc l'idée est de pouvoir avoir une présentation qui nous permettra de réagir, puisque vous avez validé le fait de vous prêter à un petit exercice de questions-réponses qui n'est pas forcément des plus confortables et des plus faciles, mais c'est important pour la démocratie. Je sais que vous avez révisé sur le sujet, mais il y aura certainement des questions pertinentes qui seront issues de votre présentation.

Je ne suis pas plus long et je vous laisse le soin de présenter votre activité. Merci.

36. Rapport d'activité des Services de l'État pour l'année 2023**M. le Préfet du Cantal**

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Vice-présidents, Mesdames et Messieurs les Conseillers départementaux, c'est donc pour moi la deuxième fois que je viens devant votre Assemblée présenter le rapport d'activité des Services de l'État. C'est à la fois un plaisir au regard de cette opportunité privilégiée d'échanges entre nous, mais aussi, pour moi, pour les Sous-Préfets et pour les différents Chefs de service de l'État, un moment d'une grande importance, attachés que nous sommes – et c'est l'esprit de cette obligation que me fait la loi de venir présenter devant vous le rapport d'activité des Services de l'État – à la responsabilité singulière qui nous incombe de rendre compte de notre action.

Vous l'avez rappelé, Monsieur le Président, la séquence électorale nous a conduits (et j'en suis désolé) à décaler un peu cette séance, mais je remercie Monsieur le Président de cette possibilité que vous me donnez d'intervenir devant votre Assemblée aujourd'hui.

Pour mettre en perspective l'activité des Services de l'État 2023, effectivement avec un petit peu de décalage, mais si à l'occasion des échanges évidemment des questions portent sur des sujets davantage d'actualité, je m'y prêterai volontiers, donc pour mettre en perspective cette action et avant de pouvoir répondre aux questions que vous pourriez souhaiter me poser, j'ai choisi de l'organiser autour de cinq grandes thématiques. Des thématiques assez classiques, mais qui, je crois, structurent correctement notre action : évidemment la sécurité, l'économie et l'emploi, la transition écologique, le soutien aux collectivités et la cohésion sociale – chacune de ces thématiques faisant l'objet d'une brève présentation. Ce rapport, évidemment, ne peut pas et n'a pas vocation à être exhaustif, il sert à illustrer l'action des Services de l'État pendant cette année. Évidemment, je répondrai à toute demande de précision, que cela soit en séance ou a posteriori.

Premier thème que je souhaite évoquer avec vous, c'est le sujet de la sécurité de nos concitoyens. La sécurité de nos concitoyens, c'est la première mission de l'État et c'est bien évidemment à ce titre une priorité de l'action de l'État dans le Cantal. L'année 2023 en la matière est une année contrastée, comme l'avait été d'ailleurs l'année 2022. Contrastée pourquoi ? Parce qu'on ne porte pas tout à fait la même appréciation quand on regarde

l'évolution des faits constatés et l'évolution des faits élucidés. Or, il y a une différence importante entre les deux, parce que les policiers et gendarmes élucident, en revanche, ils ne créent pas les faits de délinquance. Donc même si évidemment l'action policière et des gendarmes a pour effet, en termes de prévention, normalement, de réduire le nombre de faits, malgré tout, le nombre de faits s'impose parfois un peu à nous. En revanche, le nombre de faits élucidés, lui, traduit l'action des forces de l'ordre. Si on rentre un peu dans le détail de ce contraste, pourquoi contrastée ? Parce qu'en 2023 comme en 2022, le nombre de faits constatés a augmenté par rapport à l'année précédente. Il a augmenté tant pour les atteintes aux biens (+5 %) que pour les atteintes aux personnes (+9 %).

Premier élément pour tempérer un peu ces chiffres, on travaille sur un nombre de faits qui est assez limité : dans un département comme le Cantal quand on parle du nombre de faits total de délinquance, on parle de 7 000 faits. Ça veut dire que quand on parle de ces augmentations-là, ça veut dire très concrètement qu'en 2023, il y a eu un peu plus de 400 faits supplémentaires de délinquance par rapport à l'année 2022, c'est-à-dire un peu plus d'un fait par jour. Ce qui est intéressant également, c'est de constater l'évolution de la délinquance par rapport aux tendances nationales. Ce qu'on peut dire, et ça, c'est l'élément négatif de ce bilan contrasté, c'est que ces hausses sont supérieures au niveau national : pour les atteintes aux biens, on est à 5 au lieu d'un peu moins de 2 % ; et pour les atteintes aux personnes, en revanche, le différentiel est moindre puisqu'on a une quasi-équivalence aux alentours de 9 %. En revanche, élément important, c'est de regarder quel est le nombre de faits pour 1 000 habitants, à la fois dans le Cantal et au niveau national. Ces éléments-là montrent à la fois une stabilité d'une année sur l'autre (pour les atteintes aux biens, on est dans une totale stabilité). En revanche, pour les atteintes aux personnes, on a une légère hausse, puisque le taux est de 8,12 pour 1 000 habitants au lieu de 7,45 l'an dernier. Dans les deux cas, le niveau de délinquance dans ce département, attesté par ces chiffres, est très inférieur (vous pouvez le constater) au taux moyen constaté sur l'ensemble du territoire national : pour les atteintes aux biens, 11,74 %, 29 % au niveau national ; 8,12 pour les atteintes aux personnes, 12 au niveau national. L'élément plus positif de ce constat, parce qu'encore une fois l'évolution du nombre de faits constatés est un constat négatif que nous pouvons poser sur ces éléments, c'est en revanche, la progression des faits élucidés, puisque les faits élucidés qui eux, traduisent l'action des forces de l'ordre, augmentent de manière beaucoup plus importante que les faits constatés. C'est-à-dire que, quand on augmente de 5 % sur les atteintes aux biens, 9 % pour les atteintes aux personnes, vous le voyez, on augmente de 38 % des faits élucidés pour les atteintes aux biens, 49 % pour les atteintes aux personnes. Ça, c'est l'élément positif : c'est que les faits élucidés montrent une activité forte et efficace des services de sécurité, qui, malheureusement, en revanche, ne se traduit pas par un phénomène de frein sur les faits constatés.

Alors j'ai essayé – parce que ce sont des éléments qu'on n'avait pas, et, encore une fois, vu le nombre de faits, c'est important – de montrer un peu les tendances longues. Si on regarde un peu depuis 2019, on s'aperçoit que sur les faits de délinquance, on a quand même incontestablement eu un frein au moment de la période COVID. Et ce que montrent ces graphiques, c'est qu'on a tendance à retrouver, finalement, les niveaux de l'année 2019, avec sans doute une différence sur les atteintes aux personnes en zone gendarmerie qui progressent de manière assez continue et de manière assez dynamique. Ça me permet de faire un petit zoom sur cela : qu'est-ce qui pousse cette dynamique des atteintes aux personnes ? En sachant que quand on parle des atteintes aux personnes, on peut parler à la fois de faits graves et à la fois de menaces, parce qu'une menace, c'est une atteinte à la personne. Donc on a incontestablement une dégradation du climat général, avec des gens qui portent plainte sur des histoires de voisinage qui sans doute se seraient réglées autrement il y a quelques années, mais on a aussi – et ça, c'est un phénomène réellement inquiétant –, une augmentation forte (ce n'est pas la première fois que je le dis) des atteintes à caractère sexuel dans ce département. En 2023, ils ont connu une progression très importante – alors, à prendre en compte avec prudence. Pourquoi ? Parce qu'on le voit sur

certaines affaires de l'an dernier, quand on comptabilise une atteinte à caractère sexuel, on peut à la fois révéler des faits qui se sont produits ailleurs que dans le Cantal, ça peut arriver, et d'autre part, sur des faits anciens, et je pense notamment à des faits qui se sont révélés plusieurs années après et qui peuvent concerner plusieurs victimes, voire un nombre important de victimes. Donc c'est quelque chose qui rend prudent sur l'évaluation de ces chiffres. Malgré tout, c'est une constante dans ce département : on a un taux d'atteintes de nature sexuelle qui nous met à peu près à la moyenne nationale et donc pas avec le phénomène que j'ai pu décrire sur les autres infractions, crimes ou délits constatés avant, c'est-à-dire très en dessous des moyennes nationales. Et puis il y a un dernier élément sur ces atteintes aux personnes qui explique une partie de ce dynamisme et notamment en zone gendarmerie, parce que c'est une zone qui couvre beaucoup de territoire, c'est tout simplement le taux des violences intrafamiliales. Quand on parle des atteintes aux personnes, en 2023, c'est 38 % (ça tourne toujours aux alentours de 40 %). 38 % de ce qu'on compte dans les atteintes aux personnes a lieu à l'intérieur d'un domicile ; c'est une violence intrafamiliale, soit des violences conjugales, soit des violences à enfant. Et donc ça, c'est un phénomène extrêmement important, parce que ça veut dire aussi que dans l'action des forces de l'ordre, on constate, on accueille les victimes du mieux possible et on essaie de mettre à disposition de la justice les auteurs – et en général, trouver l'auteur dans le cadre d'une violence intrafamiliale n'est pas très compliqué, mais il faut ensuite arriver, en revanche, à établir les éléments de preuve. Cet élément est important, parce qu'incontestablement, ce qui pousse à la hausse les atteintes aux personnes, encore une fois, ce sont ces violences intrafamiliales.

Et puis un petit point d'actualisation 2024 qui, du coup, revient sur l'idée que je disais tout à l'heure, c'est que, sur des chiffres qui restent relativement peu élevés, toute évolution annuelle est un petit peu difficile à prendre en considération. En 2024, à cette heure, le nombre de faits constatés (tous faits confondus) est plutôt en baisse sur le département, il est de -4 %, notamment avec une diminution importante des atteintes aux biens qui diminuent de 14 %, mais on continue sur la progression des atteintes aux personnes de +4 %. Et pour relativiser encore une fois l'observation de chiffres parfois un peu faibles, vous voyez, en zone police, l'an dernier, on était confrontés à une hausse assez dynamique du nombre de faits constatés ; depuis le début d'année, on est à -30 % pour la zone police (qui concerne, je le rappelle, Aurillac et Arpajon-sur-Cère). Ce qui montre qu'on ne savait pas toujours expliquer la hausse de l'an dernier et on ne sait pas toujours expliquer les -30 % de cette année. Toutes ces variations, c'est pour ça que j'ai souhaité vous mettre des tableaux pluriannuels, car ils sont difficiles parfois à expliquer quand on compare d'une année sur l'autre.

Sur ces différents éléments, évidemment, l'action des forces de l'ordre, ça demeure une présence sur la voie publique. Encore une fois, je l'ai expliqué, sur les violences intrafamiliales, vous avez beau être présents sur la voie publique, ça ne change hélas ! pas grand-chose, mais sur d'autres faits de délinquance, évidemment c'est important. Et la volonté des services qui a été concrétisée en 2023 de maintenir des taux d'élucidation qui soient élevés qui sont en tout cas bien supérieurs à la moyenne nationale. Enfin, en 2023, l'annonce avait été faite du renforcement du maillage territorial de gendarmerie, avec une brigade mobile qui intervient sur la partie Est du département et qui a été ouverte en 2024, et puis une brigade à Jussac qui, elle, nécessite un projet immobilier au préalable, mais qui ouvrira dans les prochaines années.

Une des priorités, c'est le développement de la vidéoprotection, parce que c'est un élément important de dissuasion, mais aussi une aide pratique à l'élucidation des affaires, et ça, c'est vraiment un élément important. Je rappelle que la Préfecture, mes Services autorisent, dans un cadre légal très précis, l'installation de caméras. En 2023, c'est 444 caméras, soit 120 de plus que l'année précédente. Ces caméras sont soit des dispositifs de voie publique, soit des dispositifs de surveillance de bâtiments communaux et également ce qu'un commerçant installerait à l'intérieur de ses locaux qui n'est pas sur la voie publique, mais en tout cas, en termes d'élucidation,

les trois peuvent être extrêmement utiles quand une affaire est concernée. Et puis je rappelle qu'il peut y avoir des subventions pour les caméras, ce qui était le cas en 2023.

Un élément sur le séjour irrégulier sur notre territoire national. C'était une des priorités de l'action 2023, avec des résultats qui étaient intéressants sur la question de l'exécution des mesures d'éloignement, puisqu'en 2023, 37 mesures d'éloignement ont été exécutées, ce qui représente une hausse de 54 % par rapport à l'année 2022. Et puis évidemment, la délinquance est une question d'activité des forces de l'ordre. C'est aussi une question de prévention. Nous avons plusieurs possibilités pour intervenir sur le sujet : le fonds interministériel de prévention de la délinquance qui finance des dispositifs. J'en ai mis quelques-uns en illustration, mais soit des actions de citoyenneté, soit des actions pour prévenir la récidive. Les crédits de la mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives. Comme son nom l'indique, il s'agit là d'essayer d'intervenir pour diminuer la consommation excessive d'alcool ou la consommation de stupéfiants. Et puis, parce que c'est un sujet majeur dans ce département, des crédits accordés par le ministère à l'Égalité entre les femmes et les hommes qui permettent de prévenir les violences sexistes et sexuelles, et sur ce domaine-là, c'est 140 000 € de crédits qui sont mis en œuvre. Au total, sur ces trois dispositifs, vous le voyez, on est à 220 000 € de crédits de prévention.

Autre élément de sécurité : la sécurité routière. Le bilan est, de la même manière, contrasté. Si on veut en avoir une vision positive, on se dit que six tués sur nos routes, c'est mieux que 14 et c'est incontestable. Chaque vie épargnée sur la route est une satisfaction collective. Hélas, quand on regarde les autres chiffres, on se dit qu'on n'avait vraiment pas eu de chance en 2022 et qu'on a eu peut-être beaucoup de chance en 2023, parce que, en revanche, le nombre d'accidents, le nombre de blessés, lui, continue à augmenter, ce qui montre la persistance de comportements inadaptés ou dangereux sur les routes. La différence entre un accident qui provoque un blessé grave et un accident qui provoque un décès est parfois extrêmement ténue. Donc évidemment, la vraie satisfaction, c'est quand on arrive à diminuer le nombre d'accidents et le nombre de blessés, parce que la diminution du nombre d'accidents, c'est un peu plus de garanties d'avoir moins de tués sur nos routes... Là-dessus, la tendance, hélas, se confirme en 2024, parce que le nombre d'accidents continue à progresser ; le nombre de blessés continue à progresser, de manière limitée, mais malgré tout, on n'inverse pas la tendance. Et puis le nombre de tués sur nos routes à ce jour est déjà de sept, c'est-à-dire qu'il sera supérieur à l'année 2022 qui avait assez exceptionnelle, puisqu'en 2022, nous avons eu cette chance de ne pas avoir de tués sur nos routes jusqu'au mois de juillet, donc évidemment, ça expliquait que la fin de l'année avait été moins favorable.

L'activité des forces de l'ordre en termes de contrôle est essentielle et continue à être très soutenue. De nouveau, le nombre de contrôles augmente. De nouveau, le nombre de suspensions administratives de permis de conduire a augmenté. Le chiffre par rapport à 2020, là aussi, est important : 824 en 2023, 490 en 2020. Je crois que ça montre à la fois l'engagement des forces de l'ordre et à la fois le maintien de comportements dangereux. Et puis enfin, là aussi, c'est une affaire de contrôle et d'ailleurs le contrôle est en soi une activité de prévention, mais c'est aussi une activité de prévention par le soutien à un certain nombre d'associations ou de collectivités. Je vous ai rappelé un certain nombre d'actions. Surtout, ce qui a été important en 2023 et je tenais à cela, c'est que nous avons lancé une campagne de recrutement qui a très bien marché pour des intervenants départementaux de sécurité routière, c'est-à-dire des gens qui bénévolement vont venir avec nous conduire des actions en établissement scolaire, dans des événements festifs... Et clairement, au regard de nos moyens, au regard du fait que dans ce département, il y a peu d'associations qui interviennent en matière de sécurité routière, ces bénévoles constituent une force de frappe qui, je crois, va nous permettre de démultiplier nos actions.

La sécurité, c'est évidemment toutes les actions qui concourent à la sécurité du quotidien. Je ferai bref sur l'activité opérationnelle du SDIS, puisque par ailleurs, c'est un établissement dont l'activité opérationnelle vous

est bien connue, donc je serai assez rapide, mais en tout cas, il y a une légère diminution de l'activité opérationnelle et quand on regarde les différentes catégories d'interventions, une stabilité totale dans la répartition de ces interventions. Je vous ai également détaillé de manière pluriannuelle l'activité de secours du peloton de gendarmerie de haute montagne, avec là aussi une légère diminution par rapport à 2022.

Et puis assurer la sécurité de nos concitoyens, c'est également se préparer à des crises. C'est une des responsabilités de mes Services, au sein de mon Cabinet, de coordonner avec les différents services des exercices qui doivent nous permettre d'être plus efficaces en cas de gestion de crise. En 2023, nous avons eu un programme plutôt dense d'exercices. Je vous ai rappelé les six exercices qui ont été réalisés en 2023 et qui couvrent quand même un champ thématique assez large. Encore une fois, c'est s'entraîner, c'est vérifier tout ce qui ne marche pas pendant l'exercice. Et d'ailleurs, un exercice dans lequel rien ne marche pas, c'est un mauvais exercice. En général, dans un exercice, il faut que ça marche mal qu'on corrige ces éléments-là, parce que le but, c'est que ces dysfonctionnements, on les ne retrouve pas quand on gère vraiment une crise. Et en l'occurrence, en 2023 – et ça avait été le cas les années précédentes également – on a organisé deux exercices qui nous ont permis de nous entraîner avec les différents Services concernés, à la prise en charge de ce qu'on appelle « les nombreuses victimes ». J'ai la faiblesse de penser que, quand un événement dramatique comme celui qui s'est produit cet été à Saint-Pierre se produit, le fait de s'être entraîné participe sans doute à la qualité de la prise en charge des victimes ce jour-là.

Dernier élément, puisque la sécurité prend des formes très diverses : assurer la sécurité de nos concitoyens, c'est aussi assurer la sécurité des consommateurs. C'est le travail des Services de la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations qui œuvre à plusieurs titres. La sécurité des consommateurs, c'est la répression des fraudes, c'est s'assurer de la conformité d'un certain nombre d'installations, c'est s'assurer de la sécurité alimentaire. Et en l'occurrence, l'activité a été accrue en 2023, avec davantage d'anomalies qui trouvent des sources différentes. Sur le nombre d'anomalies réalisées, beaucoup d'entre elles vont se solder par des avertissements qui sont adressés à l'entrepreneur et ensuite, on va vérifier que tout ça a bien été mis en place. Et puis dans les cas les plus gênants, quand il s'agit d'assurer de manière immédiate la sécurité du consommateur, ça peut se traduire évidemment par des fermetures administratives. Voilà pour la thématique sur la sécurité.

En ce qui concerne l'économie au sens large, peut-être un petit point sur l'agriculture du département sur l'année 2023. C'est une année qui (un peu comme le sera 2024, d'ailleurs) a été plus favorable que les précédentes, notamment d'un point de vue météorologique. En 2023, nous n'avons pas connu de phénomènes de sécheresse forte comme ça avait été le cas en 2022. En revanche, les agriculteurs du département ont évidemment subi le maintien de prix d'énergie qui étaient élevés et sur la deuxième partie de l'année, un épisode de fièvre catarrhale ovine qui a généré de vraies difficultés pour les éleveurs. On aura sans doute l'occasion d'en reparler. Un épisode qui se renouvelle avec plus de gravité encore au moment où nous parlons. 2023 était une année importante pour l'agriculture, parce que c'était la première année de la nouvelle programmation PAC, avec des règles différentes. C'est quelque chose qui a pu entraîner un certain nombre de difficultés dans le versement et le solde de certains dossiers. C'est toujours pareil, quand on a un nouveau système, un système informatique, etc., le gros des dossiers se passe bien, mais en revanche, il y a un certain nombre de dossiers qui hélas ! subissent des dysfonctionnements. Ça a été le cas, il faut le reconnaître. On a essayé de surmonter ces difficultés et les Services de la Direction départementale des territoires ont fait un gros travail qui, je crois, est reconnu par les Services de la Chambre d'agriculture, pour qu'en tout cas, dans un dialogue constant et permanent, on ait la connaissance la plus précise des dossiers qui bloquaient et qu'on puisse essayer d'intervenir pour les débloquent. En tout cas, c'est quelque chose qui malgré tout a généré des difficultés pour un certain nombre d'exploitants du département et qui au demeurant a généré un surcroît d'activité pour les services de la DDT qui reprenaient

parfois deux ou trois fois le même dossier qui a été réel. Important, le montant des aides PAC, parce qu'ici, dans ce département, c'est une donnée importante. En 2023 (alors, il reste quelques petits soldes de petites aides, mais on peut considérer que le chiffre est quasiment définitif), c'est 167,8 M€. Moins d'aides d'urgence que les années où évidemment les conditions sont moins favorables. Mais signaler quand même qu'il y a un secteur qui dès 2023 était en difficulté, c'était le secteur de l'agriculture biologique qui est confronté à une baisse importante de la demande, donc qui subit un certain nombre de coûts comme les autres. Donc il y a eu 108 dossiers pour 1,2 M€ d'aides pour soutenir les agriculteurs engagés en agriculture biologique.

Les entreprises : on l'a vite oublié, puisque ces derniers mois, l'évolution a été un petit peu différente, mais rappelons-nous que le début de l'année 2023 a été marqué par la hausse importante des prix de l'énergie. Rappeler qu'en ce début d'année, il y avait eu des dispositifs de bouclier, d'amortisseur, assez complexes, en fonction de la taille de l'entreprise, de la consommation voire de la puissance installée... C'est un sujet qui nous a beaucoup occupés, notamment chez les boulangers, mais en tout cas ce dispositif a été mis en place. Signaler que 2023, c'est également une liquidation judiciaire importante en termes d'effectifs, parce qu'on a la chance, dans ce département, d'avoir des entreprises qui sont assez résilientes, donc même s'il peut y avoir des défaillances d'entreprises, c'est rarement sur des entreprises de cette taille : c'était l'entreprise Chavinier, sur laquelle j'ai souhaité mettre en place une cellule de suivi pour l'accompagner. Ça a plutôt bien fonctionné, notamment parce que cette entreprise intervenait dans un secteur où la demande est forte et où la compétence des salariés de l'entreprise Chavinier était reconnue, donc le reclassement s'est bien passé.

2023, c'est aussi l'extension du périmètre du territoire d'industrie à Hautes Terres Communauté, ce qui, je crois, est une bonne chose, parce que c'est un bon dispositif pour permettre aux industriels (et nous, on a la chance en plus d'avoir un territoire d'industrie qui est basé sur trois départements, sur un bassin assez large) de pouvoir échanger et conduire des initiatives en commun. Ça permet de « chasser en meute », si vous me permettez l'expression et de conduire des opérations transversales que chacun n'aurait pas les moyens de conduire.

Enfin, un petit plan sur France 2030, puisque c'est en 2023 que le dispositif a vraiment démarré dans le département. Je rappelle que France 2030, l'idée, c'est bien de construire les champions de demain, donc il y a une dimension dans ce dispositif très, très forte d'innovation, de recherche et développement. En 2023, dix lauréats cantaliens, pour un montant total de 3,5 M€ de subventions et de 150 000 € d'avances remboursables. Outre ces lauréats, rappelons que c'est dans le cadre de France 2030 que le Fonds French Tech Souveraineté est entré au capital de Biose Industrie, ce qui était un élément important pour que Biose puisse gérer son augmentation de capital. Ça me permet d'enchaîner et de dire deux mots du PM21, dans lequel nous sommes conjointement engagés. 2023 a été vraiment l'année de maturation de ce Pôle, je crois, avec maintenant une dynamique qui est très, très forte, qui se traduit à la fois en matière de formation, avec des formations qui ouvrent, on est dans le concret, mais aussi un travail important sur des projets de recherche en commun. Et cette dynamique en 2023 avait été consolidée – je ne l'ai pas rappelé sur la présentation, mais sur fonds État, on a subventionné les deux premiers équipements qui sont mis en commun entre les entreprises. Quand on les voit en photo, ce n'est pas très impressionnant, c'est à peine plus gros qu'un ordinateur, mais vu que l'ensemble coûte près de 700 000 €, c'est que ça doit être plutôt des équipements de haute technologie. J'ai eu l'occasion d'aller vérifier et on l'a vérifié ensemble lors du dernier COPIL, Monsieur le Président, que c'est un outil extrêmement utile aux entreprises du Pôle. Là, je crois qu'ensemble et avec tous ces acteurs, nous construisons un pôle de niveau européen qui sera un vrai levier de développement pour Aurillac en particulier et surtout le Cantal en général. Et puis juste signaler qu'évidemment, dans les attributions de DETR, de DSIL sur lesquelles je reviendrai tout à l'heure, une attention particulière est portée à tous les projets qui ont une dimension économique : quand il s'agit de conserver un commerce, quand il s'agit d'avoir un projet de ce type-là.

En matière d'emploi, la situation de l'emploi, vous la connaissez comme moi, je ne vais pas la décrire. On demeure (même s'il y a un peu moins de tensions sur le marché de l'emploi) à un taux de chômage qui reste faible et très inférieur à la moyenne nationale. Dans ce contexte, l'action est simple : elle est d'essayer de réduire les tensions à l'embauche pour accompagner les entreprises et leur permettre que l'emploi ne soit pas un frein à leur développement économique, mais c'est aussi toute la logique de pouvoir rapprocher de l'emploi les personnes qui en sont éloignées. Ça passe notamment par toute une série d'outils, je ne vais pas les détailler, qui ont été mobilisés à un niveau au moins équivalent à l'année 2022. Ça passe par des opérations un peu spéciales : des opérations autour du sport, des opérations dans les salons du stade aurillacois. Moi, je crois qu'il faut sortir ces opérations de recrutement du schéma habituel pour casser un certain nombre de préjugés et de préjugés qui sont réciproques, aussi bien de l'employeur vis-à-vis de candidats qui, dans un exercice classique d'embauche, ne sauraient peut-être pas se présenter de la manière la plus favorable, mais aussi casser parfois les préjugés des candidats sur un certain nombre de secteurs d'activité. C'est ça qu'on essaie de faire. Et puis, là, c'est plutôt des dossiers 2024, Monsieur le Président, mais toute la démarche qui est engagée ensemble, et notamment autour de ce qui pourra être fait sur les bénéficiaires du RSA, me semble un levier important et prometteur pour qu'on puisse progresser ensemble sur ces questions.

Troisième thématique que je souhaitais évoquer avec vous, c'est la thématique de la transition écologique. On pourrait y passer énormément de temps. On pourra y revenir si vous le souhaitez. J'ai décidé de centrer quelques points avec précision. D'abord, rappeler que, dans toute la région (puisque c'est une initiative régionale), on met en œuvre une stratégie eau-air-sol. Et en l'occurrence, sur ces différents éléments, le sol, c'est l'accompagnement qui peut être fait aux collectivités sur leurs documents d'urbanisme, accompagnement parfois exigeant, parfois frictionnel, mais en tout cas accompagnement. Et ce qui se passe sur le département, avec des documents qui sont maintenant achevés ou qui sont en cours de rédaction, notamment autour des plans locaux d'urbanisme intercommunal, me semble une démarche essentielle pour, à un moment, reprendre la maîtrise du foncier et agir intelligemment sur la sobriété foncière.

Et puis l'eau, qui est un sujet essentiel. Là-dessus, les Assises départementales de l'eau avaient eu lieu avant mon arrivée et on poursuit, année après année, leur mise en œuvre, avec les choses qui avancent bien, des choses qui avancent moins bien et sur lesquelles, dans les mois qui viennent, il faudra porter l'effort. Ce qui avance plutôt bien, c'est le Schéma départemental d'eau potable et assainissement avec CIT qui avait été achevé en fin 2023. C'est tout le travail qui est fait avec beaucoup d'entre vous et beaucoup d'élus sur les Schémas de gouvernance en matière d'eau. On sait qu'on a une gouvernance qui est aujourd'hui assez fractionnée qu'il y a l'échéance de janvier 2026. Les choses avancent bien, elles avancent parfois plus difficilement dans certains territoires. On a en outre un sujet qu'il va falloir reprendre dans les prochaines semaines qui était celui d'une évolution législative annoncée, espérée et qui n'a pas pu se produire du fait de la dissolution, mais qui est un élément important pour le Schéma que souhaitent mettre en place les élus dans certaines zones du département. En tout cas, ce sont malgré tout des éléments qui avancent et qui vont nous permettre de réduire le nombre d'unités de gestion de manière assez importante.

Ce qui fonctionne bien aussi, c'est le travail sur la résorption des points noirs Assainissement. Je fais une priorité de cette action. C'est un sujet sur lequel nous sommes en retard dans ce département. Il y a des choses auxquelles je ne peux pas me résoudre : je ne peux pas me résoudre à ce que, dans un département comme le Cantal, avec son patrimoine naturel, avec cette volonté de construire sur cette image naturelle qu'il y ait des rivières dans ce département où il n'y a plus de poissons ! Et c'est le cas ! Quand je dis « il n'y a plus de poissons », je ne parle pas d'événements récents qui ont pu provoquer des mortalités importantes. Ce n'est pas ça que je vise, je parle de cours d'eau qui, de manière structurelle, n'ont plus de poissons. Ce n'est pas à l'occasion d'un accident de pollution, mais qui, de manière structurelle, n'ont plus de poissons. Dans un

département comme le Cantal, ça me semble quand même très problématique. Sur le sujet, la démarche est simple et je crois que ça avance et qu'on enregistre des résultats. Je l'avais annoncé à l'assemblée générale des Maires et je me tiens à ce programme : sur la question de l'assainissement, quand il y a une action qui est attendue depuis longtemps et sur laquelle ça n'avance pas, la démarche est assez simple, il n'y a plus d'autorisation d'urbanisme. Et ça, je l'ai traduit pour que chacun ait bien en tête la manière dont ça se passe dans une doctrine d'urbanisme qui a été élaborée fin 2023 et diffusée en 2024. Et puis l'autre règle que j'applique, c'est que quand je considère qu'il y a un investissement communal à faire prioritairement sur l'assainissement, je n'accorde pas de subvention pour un autre projet que celui-là. Et je reprendrai les autres subventions quand ce projet-là sera réglé, exception faite évidemment de mesures urgentes : s'il s'agit d'avoir des travaux de sécurité dans une école, évidemment, on va les financer. Mais toujours est-il qu'il y a des dossiers qui étaient bloqués depuis des années qui se débloquent ! Donc ça, ça me semble positif. En revanche, il y a des choses qui avancent moins bien. Je sais que c'est une demande notamment d'élus ici présents, mais sur les forages privés, on a une action qui n'avance pas, pour mieux connaître, mieux évaluer l'impact de ces questions-là. On a des actions de restauration et de continuité écologique qui n'avancent pas suffisamment vite non plus. On a du pain sur la planche, parce que tout n'avance pas au même rythme.

Élément en matière de transition écologique, puisque les moyens sont évidemment quelque chose d'important, c'est le déploiement du Fonds Vert. C'est la première année. Le Fonds Vert, c'est quand même quelque chose qui a permis d'apporter 7,3 M€ de subventions au département du Cantal, c'est quand même majeur. C'est un dispositif qui doit nous permettre d'accélérer la transition écologique. Vous le verrez dans les chiffres que je cite, ce sont en grande partie des actions qui portent sur l'amélioration énergétique, en tout cas, la performance environnementale. Ce sont beaucoup de dossiers, finalement, de bâtiments communaux. Ce sont aussi des dossiers d'adaptation au changement climatique, en matière d'inondation, en matière de risque incendie. Et puis ce sont d'autres dossiers, notamment je pense au Fonds Friche qui fait partie de ce Fonds Vert.

Le soutien aux collectivités : je vous ai rappelé les montants de dotation d'équipement aux territoires ruraux, de dotation de soutien à l'investissement local et de dotation de soutien à l'investissement des départements. Vous connaissez tous les types de projets qui peuvent être financés. De toute façon, l'ensemble de la programmation est, après l'achèvement, mise en ligne sur le site de la Préfecture, donc on pourra, si c'est souhaitable, vous la communiquer. Il m'a semblé plus intéressant de mettre en situation une perspective pluriannuelle. Depuis 2017 jusqu'en 2023, le premier élément important, c'est 109 M€ qui sont venus soutenir les projets d'investissement des collectivités territoriales. Et quand on regarde l'évolution du montant annuel, on est passé de 11,6 M€ à 19,5 M€. Ça veut dire qu'en 2017 et c'était un souhait du Président de la République, ça a été un souhait continu des gouvernements successifs, en sept ans, les subventions aux investissements des collectivités ont augmenté de 68 %. C'est important, parce qu'on le sait, c'est un élément important de la politique d'attractivité que vous poursuivez et si on veut convaincre nos concitoyens que l'on a la même égalité des chances quand on vit dans un territoire rural que dans un autre territoire, il faut que les financements soient là pour soutenir les projets des collectivités.

Mais le financement ne fait pas tout. Ce qu'on entendait souvent dans la bouche d'élus, notamment des Communes les plus petites, et c'était légitime, c'était de dire « des projets, j'en ai ; des financements on peut en trouver ; par contre, il faut quand même construire le projet et je n'ai pas forcément les équipes pour le faire ». Et donc cette demande qui était présente depuis de nombreuses années sur le soutien à l'ingénierie, maintenant, je crois qu'il est couvert de manière assez complète. On avait la chance d'avoir un territoire Action Cœur de ville. On avait 26 Communes couvertes par un programme Petites Villes de demain. Et 2023, c'est le lancement du programme Villages d'avenir, dans lequel 63 Communes du Cantal ont été retenues. C'est un chiffre très important si on le compare aux autres départements. Ça prouve que les élus se sont pleinement engagés dans

cette démarche et je salue leur engagement. Ça prouve que les candidatures qu'ils ont présentées étaient de qualité. Et maintenant, toutes les strates de communes sont quasiment couvertes par ce dispositif. Au total, un élément sur lequel j'attire votre attention également : quand on regarde les postes qui sont financés, soit au sein des Services de l'État, puisqu'on a deux Chargés de mission Villages d'avenir, ce qui est peu, il y a une dizaine de départements qui en ont deux au lieu d'un, et puis les postes qui sont financés au sens des collectivités à travers PVD et Action Cœur de ville, ce sont 12 postes qui sont financés par l'ANCT pour accompagner l'ingénierie des collectivités.

Dernier élément, et je le signale parce que nous sommes un des départements qui en profitent le plus, parce qu'il est demandeur et qu'il y a un dynamisme de projets, mais aussi parce que l'ANCT y porte une attention particulière, c'est les accompagnements sur mesure. Nous sommes le premier département de la région à en bénéficier, le troisième au niveau national, ce qui montre le fait que ces investissements sont importants.

Enfin, j'ai souhaité, sur cette thématique, faire un point sur les questions de mobilité, qui sont importantes, là aussi, dans le développement des projets. Rappeler (mais vous en êtes aussi bien informés que moi) que 2023 a été l'année de la renégociation de la délégation de la ligne aérienne, renégociation difficile, mais que nous avons pu conclure, en attirant d'ailleurs d'autres financeurs. L'effort que chacun a consenti permet de maintenir cette liaison qui est absolument essentielle.

Rappeler que 2023, sur la fin d'année, c'est la réouverture de la liaison Aurillac-Paris en train de nuit qui était fermée depuis près de 20 ans. Et là, pour qu'elle rouvre, il y a une compensation financière de l'État. Alors, elle a connu des débuts difficiles, il ne faut pas se voiler la face. C'est moins le cas maintenant, notamment parce qu'un certain nombre de mesures ont été mises en œuvre, de différents types, mais notamment dans la manière dont était assurée la maintenance des principales locomotives qui tiraient ce train.

Enfin, en ferroviaire, rappeler que 2023, c'est l'année où l'État a décidé de porter une part très importante, puisque c'était plus de 90 %, du financement de la régénération de la ligne ferroviaire entre Neussargues et Saint-Chély qui est en cours d'achèvement et que cette décision permet d'éviter la fermeture à la circulation ferroviaire de cette ligne. Pour l'État, c'est un engagement à hauteur de 39 M€.

Enfin, sur la nationale 122, 2022 c'était la réalisation de la déviation de Sansac ; 2023, c'est une année qui a plutôt été riche en études, pour avancer sur les dossiers qui doivent se concrétiser autour de Maurs, Polminhac, Vic-sur-Cère, notamment et une première étude préliminaire sur les virages du Pas-de-Cère.

Sur la thématique de la cohésion sociale, sans les reprendre en détail, il me semblait important que vous ayez ces chiffres. Le logement évidemment est un axe d'engagement prioritaire. On sait que c'est essentiel dans ce département, pour deux raisons à mes yeux : d'abord, le logement ne peut pas être un frein au développement économique, aux embauches et au développement de nos entreprises, ce qui parfois peut être un peu ressenti ; et puis c'est un élément important d'attractivité du territoire. Là encore, ces actions sont dans la même ligne que celles que vous poursuivez. C'est bien évidemment de pouvoir poursuivre vos objectifs en matière d'attractivité. 2023 est une année exceptionnelle en termes de logements sociaux agréés. Les chiffres le montrent : c'est 160 logements agréés contre 92 en 2022. Ça ne veut pas dire qu'il y en aura 160 tous les ans. Objectivement, c'est un chiffre qui constitue presque une anomalie dans nos programmations habituelles. Les 90/100, c'est plutôt là qu'est notre rythme de croisière. Toujours est-il que 2023 a été une année très, très forte. Les crédits de rénovation énergétiques portés par l'ANAH ont également été très importants. Enfin, l'opération ANRU sur Marmiers se poursuit de manière complètement nominale. Donc vous le voyez, une bonne année en termes clairement de moyens Logement. Et c'est important, parce que nous avons un fort taux de vacance, parce que nous avons des DPE extrêmement défavorables et qu'à un moment, la reconquête d'un certain nombre de

centres-bourgs se joue aussi là-dessus et que derrière, dans le logement, c'est améliorer les conditions de vie de nos concitoyens et c'est aussi permettre de se développer, toujours dans une logique de sobriété foncière.

La cohésion sociale, c'est aussi lutter et venir au secours de nos concitoyens les plus démunis. C'est à la fois les éléments de lutte contre la pauvreté et héberger celles et ceux qui doivent l'être. L'année 2024 marquera un certain nombre de dispositifs nouveaux. Je vous rappelle l'effort qui est fait en termes d'hébergement : 62 places en CHRS, mais en moyenne globalement, entre ce qui est conventionné et ce qui ne l'est pas, on est en moyenne sur l'année à 85 places d'hébergement d'urgence. C'est quand même un élément important. Et concernant le dispositif national d'asile, pour lequel sont hébergés les demandeurs d'asile le temps que leur demande soit instruite, une petite diminution de places qui est liée à la baisse de capacité en 2023 du CADA de Champagnac.

La cohésion sociale, c'est bien évidemment la politique éducative. Là aussi, on pourrait y passer des heures si on la traite à travers tous les sujets. Avec Madame l'inspectrice d'académie, il m'a semblé intéressant de pouvoir mettre en évidence trois éléments. Le premier, c'est la priorité faite sur la lutte contre le harcèlement et donc les différents dispositifs de ce plan qui sont déclinés parfaitement dans le département. C'est aussi vous éclairer un peu, parce que finalement, il n'y a pas eu connaissance ou communication sur ces éléments globaux, sur les projets nés du Conseil national de la Refondation – cette méthode qui a été déclinée dans tous les départements en matière éducative et aussi en matière de santé, pour essayer de faire émerger des projets du terrain, avec les usagers, avec les citoyens. Dans le Cantal, ce sont quand même 38 projets qui ont été validés et 175 000 € qui ont été accordés pour des projets nés au sein des équipes éducatives ou avec les élus et les parents d'élèves.

Enfin, là, ce n'est pas forcément des nouveautés 2023, mais comme il y avait eu renforcement de ces dispositifs, il me semblait intéressant de porter à votre connaissance l'étendue des dispositifs en matière d'inclusion, à travers les dispositifs des élèves scolarisés dans les établissements médico-sociaux. Sans doute, ça ne couvre pas tous les besoins – dans ce domaine, les besoins sont larges –, mais comme vous pouvez le constater (et je trouvais que c'était plus intéressant que de vous dire « à telle date, on a ouvert tel dispositif »), il me semblait intéressant de pouvoir vous mettre quel est l'état de ces dispositifs dans le département.

La cohésion sociale, c'est aussi la vie associative, celle qui structure nos territoires. La vie associative et l'engagement notamment de nos jeunes. Je vous rappelle le montant du fonds de développement de la vie associative : c'est 153 actions soutenues en 2023 pour 234 000 € au titre soit du fonctionnement ou au titre d'actions innovantes (il y a deux volets dans le FDVA) ; et également des financements pour la formation à destination des bénévoles. Un dispositif qui est un dispositif d'emploi FONJEP, où on prend en charge des emplois au sein de structures associatives. C'est quand même 30 postes dans le département, pour un montant de 215 000 €. Le service civique : 179 volontaires, c'est 5 % de plus qu'en 2022. Et puis le service national universel qui est aussi un outil important d'engagement. Là, il y a toujours deux chiffres qui nous intéressent : c'est les jeunes Cantaliens qui partent ailleurs et puis ceux qui viennent chez nous, puisqu'évidemment, c'est le principe, c'est que le SNU, on le fait ailleurs que dans son département. 127 jeunes Cantaliens sont partis et nous avons accueilli 580 jeunes volontaires du SNU dans notre département. Je ne l'ai pas noté là, mais moi je souhaite souligner le dynamisme des dispositifs qui permettent à des jeunes de trouver de l'engagement dans ce département : c'est le SNU, c'est le service civique, c'est les Jeunes Sapeurs-pompiers dont nous avons eu le plaisir d'inaugurer la quatrième section il n'y a pas longtemps, c'est les Cadets de la gendarmerie, c'est les classes de défense... Il y a vraiment là un dynamisme extrêmement important de ces différents dispositifs qui permettent à ces jeunes de trouver une source à leur volonté d'engagement et puis de former nos citoyens de demain.

La cohésion sociale, c'est également la pratique sportive. 2023 n'était pas encore une année olympique, mais comme vous pourrez le constater à la vue de ces différents chiffres, il y a quand même eu des projets d'équipement, notamment, qui ont été financés. C'est 280 000 € pour les équipements structurants. Donc là, on est à Saint-Flour. Et sur les autres financements, 227 000 €. C'est-à-dire qu'au total, ce sont plus de 500 000 € qui ont été financés. Évidemment, ça ne prend pas en compte les financements qui ont pu être accordés à des équipements sportifs dans le cadre de la DETR ou de la DSIL. Des créations d'emplois aussi. Je n'y reviens pas. Juste signaler que 2023, c'est la mise en œuvre d'un dispositif qui reste mal connu qui est le Pass'Sport, qui permet, sous certaines conditions (tout le monde ne peut pas en bénéficier, etc.), aux jeunes d'avoir une aide forfaitaire de 50 € pour prendre en charge une partie du coût de l'inscription dans un club sportif ou le coût de la licence. Vous signaler qu'il y a 3 121 jeunes qui ont bénéficié du dispositif en 2023 qui était la première année, pour un montant de 156 000 €. Je pense que nous pouvons encore progresser sur le sujet.

La culture participe aussi à la cohésion sociale. Je vous ai comme chaque année, donné connaissance des montants de subventions, notamment pour les opérations de financement du patrimoine, mais rappeler aussi (ce qui n'était pas toujours le cas les années précédentes), les subventions (et c'est important de le signaler) qui sont accordées pour le financement de structures, notamment le Théâtre d'Aurillac, le Centre national des arts de la rue ou la Ferme de Trielle. Et enfin signaler, dans la même logique que le Pass'Sport, le Pass'Culture, qui lui, est un petit peu plus ancien donc qui est un peu mieux connu. Les conditions sont un peu différentes : entre 15 et 17 ans, c'est un montant progressif chaque année, puis à 18 ans, chaque jeune a un crédit individuel de 300 € utilisable pendant deux ans. Et vous dire qu'à la fin décembre 2023, 40 % des jeunes de 16 ans éligibles avaient activé leur compte sur l'année. Ça veut dire qu'on doit pouvoir aller plus loin, là aussi, en termes de connaissance du dispositif.

Enfin, pour conclure sur les aspects thématiques, en tout cas sur la partie cohésion sociale, le devoir de mémoire qui participe là aussi à l'engagement. Encore une fois, le grand succès... Je pense que nous sommes une des écoles qui remportent le plus grand succès en termes de jeunes porte-drapeaux, à tel point que maintenant, il faut qu'on retrouve des drapeaux ! Pendant un moment, on cherchait des porte-drapeaux, maintenant on cherche des drapeaux ! En tout cas, c'est intéressant, parce que l'école Jeunes porte-drapeaux, ce n'est pas juste apprendre à porter un drapeau, il y a un temps d'échange, de formation sur la citoyenneté, sur la géopolitique... Franchement, quand je discute avec ces jeunes, je me dis qu'il y en aura à votre place dans 15 ou 20 ans, c'est une certitude : il y en aura dans cette salle. Je trouve que c'est une très belle initiative. Quelque chose auquel je suis très attaché, beaucoup d'élus l'ont relayé et je les en remercie, c'est la création avec le Service des Archives départementales, au demeurant par l'ONAC, d'une exposition sur le parcours des Justes du Cantal.

Dernier élément, l'amélioration de l'accès aux services publics, parce que, ça aussi, ça fait partie de la cohésion sociale. Sur les espaces France Services, 19 dans le département. Nous sommes à notre objectif et objectivement quand on regarde la carte, il va être difficile et pas forcément pertinent d'en mettre beaucoup plus. Moi, j'ai une petite idée, mais elle ne rencontre pas forcément l'adhésion de tout le monde, donc on verra plus tard, mais en tout cas on est à 19 et c'est notre maillage presque cible. Un taux élevé de satisfaction des usagers. Des progrès que nous pouvons faire pour faire connaître le dispositif encore. En l'occurrence, et je reviendrai sur cette notion objective dans quelques secondes, le nombre mensuel d'actes réalisés par ces espaces France Services a pas mal augmenté : 3 300 en 2022, 4 500 en 2023. On sait qu'on peut aller plus loin et donc c'est un vrai enjeu de connaissance du dispositif et des démarches qu'on peut y accomplir. Et puis comme je sais que c'est un sujet qui intéresse particulièrement les élus, à juste titre, je vous ai fait un état, avec Madame la Directrice départementale des finances publiques, sur l'organisation du réseau, puisque le 1^{er} janvier 2023, le début de l'année 2023 dont on parle-là était l'année d'achèvement de la réorganisation du réseau, et je vous ai réindiqué des chiffres de contacts, soit dans les Services de la DDFIP, soit dans un espace France

Services, puisque c'est la nouveauté 2023, la volonté de développer cet accès dans l'espace France Services. Et puis aussi ce que donnent les contacts pour réaliser un certain nombre de paiements chez les buralistes.

Dernier élément qui conclura la présentation thématique, juste attirer votre attention sur un outil, parce qu'il relève complètement de la logique de cet exercice aujourd'hui, je viens rendre compte de l'action des Services de l'État devant votre Assemblée. C'est un outil qui reste peu connu, c'est le baromètre de l'action publique. Qu'est-ce que le baromètre de l'action publique ? C'est un outil en ligne qui vous permet depuis chez vous d'aller constater l'avancement d'un certain nombre de chantiers de politiques publiques dans l'ensemble des départements, le Cantal, notamment, mais vous avez accès aux données... C'est en accès libre. Accessible depuis le lien suivant : <https://www.info.gouv.fr/politiques-prioritaires>. C'est une vraie volonté du Gouvernement de permettre ce contrôle citoyen. Il y a un certain nombre d'objectifs de politiques publiques qui sont définis – je vous en ai mis deux. Je vous ai mis le nombre d'accompagnements réalisés par les conseillers numériques – vous avez l'évolution chaque mois –, vous avez l'objectif et le taux de réalisation. J'en ai mis un autre, mais c'est le taux d'efficacité du remplacement en second degré. Vous le voyez, c'est assez large, ça couvre un champ de politiques publiques extrêmement important et c'est cette volonté de transparence pour le citoyen. Cette volonté souhaitée par le Président de la République que les politiques publiques s'incarnent par des résultats et des résultats tangibles et de pouvoir en toute transparence les communiquer aux citoyens. Ça vous permet d'aller voir, sur 60 objectifs, où se situe le Cantal et éventuellement de demander des comptes aux représentants de l'État sur les avancées insuffisantes d'un certain nombre de chantiers. Pour l'anecdote, ce n'est pas important, mes primes sont également déterminées en fonction des taux qui figurent sur ces données. Vous voyez que c'est un outil de résultat qui intègre complètement la logique ! En tout cas, je vous invite à aller y faire un tour, parce que vous verrez, il y a des choses particulièrement intéressantes et ça a profondément renouvelé notre manière de suivre l'avancement d'un certain nombre de chantiers. On ne disposait pas jusqu'à il y a trois, quatre ans, de ce type d'outil.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers départementaux, cette présentation, j'en suis désolé, est forcément non exhaustive, mais encore une fois, la volonté, était d'illustrer la variété des missions de l'État et un certain nombre d'éléments. Même non exhaustive, j'ai quand même pris une heure de votre temps. Vous me permettrez peut-être, avant de répondre à vos questions, deux brefs propos conclusifs.

D'abord pour, en votre présence et à mon titre, remercier l'ensemble des agents des Services de l'État pour leur engagement et leur action dont résulte le rapport que je viens de vous présenter. J'adresse des remerciements singuliers aux Sous-Préfets qui m'entourent, aux Chefs de ces services, d'une part, parce qu'ils ont une contribution encore plus importante dans la réalisation de ces résultats, puis d'autre part – mais ce n'est pas complètement négligeable non plus –, c'est que finalement ils me supportent davantage que leurs équipes et donc pour ça, c'est un motif bien légitime d'être remerciés ! Et peut-être toujours sur cette action des Services de l'État, il faut être clair : nous ne réussissons pas tout ; nous sommes parfois déçus nous-mêmes de nos résultats ; parfois, il nous arrive de penser que ça n'avance pas assez vite, mais soyez convaincus d'une chose, c'est que même si, de temps en temps, nous pouvons être impatients ou plus exigeants que les résultats que nous obtenons, en tout cas, ce qui est certain, c'est que nous sommes tous animés par le sens de l'intérêt général et par une exigence forte d'efficacité et de résultats.

Et puis dernier élément pour conclure mon propos, pour vous assurer à toutes et à tous de la mobilisation de l'État et de ses Services à vos côtés, mais aussi aux côtés de l'ensemble des élus de ce département, de l'ensemble des acteurs de ce département, quelles que soient leur qualité et la diversité de leurs missions et tout ça pour accompagner les différentes initiatives qui peuvent y prendre forme. On le voit, elles sont nombreuses. Elles sont nombreuses, parce que, dans ce département, il y a des entreprises innovantes et il y a des élus

dynamiques et attentifs au développement de leur territoire. Donc nous sommes à leurs côtés, à vos côtés pour les accompagner.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers départementaux, merci de votre écoute. Monsieur le Président, merci pour la relation de travail bilatérale, exigeante toujours, mais toujours construite sur le sens de l'intérêt de nos concitoyens.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci, Monsieur le Préfet, pour cette présentation tout à la fois complète et synthétique de l'activité des Services de l'État dans le département. Je voulais vous remercier aussi des relations que nous pouvons avoir, relations quotidiennes avec vous, mais avec l'ensemble des Services déconcentrés de l'État, où on travaille somme toute dans une ambiance plutôt partagée, dans l'intérêt des Cantaliens. C'est vrai que notre jugement est un peu plus sévère envers l'administration centrale. Vous m'avez tendu la perche, en disant que l'État ne réussissait pas tout : je vous le confirme, il ne réussit pas tout et j'aurai l'occasion de le dire.

Sur le rapport que vous nous avez fait, c'est vrai qu'au niveau de la sécurité, même si effectivement on peut se satisfaire qu'on a des taux de délinquance globalement inférieurs au niveau national, ils sont toujours trop élevés. Ils sont toujours trop élevés, mais je voulais remercier et féliciter nos services de police et gendarmerie, parce qu'on a vu que le taux d'élucidation était largement supérieur au niveau national, donc on ne peut que s'en satisfaire. C'est un travail de tous les instants. Vous avez souligné tous les bienfaits de la vidéosurveillance. Je crois qu'effectivement, ces 100 caméras supplémentaires, schématiquement, que l'on a dans le département sur l'année, c'est important et ça traduit bien aussi un sentiment particulier des élus ruraux. On se dit « chez nous, on est tranquilles » mais il y a quand même ce sentiment-là.

M. le Préfet du Cantal

100 de plus autorisées, mais en fait, c'est 500 au lieu de 400, donc c'est 500 caméras supplémentaires.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Oui, c'est 500 caméras supplémentaires, ce qui veut bien dire effectivement qu'il y a un certain sentiment d'insécurité, globalement ou de volonté de se protéger au niveau du département, et ce, pourtant dans un département très rural, où on a l'image d'un département où la sécurité est là au quotidien.

Sur l'immigration illégale, vous l'avez dit, +54 % de mesure d'éloignement. +54 %, c'est bien. Tout dépend d'où l'on part, mais c'est en amélioration et on ne peut que s'en satisfaire.

Sur la sécurité routière, on l'a évoqué ce matin, le Département n'est pas en reste, mais avec votre soutien, puisqu'on a tourné un clip récemment sur la sécurité routière qui concerne essentiellement les seniors. Parce que c'est un travail au quotidien, c'est tout ce qu'on fait, nous, sur l'amélioration de l'infrastructure routière, en lien avec les forces de gendarmerie et on essaie d'améliorer systématiquement nos points noirs.

Sur l'économie, j'ai bien noté ce que vous avez dit sur ces fameux amortisseurs sur les coûts de l'énergie. L'amortisseur est quand même relativement raide ! J'en veux pour preuve la station du Lioran, où, s'il amortit, il amortit quand même peu ! J'espère que la situation va s'améliorer, toutefois cet amortisseur est dégressif actuellement, alors que les opérateurs ont signé pour plusieurs années. Donc notre situation économique va se dégrader, vu que le soutien de l'État va baisser et non pas les prix de l'énergie, du moins jusqu'en 2026. Je tenais à le souligner.

Effectivement, sur le Pôle d'excellence, c'est un travail que l'on mène conjointement qui fonctionne et on ne peut que s'en satisfaire. Là, je tiens à vous remercier aussi, parce que finalement, nous intervenons sur une construction immobilière pour des entreprises du milieu économique, alors qu'il ne vous aura pas échappé que le Département n'a plus trop de compétences économiques. Donc une vision très large de la Préfecture qui nous permet d'intervenir. Merci pour cette souplesse qui nous est accordée !

Sur l'accompagnement de l'État auprès des collectivités, c'est Isabelle LANTUEJOUL qui m'a soufflé cette question parce qu'elle ne peut être là, elle a quelques difficultés visiblement avec différents Services de l'État qui ont des points de vue divergents et qui lui posent des difficultés, mais qui posent des difficultés à plusieurs, d'ailleurs, parce que ce n'est pas la seule, sur les procédures à employer et notamment la manière dont on peut les faire partager et comment les faire partager à l'ensemble de ses élus, qu'ils soient du Conseil municipal ou d'autres instances. Et c'est vrai que le côté accompagnement des Services de l'État est un point important. C'est vrai qu'on ne souhaite pas que l'État soit censeur, on souhaite qu'il soit facilitateur, quels que soient ses services, mais pour cela, encore faut-il qu'il ait une vision claire de la réglementation et qu'il soit capable, de manière unanime, de la présenter aux élus.

Sur le financier, je vous ai entendu et je me suis dit « est-ce la bouteille à moitié vide ou à moitié pleine ? ». Vous la voyez plutôt pleine qu'à moitié pleine, moi, je la vois plutôt vide sur l'augmentation des soutiens de l'État, avec des progressions de l'ordre de 8 M€ pour les collectivités, alors que oui, mais elles se font en parallèle d'un gel des dotations. Gels des dotations qui, au niveau national, sont importants puisque cela doit faire sept ou huit ans que nous n'avons plus d'évolution de notre DGF... Si je prends des taux d'inflation à 2 %, on a dû en faire sept ou huit depuis, donc vous nous redistribuez ce que l'État nous a pris de l'autre côté. Difficile de dire merci à tout cela !

Sur les financements de l'État, quoi qu'il en soit, au niveau départemental, c'est vrai que là, je suis très contrasté sur votre vision. On a eu affaire à la vision BORNE qui nous a rajouté quelques huit à neuf millions de charges supplémentaires, avec des compensations qui étaient fort limitées, mais encore, j'allais dire, elle était généreuse... puisque le gouvernement ATTAL qui a sévi... pas longtemps, mais heureusement ! Heureusement, parce qu'il nous rajoute quelque chose comme 3,3 M€ de dépenses sans évoquer le moindre euro de compensation. Il fallait que ça s'arrête ! C'est important. Charge aux suivants et ça va être compliqué, de nous expliquer comment compenser l'allocation spéciale de solidarité à 2 130 000 €. Comment compenser le RSA, +4,6 % au 1^{er} avril 2024 ? C'est +540 000 € pour le Département. Et puis, plus récemment, entre les élections européennes et les élections législatives, un décret visant à élargir la prime Ségur va se traduire par une dépense supplémentaire de 600 000 € pour le Conseil départemental, là aussi, en oubliant d'évoquer quelque compensation que ce soit. Donc l'addition est salée pour le Département : arrêtez d'en mettre, la coupe est pleine à ce niveau-là ! Donc une difficulté importante de vues sur ce niveau-là, parce que les Conseils départementaux sont une strate de collectivités qui est particulière : c'est la seule strate de collectivités avec trois types de dépenses, il y a du fonctionnement, il y a de l'investissement et il y a de la prestation sociale qui systématiquement est validée par l'État. Et au-delà de les augmenter, c'est toujours sans concertation : c'est dire l'intérêt que l'État porte aux collectivités, en particulier à la strate départementale.

Pour le reste de votre présentation, sur le soutien de l'État sur la mobilité, sur le train de nuit, la dernière fois que nous avons évoqué ce sujet, le taux de sécurisation d'arrivée du train était limité. Aujourd'hui, c'est en nette amélioration. L'État intervient, ok. Sur la ligne Neussargues/Saint-Chély, oui, mais n'oublions pas que c'est quand même une ligne d'aménagement d'équilibre du territoire qui est en charge de l'État, donc c'est tout à fait normal que celui-ci intervienne. Sur la 122 (notre seule route nationale), j'ai un peu moins d'enthousiasme, puisque le dernier contrat de plan s'est traduit par un créneau de dépassement : 1,5 km d'améliorés ... Deux créneaux ?

M. le Préfet du Cantal

Si l'on considère que la déviation de Sansac ne fait pas partie du contrat de plan. Enfin, c'est juste plusieurs dizaines de millions d'euros de travaux, mais...

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Ce sont des projets qu'on nous sert depuis longtemps. Je me souviens d'avoir trois contrats de plan, d'avoir trois créneaux qui doivent vivre leur troisième contrat de plan et on en a fait un ! Aujourd'hui, le projet de Vic-sur-Cère, je pensais qu'il était financé sur le suivant, non, il sera financé sur le prochain, gageant d'autant la possibilité financière d'en faire d'autres. C'est ce qui m'a été dit en comité de pilotage du 122, où j'avais posé la question. Donc j'ai un peu moins d'enthousiasme sur ce dossier de la 122, ce qui m'inquiète d'autant plus, c'est que ce dossier de la 122 a été transféré de manière expérimentale à la Région. Sur huit années, déjà trois années sont prises pour négocier ; il restera cinq années avec peu d'études effectivement réalisées, pourtant nécessaires pour faire des travaux sur des routes, puisqu'en France, on aime bien les études d'impact, qui nous permettent de repousser la réalisation de ces travaux ! Donc j'ai bien peur que peu de travaux soient réalisés dans les cinq prochaines années, même si la Région a validé une enveloppe de 20 M€ à investir sur cette 122.

Sur l'inclusion et le handicap, l'inclusion je vous l'ai dit plusieurs fois cette année, j'ai quand même des difficultés à valider le fonctionnement de la MDPH (on a eu l'occasion de l'évoquer plusieurs fois) où seul le Département se retrouve à prendre en charge les surcoûts de la MDPH. Moi-même, je suis intervenu plusieurs fois auprès de la CNSA, mais sans succès, je dois le dire.

Enfin, même satisfaction sur les services civiques et le service national universel, puisque tout ceci se fait bien évidemment avec le soutien financier du Conseil départemental, à travers le SDIS ou autre.

Donc on a des points de convergence, de satisfaction, mais aussi des points de divergence, notamment concernant ces aspects financiers auprès de la collectivité départementale, parce que vous n'êtes pas sans savoir que sur l'exercice 2023, il y avait 14 Départements en difficulté et en fin d'année 2024, une quarantaine seront en difficulté. Pas le Cantal, ce qui peut nous satisfaire effectivement de la rigueur de notre gestion, mais nous ne tiendrons pas longtemps si l'État continue de transférer des charges aux Départements sans compensation, voire de créer de nouvelles charges, puisque celui-ci s'est fait une spécialité de créer des charges sans pouvoir les financer.

J'en ai terminé de mon propos. Je vais vous passer la parole peut-être pour une réponse et en même temps je vais enregistrer les collègues qui souhaiteraient vous poser des questions.

M. le Préfet du Cantal

Je vais répondre en essayant de ne pas oublier de points qui méritent précision.

Sur l'accompagnement des collectivités, notamment sur la légalité des décisions, on peut sans doute faire beaucoup mieux. Je note quand même que cette année, mes Services ont proposé aux Communes des rencontres sur la question de la légalité et de pouvoir travailler un certain nombre de sujets. Les Services de la Ville d'Arpajon-sur-Cère se sont inscrits dans cette démarche. S'il faut y retourner, on y retournera. Ce qui me semble important, c'est que les services sont toujours à disposition pour caler un dispositif avant qu'on le délibère. Après, ce n'est plus pareil évidemment. Ici, il y a le Secrétaire général de la préfecture qui est sous-préfet d'arrondissement et le conseil que je peux vous donner sur tous les autres arrondissements, avec les sous-préfets d'arrondissement, à un moment, si on a un dossier un peu plus compliqué à conduire, des doutes, etc., il y a un interlocuteur qui est simple, c'est le sous-préfet d'arrondissement. Parce que, si on téléphone à

Monsieur DUPONT qu'on connaît, peut-être qu'après, l'avis de Monsieur DUPONT ne sera pas celui du service, effectivement, ça peut arriver. Toujours est-il que cette offre d'accompagnement existe ; elle a été mobilisée notamment à Arpajon-sur-Cère. Alors on me dit « plutôt que de faire des lettres d'observations, accompagnez les Communes ! », mais moi, c'est avant qu'on doit me demander mon avis, si on veut que je conseille. Après, la lettre d'observations, c'est déjà une forme de conseil. Parce que, quand je fais une lettre d'observations, ça veut dire quoi ? Ça veut dire qu'il y a une procédure qui a été conduite de manière insatisfaisante, irrégulière et qui donc a un caractère d'illégalité. Je rappelle que je suis chargé de la légalité des décisions. C'est même un rôle qui m'est confié par l'article 72 de la Constitution, donc c'est un rôle éminent que je ne peux négliger. La lettre d'observations, c'est déjà une forme d'accompagnement. Quand je fais une lettre d'observations plutôt que de demander le retrait d'une délibération ou de la déférer au Tribunal administratif, ça veut dire quoi ? Ça veut dire que je dis à la Commune ou à la Collectivité concernée : « écoutez, là ça ne va pas ; c'est une irrégularité qui n'est pas majeure, donc je propose que vous ne retiriez pas la délibération, mais je vous indique ce qui ne va pas pour que justement, les fois d'après, nous n'ayons pas ces difficultés ». Voilà. Encore une fois, on peut sans doute faire beaucoup mieux, mais je rappelle encore une fois que cette année, il y a cette offre, qu'elle a profité à un certain nombre de Communes, et que si, par moments, sur certaines Collectivités, je dois faire beaucoup de lettres d'observations, peut-être que la faute ne m'en est pas complètement imputable et que quand je fais des lettres d'observations, c'est peut-être aussi déjà une forme de conseil et d'accompagnement, justement, pour ne pas laisser passer une décision qui est entachée d'une irrégularité qui ne me semble pas majeure, mais justement pour progresser sur la fois d'après.

Sur les dotations, il faut distinguer les deux niveaux. La DGF des Départements est assez stable. En 2024, la dotation des Départements a augmenté de manière très légère. Ça représente des sommes tout de suite importantes, parce que le budget est important, donc c'est incontestable. Moi, je souhaiterais rappeler que sur la DGF de l'échelon communal ou intercommunal, alors qu'avant 2023, cette dotation globale de fonctionnement n'avait pas évolué depuis 13 ans... 13 ans ! C'était la même depuis 2010. 320 M€ supplémentaires en 2023 ; 320 M€ supplémentaires en 2024. Donc la réalité, c'est que, sur la DGF de l'échelon communal et intercommunal, c'est 640 M€ supplémentaires en deux ans, alors que cette dotation était stable depuis 13 ans. La question des Départements, vous avez raison de la poser : c'est une collectivité qui répond à une cinétique un petit peu particulière sur ses financements, parce qu'elle est davantage sujette à ce qu'on appelle traditionnellement des effets de ciseaux à des périodes qui peuvent correspondre à la fois à une baisse de ses recettes, une augmentation de ses dépenses, notamment sur le champ social. Donc c'est un sujet d'attention, mais encore une fois, je pense qu'il faut vraiment distinguer les niveaux quand on parle de dotations. Je ne crois pas qu'on puisse parler de transfert de charges supplémentaires. On peut parler d'un certain nombre de décisions qui ont une valeur nationale et qui ont un impact sur le budget des Départements. Ça, je suis d'accord : quand on revalorise le point d'indice, ça a un impact sur le Département, sans que ce soit le Département du Cantal qui en décide dans son Assemblée délibérante, c'est vrai. Ce n'est pas tout à fait du transfert de charges.

Sur l'ASS, c'est une décision qui n'a pas été prise. Elle avait été annoncée comme une possible réforme ; elle n'a pas été mise en œuvre. Donc c'est évidemment un sujet et vous comprendrez que, dans la période un peu singulière dans laquelle nous sommes et avant la déclaration de politique générale du Premier ministre, j'aurai du mal à vous indiquer si cette réforme sera maintenue dans sa volonté ou pas. Donc vous me permettrez de rester prudent sur le sujet, mais en tout cas aujourd'hui, ça ne se traduit pas par un surcoût pour le Département, puisqu'en fait, cette réforme n'a pas eu lieu.

Sur la RN 122, toujours en considérant que quand même, dans le contrat de plan précédent, outre un créneau de dépassement, il y a quand même eu une opération à 76 M€ qui était la déviation de Sansac, à laquelle le Conseil départemental, d'ailleurs (et je l'en remercie) avait participé à hauteur de 3 M€, si je me souviens bien, donc qui

représentait quand même un engagement financier de 72 M€ pour l'État et qui se traduit en outre par une amélioration de la desserte au sud Aurillac extrêmement significative... Sur la suite, Maurs, Polminhac et Vic-sur-Cère, c'est une opération sur laquelle on est en cours d'achèvement des opérations d'études, puisqu'on en est plutôt au choix des variantes et ces opérations-là seront réalisées dans le cadre du prochain contrat de plan. On manque un peu de visibilité sur l'avenant mobilité au contrat de plan, parce qu'il a été conçu en deux temps. Il devait se conclure au début de l'été, puis des mouvements divers, qu'ils soient au niveau national ou au niveau régional, ont un petit peu retardé ce processus, mais je pense que c'est un travail qu'on va pouvoir reprendre très vite maintenant et qui permettra d'afficher un peu de visibilité sur les financements qui seront mis en œuvre. En tout cas, Polminhac, Vic-sur-Cère, Maurs, ce sont des opérations qui sont bien engagées et qui vont pouvoir commencer qui ont vocation à être réalisées dans le prochain contrat de plan. Il y a par ailleurs d'autres opérations : les virages du Pas-de-Cère où on est dans une phase beaucoup plus amont ; il y a une étude préliminaire, on n'est pas dans cette logique-là. Et derrière, ce qui va jouer, c'est d'autres créneaux de dépassement. Je pense notamment à un créneau de dépassement qui intéressera tout le monde, mais peut-être surtout mon voisin de droite, c'est le créneau de Molompize, où, sous réserve d'un certain nombre de vérifications, ce qui est visé, c'est l'été prochain, puisque dans les semaines qui viennent, c'est la déclaration d'utilité publique qui va se travailler. On aura l'occasion d'en reparler bientôt, puisque je provoque une réunion sur cela. L'idée, c'est d'articuler la partie de cette opération qui va nécessiter une coupure de l'axe, avec une autre opération qui va nécessiter une coupure de l'axe sur une période plus longue, qui est la question des travaux d'assainissement dans le bourg de Molompize qui est programmée pour l'été 2025. Et donc, l'idée, c'est de faire coïncider les deux opérations puisque celle sur le créneau va être plus longue en temps de réalisation, mais va, elle aussi, nécessiter une période de fermeture totale de l'axe. Comme on va fermer un moment pour l'assainissement, l'idée, c'est de faire en sorte qu'au moins l'opération sur le créneau, qui elle est beaucoup plus courte en termes de fermeture, se fasse pendant la période de fermeture globale de l'axe. En tout cas, on travaille bien sur l'été 2025.

Voilà, Monsieur le Président : sur les différentes questions sur lesquelles j'avais des décisions à vous amener, je pense les avoir traitées.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci ! Elles ne m'ont pas toutes convaincu, mais bon, je les prends. Je vais passer la parole à Marina BESSE et ensuite Didier ACHALME. S'il y a d'autres questions, manifestez-vous, je vous enregistre. Marina BESSE.

Mme Marina BESSE, Conseillère départementale du canton de Saint-Flour 1

Monsieur le Préfet, depuis quelque temps, les années se suivent et malheureusement se ressemblent en agriculture. Quand ce n'est pas la sécheresse, c'est la prédation ou bien ce sont les cours commerciaux qui s'effondrent. Cette année, c'est une nouvelle fois une situation sanitaire qui est source d'inquiétude pour les éleveurs. En effet, depuis le début du mois d'août, les agriculteurs se trouvent confrontés à une recrudescence de la MHE, de la fièvre charbonneuse, de la FCO qui se décline en plusieurs sérotypes. Dans le Cantal, ce sont des éleveurs de bovins, d'ovins, de caprins qui sont lourdement impactés par des baisses de production, des avortements, des problèmes de fertilité, des mortalités, des menaces non seulement sur la santé des animaux, mais également sur la santé des trésoreries. Monsieur le Préfet, quelles mesures l'État compte-t-il prendre pour venir en aide à ces agriculteurs ? Merci.

M. le Préfet du Cantal

Merci, Madame. Je vais essayer d'être à la fois un peu exhaustif – parce que c'est l'occasion aussi de partager avec vous un bilan un peu de ces épisodes épidémiques – et en même temps, je vais rester assez prudent, parce que le problème, c'est que ça varie un peu tous les jours, à la fois dans l'avancée et dans les dispositifs, mais je vais essayer de vous apporter un certain nombre d'éléments sur les trois sujets.

D'abord, on a un sujet qui lui est purement cantalien, c'est la fièvre charbonneuse. La fièvre charbonneuse, on a des épisodes ; il y en a eu dans les Alpes il y a quelques années et on en a, nous, cette année. Pour faire assez simple, et vous me permettez sans doute un peu d'imprécision scientifique, mais globalement, on a un bacille, qui est celui du charbon qui est présent dans une terre, à l'époque où on ne faisait pas d'équarrissage – c'est ça, la réalité, c'est que la maladie était là et on enterrait les vaches, qui en plus n'étaient pas vaccinées, donc les taux de mortalité étaient plus importants. La particularité de ce bacille, c'est qu'il peut se réactiver avec l'oxygène pendant un siècle, un peu plus peut-être. Donc en fait, il est dans les terres. Certains d'entre vous me disent que cette expression existe aussi ici, et dans certaines régions elle existe, on appelle ça « les champs maudits ». Les scientifiques et les agriculteurs disent la même chose (et c'est quand même plutôt bon signe), c'est que globalement, les années où ça se réactive sont notamment des années où on a un hiver et un printemps assez pluvieux, sans doute pour des questions de lessivage des sols. On a eu trois foyers dans la même zone : Collandres et Trizac. Trois foyers, c'est lourd ! C'est lourd en termes de décès des bovins : à ce jour, sur cet épisode, j'ai 13 décès sur le premier foyer, 20 sur le deuxième, plus une jument, 13 décès sur le dernier. Donc on voit que ça affecte quand même de manière importante le cheptel. C'est lourd pour les intervenants humains, parce que c'est la seule maladie dans les trois qu'on va évoquer qui peut avoir une transmission à l'homme – alors, dans des conditions assez particulières : il faut être en contact très rapproché avec l'animal. Par mesure de prudence, sur l'ensemble de ces cas, en lien avec l'ARS, la DDETSP a fait un travail d'identification des intervenants, c'est-à-dire qu'on a mis sous traitement préventif l'éleveur, les éventuels salariés agricoles, les stagiaires, le vétérinaire, l'équarrisseur qui est objectivement quelqu'un qui est en risque par rapport à cette opération. Et à titre d'exemple, pour dire que ce n'est quand même pas neutre, le traitement préventif, c'est un mois d'antibiotiques. Aujourd'hui, des mesures ont été prises pour bloquer les mouvements. Des mesures de vaccination ont été prises avec d'extrêmes difficultés, parce que nous sommes en fin de période vaccinale sur cette maladie et on a dû parfois chercher les vaccins à l'étranger et très loin. Donc sur cette partie fièvre charbonneuse, je pense qu'aujourd'hui, mais vous avez bien fait de mettre beaucoup de bois ici, Monsieur le Président, en tout cas sur ces trois foyers, je pense que nous sommes sortis du risque de mortalité. Il n'y a pas de nouveau foyer. Je pense que nous pourrions être sortis de cet épisode. L'important, me semble-t-il, sur ces zones, là où on sait qu'il y a un risque, c'est d'inciter les éleveurs à vacciner, parce que peut-être que la maladie ne revient que tous les 10 ans, mais on ne peut pas le prévoir et on voit que les conséquences peuvent être très lourdes. Aujourd'hui, un certain nombre de dispositifs d'estive collective imposent, dans leur règlement intérieur, la vaccination contre la fièvre charbonneuse. Et pour ceux qui ont des prairies qui leur appartiennent ou des estives plus individuelles, je ne peux que conseiller de le faire dans ces zones-là, mais pour le faire, il faut faire très attention : les vaccins se trouvent loin et ça se commande en septembre-octobre. Tous les éleveurs vous diront que celui qui cherche à vacciner au mois de mars n'y arrive pas. Ça, c'est la fièvre charbonneuse, phénomène très local.

La MHE est un phénomène qui remonte par le Sud-ouest qui est extrêmement impacté. Nous venons d'avoir le premier cas clinique confirmé dans le sud du département. C'est une vraie menace sur les bovins. Depuis quelques jours, la stratégie vaccinale a été arrêtée. L'État a commandé deux millions de doses de vaccin et la stratégie vaccinale consiste à essayer de bloquer la maladie en jouant un peu sur la zone de front, puisqu'on sait qu'à chaque fois qu'il y a un foyer, on met une zone de 150 km dans laquelle il y a régulation des échanges

d'animaux. Donc là, une partie du département est concernée, c'est plutôt sur la frange Est-Nord-Est. Sur ces différentes questions, on a évoqué la stratégie vaccinale MHE et j'ai tenu hier une réunion avec les représentants de la profession agricole, le GDS et des représentants des vétérinaires, le cabinet de Saint-Flour était là et a confirmé qu'il y avait une demande forte. Ça, ça va se mettre en route. Les premières commandes de vaccins arrivent.

Et puis il y a la FCO qui, elle, n'est pas un phénomène complètement nouveau. L'an dernier, nous avons déjà été touchés par la FCO. Que se passe-t-il cette année ? Il se passe deux choses. D'abord, sur le sérotype 8 (celui qui nous avait concernés l'an dernier), on a incontestablement un variant qui est plus grave cette année. Lui, il est très présent dans le département ; plutôt toujours dans le Nord-Est, mais globalement, il est assez présent. Il présente un caractère de gravité plus fort a priori que l'an dernier. La FCO a des conséquences un petit peu différentes suivant l'animal dont on parle : les conséquences peuvent être très graves sur les moutons avec souvent des décès. Chez les bovins, ce sont d'autres types de difficultés et il y a moins de décès chez les bovins, en revanche, on peut avoir des vaches qui boitent, on a des vêlages qui se passent mal après, c'est-à-dire des conséquences qui peuvent être décalées dans le temps. Quand on discute avec les éleveurs, ils disent que l'épisode de l'an dernier continue, chez certains de leurs animaux, à avoir des conséquences. Donc le sérotype 8 est assez présent, avec des conséquences qui peuvent être difficiles pour les éleveurs ovins.

Et puis la nouveauté cette année, c'est qu'on a... Alors, aujourd'hui, c'est plutôt le Nord-Est de la France ; il y a eu un cas en Saône-et-Loire qui a avancé un petit peu la cartographie, mais comme toujours un cas assez isolé, parce que ce n'est pas le moucheron qui transmet toutes ces maladies qui se déplace, c'est l'animal qui se déplace avec le moucheron, ce n'est pas le moucheron qui a fait un grand voyage entre la Marne et la Saône-et-Loire, c'est un animal infecté qui est arrivé. Ça veut dire que sur le variant 3, il est inquiétant, parce que sur les moutons, il a encore un caractère de gravité plus fort que le 8 (ce qu'on constate, ce sont des taux de mortalité qui sont plus importants). Aujourd'hui, dans le département, nous n'avons pas identifié de variant 3. Ça ne veut pas dire qu'il n'arrivera pas, mais aujourd'hui, dans tous les tests... Je rappelle qu'en fait, dans ce dispositif (ça me permettra de replacer un peu les choses et de venir un peu sur les dispositifs d'accompagnement), aujourd'hui, quand un éleveur a une suspicion de FCO ou de MHE, la visite du vétérinaire et les tests sont gratuits ; ils sont pris en charge par l'État. Ce message commence à bien porter depuis 15 jours. On avait le sentiment qu'on avait un peu de sous-estimation des cas dans le département et qu'on avait du mal à suivre la maladie Fièvre catarrhale, pour une raison simple, c'est que les éleveurs de moutons, ça se reconnaît facilement, la FCO. Donc pas d'indemnisation et une certitude que le mouton avait la FCO, les éleveurs ne déclaraient pas. Ils ne déclaraient pas, parce qu'ils n'y avaient pas d'intérêt, à part payer une visite du vétérinaire. Donc c'est important de passer ce message : la visite est prise en compte, le test est pris en compte. Et donc tous les tests sont analysés et aujourd'hui dans le département, il n'y a pas de cas de fièvre catarrhale sérotype 3. En outre, depuis maintenant 15 jours-trois semaines, nous sommes en zone vaccinale pour la FCO3, zone dans laquelle (ce n'est pas le cas de toute la France) la vaccination contre le variant 3 est prise en charge également par l'État et les doses commencent à arriver. Elles sont présentes dans les cabinets vétérinaires, ils nous l'ont confirmé hier et sur des commandes d'État. Voilà la situation telle qu'elle se présente.

Encore une fois, la fièvre catarrhale variant 8 est hélas ! maintenant très présente. Le 3 n'est pas encore là et la question de la vaccination vraiment se pose d'urgence, je pense notamment pour les ovins, car encore une fois, la gravité peut être importante. Et puis la MHE, je ne reviens pas sur la stratégie vaccinale qui a été arrêtée.

Je serai moins à l'aise pour vous répondre sur les questions d'indemnisation. Pourquoi serais-je moins à l'aise ? Parce que tout est en train de se définir. La règle sur ces éléments-là est assez simple : l'indemnisation, c'est un fonds géré par la profession, c'est le FMSE, géré par la profession qui prend en charge ce type d'indemnisation.

Avec malgré tout une difficulté, c'est que l'ampleur de la maladie est hors de portée sans doute des ressources financières de ce fonds. Donc ça a déjà été le cas l'an dernier et ça sera le cas vraisemblablement cette année, mais il faut que tout ça se formalise, il y a un fond d'État qui vient soutenir la trésorerie du FMSE. Les choses sont en train de bouger vraiment ces jours-ci, puisque le FMSE a mis en ligne un certain nombre d'informations sur la prise en compte des dossiers au titre de 2023 et jusqu'au 31 août 2024. Ça a été fait hier ou avant-hier, donc je peux difficilement vous en dire plus. Je comprends que l'accord qui a été trouvé est une répartition des charges entre le fond professionnel et l'État qui viendra en contribution. Tout cela est en train de se mettre en place en termes d'indemnisation, mais là, on est dans un calendrier qui ne me permet pas de vous apporter des éléments avec une extrême précision. Nous, de notre côté, la DDETSPP – ça a été indiqué à la profession hier – est d'ores et déjà capable de sortir la liste de tous les foyers infectés qui pourront donc faire jouer cette indemnisation. On les a. Il n'y a aucune difficulté.

Donc voilà, l'enjeu, c'est d'affiner la stratégie de vaccination par rapport à ces différents risques, mettre en place les différents éléments qui permettront aux éleveurs de profiter des dispositifs d'indemnisation qui seront mis en place et puis vraiment un message qui porte sur la déclaration des foyers. Je crois que maintenant, ça a bien marché, mais il y a 15 jours, on avait le sentiment qu'on nous en déclarait assez peu. Pourquoi est-il important de déclarer ? Encore une fois, ça nous permet de suivre la maladie et les tests sont gratuits. Deuxièmement, ce n'était pas le cas il y a trois semaines, mais si un dispositif d'indemnisation se met en place, évidemment il faut que le foyer ait été déclaré. Et puis troisième élément qui est important aussi, qui est un peu moins immédiat, mais qui est important et je pense notamment pour les éleveurs d'ovins dans lesquels on a une mortalité, c'est qu'à un moment, il ne faut pas qu'il y ait des conséquences de régularisation sur les paiements PAC. Parce qu'à un moment, on contrôle quels sont les animaux qui sont là, et dire « j'en ai 20 qui sont morts, mais je n'ai pas déclaré le foyer » posera des problèmes au moment du paiement PAC. Mais je crois que maintenant, le message est bien passé. On a vu arriver beaucoup de déclarations de foyers ces deux dernières semaines.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour ces précisions. Maintenant, Didier ACHALME et ensuite Annie DELRIEU.

M. Didier ACHALME, Conseiller départemental du canton de Saint-Flour 1

Merci, Président. Monsieur le Préfet, merci pour votre exposé à la fois synthétique et précis. J'ai constaté avec stupeur qu'il y a autant d'accidents en montagne que de morts sur la route dans le Cantal. C'est surprenant, très surprenant. Bref, si ce sujet n'était pas aussi grave, je dirais que les radars ne servent pas à grand-chose, puisqu'il y a autant de morts en montagne, mais je ne veux pas être démagogue. Par contre, sur la politique de sécurité routière, permettez-moi de voir qu'il n'y a pas de distinguo sur les verbalisations qui se font sur l'autoroute A75. Je vois dans les commentaires de la presse en semaine qu'il y en a beaucoup sur l'autoroute A75 et j'ai l'impression que ce n'est pas forcément des Cantaliens.

Hormis ceci, la 122, vous en avez parlé tout à l'heure, et on va en reparler un petit peu, parce qu'il y a urgence et c'est vrai qu'il y a urgence en particulier au Pas-de-Cère, sur ce bouchon vraiment fondamental ou ce passage difficile où la limitation est à 50 km/h. Là, il y a vraiment un obstacle sur cette 122 à l'écoulement du trafic et qui crée des zones de perturbations. Je ne sais pas si, dans la programmation qui avait été vue... Pour l'instant, le pré-schéma n'indique pas vraiment une amélioration sur ce tracé-là, donc je suis inquiet à ce niveau-là.

D'autre part, je sortirai de la 122 pour aller sur les ponts, au niveau de la Truyère. Les ponts au niveau de la Truyère nous inquiètent énormément, puisque les structures en béton qui ont été faites dans les années 50, à la création du barrage, commencent à poser de sérieux problèmes de structure au niveau des bétons précontraints, des bétons de l'époque. Et à l'heure actuelle, se pose la question de les refaire. C'est bien évident puisqu'on a

déjà des limitations et qu'on ne pourra pas continuer avec des ouvrages d'art qui ne présentent pas les critères de sécurité voulus. Or, se pose la question de « qui paye ces travaux ? », puisque la délégation qui avait été faite à l'époque était une délégation provisoire au Département sur tout ce qui concernait le tablier, les aménagements, mais pas sur la grosse structure, donc nous sommes inquiets et nous voudrions savoir quelle pourrait être la position de l'État sur la prise en charge urgente, et je dis bien urgente, de ces ouvrages d'art. Merci.

M. le Préfet du Cantal

Monsieur le Vice-Président, vous avez raison de préciser que je suspends des permis pas seulement qu'à des Cantaliens. Sur l'A75, vous avez parfaitement raison. Après, on peut imaginer qu'il y a quelques Cantaliens qui se fassent suspendre leur permis ailleurs aussi, moins sans doute, parce que nous, on a ce bout d'autoroute et je confirme qu'il n'est pas long, mais c'est sans doute l'avantage et c'est dommage pour les automobilistes pris en infraction, mais c'est bien pour la sécurité de tous. Du coup, mon Colonel, ça ne fait pas une zone trop grande à surveiller, 30 kilomètres, donc c'est l'avantage... Vous avez raison, avec la comparaison des chiffres, on voit que la montagne reste un espace dangereux. Par contre, je ne vous suivrai pas dans votre comparaison de l'inutilité des radars, parce qu'il me semble – alors, je ne parcours pas toujours les sentiers de montagne, notamment sur le territoire de Hautes Terres, mais il me semble qu'il y a un tout petit peu plus d'automobilistes que de randonneurs en montagne et que donc le risque de perdre la vie sur la route est heureusement bien inférieur à celui de la perdre en randonnée et c'est peut-être justement que les radars montrent leur efficacité. D'ailleurs, c'est un des avantages, sur cette politique de sécurité routière : les graphiques sont toujours intéressants quand on les regarde depuis le milieu des années 70, parce qu'à chaque grande réforme, vous avez l'effondrement du nombre de morts de la route. C'est le port de la ceinture obligatoire, c'est le permis à points, c'est les radars automatiques. Vous pouvez prendre des courbes. Je rappelle quand même qu'on a – et ce chiffre est terrifiant – un peu moins de 4 000 décès chaque année sur les routes. Au milieu des années 70, c'était 16 000. Vous vous rendez compte ? Je renvoie à la population de nos territoires... Imaginez : ça veut dire que chaque année... C'est pour ça que ce chiffre est dramatique, mais à la fois les réformes, l'amélioration des routes des voitures et le changement des comportements aussi, parce qu'on critique parfois les jeunes qui sont surreprésentées dans les morts sur la route, donc qui nécessitent une série d'actions prioritaires, mais enfin, si tout le monde se rappelle avec un tout petit peu d'honnêteté intellectuelle les fêtes de famille de la fin des années 70, on ne peut pas dire que les comportements n'aient pas progressé. Et heureusement parce que ça veut dire que chaque année, ce sont 12 000 vies épargnées par rapport au point route du milieu des années 70. S'il y a bien une politique publique qui produit des effets, c'est bien celle-là. Donc moi, les radars, je pense qu'ils ont leur utilité, comme plein d'autres dispositifs, mais que la clé, ça reste le comportement individuel, c'est clair et c'est bien là-dessus qu'il faut bouger.

Sur le Pas-de-Calais, je n'ai pas l'habitude de raconter des histoires : là, on est sur des études préliminaires, sur des options qui sont assez différentes dans leurs conséquences, leur faisabilité au regard de l'espace naturel qui est en dessous et sur des budgets qui sont sans commune mesure non plus. Donc je veux dire, autant les autres opérations ont vocation à se réaliser dans le cadre du prochain CPER, celle-là, je ne vais pas raconter d'histoires, ce n'est pas ce pas de temps qui est à mon avis le plus pertinent, parce qu'on n'en est pas à des phases d'études qui soient opérationnelles, et que les travaux, en fonction des choix qui seront retenus, pourront être longs et complexes.

Sur la question des ponts, moi, j'en ai un en tête sur lequel il me semble que la Préfète de Région a fixé la position et rappelé le principe il y a quelques semaines, quelques mois. Je n'ai pas ramené le courrier avec moi, mais peut-être que ça ne couvre pas l'ensemble de la thématique et je veux bien qu'on retravaille ces questions.

Mais sur ces questions, effectivement, on prend tous cette situation, dans le cas que j'ai bien en tête, c'est notamment le fait que le processus de rétrocession de délégation n'a pas été conduit jusqu'au bout, ce qui crée une forme d'insécurité juridique et d'insécurité sur le financement. Il faut qu'on retravaille ce sujet, parce que moi, j'ai ce sujet-là en-tête, mais je le vois sur un pont et vous, vous globalisez un peu la situation. Donc ça mérite peut-être qu'on prenne le temps de nous poser un peu globalement.

Intervention du Colonel CORTOT, Commandant du groupement de gendarmerie (hors micro)

Certains de nos accidents sont comptabilisés comme des accidents de la route, mais en fait, quand on essaie d'analyser les causes de l'accident, on ne voit guère d'autre explication qu'un malaise, en fait.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour ces précisions. Je ne vais pas m'immiscer dans la conversation, mais c'est vrai que sur les radars, des fois, je mets en doute le positionnement de certains radars et je m'interroge sur la finalité, à savoir si c'est d'alimenter le budget de l'État ou si c'est véritablement pour la sécurité routière !

M. le Préfet du Cantal

Ça alimente le budget des collectivités, puisque les amendes radars sont ensuite redistribuées aux collectivités en partie pour réaliser des travaux de sécurité et d'aménagement, mais honnêtement... Après, comme tout choix, les choix peuvent être contestés. En tout cas, ce qui est clair, c'est qu'il y a quand même une vraie étude sur la mortalité, un kilomètre avant, deux kilomètres avant... on ne les met pas complètement au hasard. Et s'ils n'avaient été installés que sur des lieux qui permettaient de maximiser les recettes, on n'aurait pas constaté, je pense, cette baisse des décès...

Mme Sylvie LACHAIZE, Conseillère départementale du canton d'Aurillac 1

Moi, ce qui m'inquiète le plus (et Didier en parlait), c'est quand on lit dans la presse le nombre de personnes qui roulent sous stupéfiants. C'est de pire en pire et c'est tous les âges, ce ne sont pas simplement les jeunes...

M. le Préfet du Cantal

Vous avez parfaitement raison. Je ne suis pas revenu dessus quand je parlais de sécurité routière, mais la nouveauté de ces deux ou trois dernières années, je crois que la courbe s'est inversée l'an dernier pour être exact. C'est-à-dire que depuis l'an dernier, je suspends davantage de permis pour conduite sous usage de stupéfiants que pour alcoolémie. Les analyses ne sont pas toujours faciles à faire, puisqu'il y a hélas des gens qui cumulent les deux, mais c'est un phénomène très inquiétant, dont l'évolution doit être relativisée par un petit point, c'est qu'on n'a pas tout à fait le même historique en termes de contrôle d'alcoolémie qu'en contrôle stup. Les dispositifs stup sont apparus à peu près il y a dix ans. On contrôlait, ils coûtaient cher, on en avait peu. Le dépistage, maintenant, s'est beaucoup généralisé. C'était une volonté de l'ancien ministre de l'Intérieur, d'ailleurs, qui avait donné des consignes pour qu'on couple systématiquement les contrôles, mais c'est un vrai sujet d'inquiétude. Et vous avez raison de le préciser, c'est à tout âge et certaines fois avec plusieurs types de produits. Après, ça renvoie à la politique de lutte contre les stupéfiants qui est une priorité pour les actions des forces de l'ordre, et où, à un moment, la politique de sécurité routière et celle sur la lutte contre les stupéfiants se rejoignent un peu. Parce que dans un département où on n'a pas forcément la même organisation de la vente que dans de grands centres urbains, ce qui est certain, c'est que ça circule, les gens en ont dans le sang quand on les contrôle, donc il n'y a pas de mystère. Et en fait, la politique de sécurité routière et les contrôles sont aussi un vrai appui pour ça, parce que la logique, c'est de détecter une consommation, avec le soutien du Procureur de la République, d'avoir les moyens de faire ouvrir des coffres, etc., et parfois, de poursuivre par une perquisition à

domicile. Et c'est aussi par les contrôles routiers de l'usage de stupéfiants, qu'on arrive à remonter sur la lutte contre la consommation et le trafic.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Annie DELRIEU, puis Vincent DESCOEUR, puis Jean-Yves BONY.

Mme Annie DELRIEU, Conseillère départementale du canton de Vic-sur-Cère

Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Préfet, merci pour votre présentation. Je souhaitais revenir sur le sujet de la RN 122 et notamment sur le plan de circulation de Vic-sur-Cère. En fin 2023, les partenaires opérationnels que sont la DREAL, la Commune de Vic-sur-Cère, la Communauté de communes Cère et Goul en Carladès et le Département ont validé ce qu'on appelle l'AVP et ont unanimement donné leur accord pour engager l'étape ultime, c'est-à-dire la phase PRO. Au début de cet été, à votre initiative, et je vous en remercie, les partenaires opérationnels se sont retrouvés pour un point d'avancement et de stratégie financière. Si le niveau de maturité de ce projet et l'engagement des différents acteurs ayant une compétence a été confirmé, il convient maintenant de veiller à ce que cette opération soit bien inscrite au volet de la mobilité du CPER et à obtenir en complément des garanties quant au financement de ce projet sur les volets réseau humide et mobilier urbain, portés par les collectivités locales que sont la Commune et l'EPCI. Je pense notamment à l'Agence de l'eau, l'État par la DETR ou la DSIL. Le travail sur le foncier a débuté. Les acquisitions foncières en entrée de ville ont été faites. Monsieur le Préfet, le soutien financier de l'État aux côtés des collectivités locales est décisif pour réaliser cet investissement. Je voulais aussi vous renouveler ma mobilisation sur ce dossier d'importance qui viendra enfin moderniser et sécuriser la traversée de Vic-sur-Cère. Merci. C'était juste pour rappeler à mes collègues un petit peu le déroulé de ce projet. Merci.

M. le Préfet du Cantal

Sur l'aspect routier, je crois qu'on est prêt. Maintenant, effectivement, il faut qu'on arrive à boucler ensemble les questions de réseaux, parce qu'évidemment, ça n'a pas de sens de refaire la route si on doit la recasser dans cinq ou six ans pour refaire les réseaux. Donc c'est l'articulation de deux opérations sur laquelle il faut qu'on arrive, mais je crois qu'on va y arriver.

M. Vincent DESCOEUR, Conseiller départemental du canton d'Arpajon-sur-Cère

Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Préfet, je voudrais à mon tour débiter en m'associant aux propos du Président s'agissant des résultats en matière de sécurité et adresser à mon tour un satisfecit aux forces de gendarmerie et de police s'agissant des taux d'élucidation, comme je me réjouis des résultats enregistrés concernant l'accidentologie, même si le nombre de victimes ne doit pas nous faire oublier le nombre de blessés, vous l'avez fort justement souligné. Vous avez fait assaut de synthèse et je vous en remercie. Sur ce point de la sécurité routière, il serait intéressant, je pense, de distinguer le réseau départemental du réseau national. J'imagine que vous êtes en capacité de nous donner ces chiffres. C'est assez intéressant, parce que force est de constater (nous le constatons chaque année), que cette 122 que l'on vient d'évoquer reste, sur certains de ses tronçons, accidentogène. Et donc ce serait intéressant de savoir comment tout cela évolue et surtout dans un département qui investit sur son réseau routier pour en améliorer la sécurité et qui a pris aussi la décision, je le rappelle, de relever la vitesse maximale autorisée à 90 km/h.

S'agissant des éléments budgétaires et de l'évolution des dotations qui, pour un certain nombre d'entre elles sont satisfaisantes, je ferai juste une remarque pour rappeler à chacun ici que tout cela serait très satisfaisant si cela intervenait à budget de l'État maîtrisé. Et le souci que nous allons rencontrer, c'est que beaucoup des décisions

qui nous ont valu l'évolution de ces dotations ont été prises dans un contexte de déficit hors de contrôle, qui va de toute évidence imposer des mesures de correction. C'est là que nous devons être, les uns et les autres, très exigeants, et nous sommes, Monsieur le Préfet, bien sûr à votre disposition pour faire remonter, relayer les situations spécifiques d'un département comme le nôtre. Le Président a eu raison de rappeler si besoin que la situation des Départements est une situation tout à fait inédite par rapport aux autres collectivités, puisque bon nombre de leurs dépenses échappent à leur pouvoir de décision. Et je ne crains pas de dire aujourd'hui qu'on va se retrouver dès l'an prochain dans une situation que j'ai connue il y a de cela quelques années, quand nombre de Départements français avaient un niveau d'épargne nette qui remettait en cause leur capacité de fonctionner. C'est un point de vigilance que nous devons avoir.

Je voulais, moi, revenir sur deux rendez-vous importants en termes de mobilité. Vous l'avez évoqué, Annie DELRIEU vient de le rappeler : la question de la RN122 qui est toujours un sujet évoqué dans cette enceinte avec la perspective d'un prochain contrat de plan. J'ai l'habitude de le dire, vous avez évoqué les études, il est indispensable que l'on puisse, entre chaque contrat de plan, avancer sur les questions certes d'études préalables, mais aussi d'études environnementales. On a maintenant une petite idée du délai entre les dossiers préalables à une déclaration de DUP et le début d'un chantier. C'est très important. Je pense qu'il faut aussi, dans le contexte budgétaire qui va être le nôtre, être bien en accord sur nos priorités. Je me tourne vers le Maire de Maurs, mais je pense qu'une des priorités est quand même de faciliter les dépassements entre Aurillac et la commune de Maurs, de la même manière que de l'autre côté du Lioran, on a souvent évoqué ici les déviations de bourgs... Je me rappelle être allé avec de nombreux ministres qui nous ont montré où passerait la déviation entre deux arbres : les arbres y sont toujours, mais je crois qu'il faut être raisonnable. Je pense qu'aujourd'hui, il faut qu'on se mette d'accord sur quelques points noirs, pour avoir les uns et les autres le même message en direction de l'État. Et je me permets de revenir sur la remarque que vous avez faite sur le verrou du Pas-de-Cère. C'est de toute évidence un verrou et même si on connaît le contexte budgétaire, je pense qu'en matière de demande, il faut faire preuve d'ambition. Je pense que nous aurions tort de d'ores et déjà d'arbitrer, nous, pour une solution qui serait peut-être moins satisfaisante en termes d'amélioration du trafic.

Et le deuxième rendez-vous, c'est la promesse faite par le ministre du gouvernement BORNE d'une fréquence quotidienne s'agissant du train de nuit. Pour être sûr de ne pas déformer ses propos, il évoquait une fréquence à compter du nouveau service 2025 et qui débiterait donc en 2024, rappelant que c'est l'État qui en avait la responsabilité, puisqu'il s'agit d'une liaison d'équilibre du territoire. Donc j'attire votre attention sur ce point. Là aussi, nous serons disponibles pour faire en sorte de rappeler au nouveau ministre les engagements qui ont été pris. Malgré des conditions de circulation compliquées qu'on avait anticipées, force est de constater (c'est tout au moins mon analyse) que ce train a rencontré un public et des usagers. Et je pense qu'il est important que nous ne baissions pas la garde sur ce dossier et que nous puissions nous assurer de pouvoir aller jusqu'à une desserte quotidienne. Ça me semble être un des chantiers que nous allons devoir surveiller attentivement.

Puis je voulais simplement, au lendemain de cette dissolution que je qualifierais d'hasardeuse et malvenue, vous assurer à nouveau de la disponibilité des parlementaires pour travailler ensemble et relayer auprès du gouvernement et de ses nouveaux ministres les dossiers qui sont les nôtres, au premier rang desquels, Bruno, ceux du Département.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. La parole est à Jean-Yves BONY.

M. Jean-Yves BONY, Conseiller départemental du canton de Mauriac

Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Préfet, tout d'abord, je voulais vous remercier pour ce rapport qui est bref et condensé, mais bien précis et complet, et puis remercier aussi les Services de l'État. J'en profite pour renouveler mes amitiés au nouveau sous-préfet de Saint-Flour qui vient d'arriver. Je pense que c'est important. Souvent, la population se demande si on va avoir un sous-préfet, quand il y en a un qui s'en va, est-ce qu'on va en avoir un autre. Nous avons un nouveau sous-préfet à Saint-Flour et nous en sommes très satisfaits. Par la même occasion, je remercie les Services de l'État avec lesquels c'est toujours un plaisir de travailler (nous, les parlementaires). J'apprécie énormément les rapports que l'on peut avoir avec eux. Je remercie aussi les forces de police et de gendarmerie pour leur efficacité. On est sûrement n°1 ou pratiquement sur le podium en France. Ce n'est pas souvent qu'on l'est, donc c'est important de le préciser et de le souligner à nouveau.

Pour ce qui est de l'agriculture, je voudrais juste de dire deux mots et je pense que mes collègues l'ont bien entendu : l'importance de l'Europe, l'importance de la PAC. Je l'ai dit pendant la dernière campagne des législatives, mais je le redis : c'est pratiquement 170 M€ qui arrivent de la PAC. J'avais retenu le chiffre de 170 M€, mais on est à 167. C'est important pour nos agriculteurs aussi de prendre bien conscience de l'importance que peut avoir l'Europe dans un département de montagne et d'élevage. Je ne voudrais pas redire ce qu'a dit Marina, mais on va essayer de relayer un petit peu sur les crises sanitaires, au niveau surtout des indemnités et de la FCO. Je suis complètement d'accord avec vous : à partir du moment où il y a eu des déclarations sur le cheptel, si tout est en ordre de bataille, on doit pouvoir obtenir des aides.

Ensuite, sur la 122, je ne suis pas de nature pessimiste, mais je le disais à mon collègue DESCOEUR, je suis un vieil élu du Département, je suis arrivé en 2001, déjà, et j'avais souvenir d'un discours du Président BESSE qui nous promettait dans les 10 prochaines années que la 122 allait être refaite et en bon ordre de marche, si j'ose dire. Et puis on a eu aussi le dernier ministre, je n'oublie pas ses propos qui nous promettait aussi dans les cinq ou six années qui arrivaient, une belle 122. Je pense que voilà où on en est... Donc aujourd'hui, je n'ai qu'un souhait : c'est sûr qu'il faut que ça avance, mais il faudrait que ça avance un peu plus rapidement que ces 30 dernières années !

J'ai un petit sujet, sur les petites Communes, on inaugure avec Monsieur le Préfet assez régulièrement, nous nous retrouvons. Je le remercie en tous les cas d'avoir signé la dérogation pour certaines petites Communes qui ont pu aller au-delà des 80 % d'aide. Il faut aussi le souligner. Ça existe. On a des petites Communes, notamment sur le patrimoine inscrit bâti qui ont pu être aidées au-delà des 80 %. Je pense que c'est aussi important de le souligner, quand on peut le faire publiquement.

J'ai juste un petit sujet sur l'eau et sur les permis de construire. Certains permis sont bloqués parce que la Commune a un problème d'assainissement, n'a pas répondu aux normes, etc. Je trouve ça un peu regrettable, parce qu'un jeune couple qui arrive dans la Commune et qui découvre que sa Commune n'a pas fait le boulot ou aurait dû le faire, c'est assez complexe pour eux de leur expliquer qu'ils n'auront pas le permis tant que la Commune n'aura pas... Je pense que ça, il faut quand même informer la population, c'est notre devoir. Et là, j'avoue, je ne sais pas trop quoi leur dire. J'ai une famille actuellement qui arrive, avec deux enfants qui veut rénover une maison et on lui interdit : on ne le lui interdit pas directement, mais on lui dit que le permis est mis en suspens, parce que la Commune n'est pas à jour de son assainissement, de son eau.

Et je rejoins Vincent DESCOEUR, bien sûr : nous, on est à votre disposition. Les deux parlementaires ou les quatre du département sont à votre disposition pour tous les dossiers qu'on pourra pousser dans ce nouveau gouvernement, qui, j'espère, va perdurer. On est à votre disposition les uns et les autres et je pense qu'on a tous intérêt à travailler dans le même sens pour notre département. C'est le vœu que je formule. Merci.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Je vais passer la parole à Monsieur le Préfet, pour répondre. Pour les gens qui ont des problèmes de permis de construire, je crois que justement, il faut leur dire d'aller voir les Sous-Préfets et Sous-préfètes ou le Préfet.

M. le Préfet du Cantal

Pourquoi pas ? J'aurai l'occasion d'y revenir dans quelques minutes, mais en tout cas, c'est une position assumée et c'est une application de la loi, ce n'est pas un caprice personnel. Donc on assumera comme d'habitude nos décisions, mais j'y reviendrai.

Messieurs les députés, Monsieur le Député Vincent DESCOEUR, merci de vos propos à tous pour les Services de l'État et les forces de sécurité. Vous comprendrez qu'il y a des appréciations politiques auxquelles il ne m'appartiendra pas de me livrer.

Sur la 122, je ne l'ai pas dit dans mon propos, mais ce qu'on espère, c'est que dans le prochain contrat de plan, outre Molompize, pouvoir fixer au moins un créneau du côté Aurillac-Maurs. Vous avez raison de le citer, parce que je ne l'ai pas précisé. Encore une fois, on a un travail qui a été un petit peu retardé par des sujets de gouvernance nationaux ou régionaux sur la précision. On avait même programmé, Monsieur le Président, ensemble, on avait commencé à regarder des dates avec le Vice-président aux Transports du Conseil régional, pour échanger avec les élus sur ce que vous souhaitez finalement, Monsieur le Député, c'est-à-dire préciser les enjeux les plus importants et les priorités. Ce travail va pouvoir reprendre, je pense, bientôt.

Sur le Pas-de-Cère, le sujet sera certes financier, c'est évident, il ne faut pas se cacher la face, il sera aussi lié à des questions de faisabilité au regard du droit de l'environnement, au regard du site dont on parle. Donc ce sont ces différents éléments qui vont devoir être précisés. Après, encore une fois, je reviens sur ma déviation de Sansac, là, pour le coup, je pense qu'on est sur une déviation qui fait gagner un temps de trajet et un gain en termes de sécurité qui est quand même très significatif, mais clairement, sur les créneaux, vous avez raison, il y a l'autre partie de l'axe qui est à traiter également, sur lequel il y a des possibilités physiques d'avoir des améliorations. C'est ce travail qu'on va devoir entreprendre, en précisant le CPER qui a fait l'objet d'une signature entre la Préfète de Région et le Président du Conseil régional sur les grandes orientations, mais qui doit maintenant être décliné en opérations. Les Services régionaux y ont travaillé ensemble. Maintenant, il faut qu'on arrive à s'approprier ça et à valider les priorités.

Sur le train de nuit, évidemment ce sujet n'est pas perdu de vue, mais je me doutais bien que vous ne le perdriez pas de vue. Je suis en contact avec les services de la DGITM sur le sujet. Maintenant, on va pouvoir rentrer un peu dans une autre phase, parce qu'évidemment, derrière, il y a le travail qu'on peut faire avec les Services et puis il y aura le nouveau Ministre des Transports. C'est un des sujets que j'essaierai d'évoquer rapidement avec le Directeur de Cabinet qui est en cours de nomination. Mais cet objectif, avec toute la certitude qu'on a tous, le succès du train de nuit est réel, incontestablement, sur sa desserte actuelle. Est-ce que le succès sera le même en quotidien ? Ça, on verra. Mais toujours est-il que le cap, c'est bien celui-là. C'est le cap qui avait été fixé par Clément BEAUNE, au moment de l'ouverture.

Et puis sur l'eau, donc, Monsieur le Député, évidemment, présenté comme ça, on se dit « on bloque un permis de construire, juste parce qu'il y a un problème avec l'eau », mais le dernier cas que j'ai traité, c'est un cas où l'on doit accorder un permis de construire et il n'y a pas d'eau potable. Est-ce que ça a du sens ? Donc, encore une fois, sur ces sujets-là, et notamment sur l'assainissement, on a des points noirs Assainissement, c'est-à-dire qu'on ne peut pas, comme je l'ai fait tout à l'heure, déplorer qu'il n'y ait plus de poissons dans certaines rivières, dans certaines zones du département – et encore une fois, je ne parle pas d'accident, je parle de situations où,

depuis plusieurs années, il n'y a pas de poissons dans une rivière –, on ne peut pas déplorer ces éléments-là, et ne pas le traduire de manière opérationnelle. Donc effectivement, moi, j'applique l'arsenal juridique sur le sujet. Et la logique, je l'ai précisée aux Maires en leur envoyant à tous, en début d'année, une doctrine sur l'urbanisme, c'est qu'à un moment, moi, j'agis sur les autorisations d'urbanisme, parce que je considère qu'à mes yeux, ces questions d'eau sont des sujets prioritaires. Après, on ne le fait ni de manière aveugle ni de manière... Je n'attends pas que tous les problèmes soient réglés avant de rouvrir l'urbanisme – je pense à un dossier important dans ce département : à un moment, quand on voit que les choses sont engagées, qu'on a enfin engagé une démarche... J'ai le cas d'une Commune, quand j'ai repris le dossier, j'avais au moins deux ou trois prédécesseurs qui écrivaient chaque année en disant « ça ne va pas, etc. » et le Maire ne répondait même pas aux courriers... Il n'expliquait pas pourquoi il avait des difficultés. Donc, j'ai fait comme les autres : la première fois, je lui ai écrit un courrier, mais il ne m'a pas répondu non plus. J'ai constaté que quand j'ai annoncé le blocage des autorisations d'urbanisme, il a retrouvé l'adresse de la préfecture sans difficulté et que c'est un des dossiers qui, je crois, non sans vicissitudes, permettra peut-être d'avancer... Donc, encore une fois, je ne demande pas que tout soit réglé ; l'idée, c'est bien d'avoir une approche progressive. C'est-à-dire que, quand on s'engage dans une démarche d'amélioration des choses, eh bien on desserre la contrainte. C'est bien cette logique-là, mais encore une fois, en revanche, oui, j'assume de me servir de ces différents leviers pour qu'on progresse plus vite sur ces questions.

Dans les prochaines semaines, nous allons traiter un sujet qu'il faut qu'on éclaircisse c'est celui des conventions de rejet entre parfois certaines communes et certaines installations industrielles, qui ne sont pas clairement définies et qui aboutissent à ce qu'on ait une Commune qui respecte ses obligations au regard de la charge d'assainissement qu'elle doit avoir, mais où, finalement, comme elle récupère les rejets d'une installation industrielle, ça ne colle plus et comme on n'a jamais défini cela de manière précise, on a une situation comme ça qui n'est pas satisfaisante. Donc il faut qu'on travaille ces questions-là. L'idée, c'est effectivement, je ne m'en cache pas, d'assumer une politique un peu volontariste sur le sujet, mais de le faire non de manière aveugle et évidemment, je n'attends pas que tout soit parfait pour rouvrir l'urbanisme. Ce n'est pas ça, la logique.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour ces précisions. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Je n'en ai pas enregistré. Écoutez, Monsieur le Préfet, il me reste à vous remercier de votre venue, de la présentation de l'activité des Services de l'État, de remercier l'ensemble de vos collaborateurs et l'ensemble des services déconcentrés de l'État et puis de vous être prêté aussi à ce petit exercice de questions-réponses qui parfois n'est pas forcément très confortable. En tout cas, merci. Et puis moi, je tiens à souligner la qualité de nos rapports pour le quotidien de notre Collectivité et des Cantaliens. Merci à tous !

Fin de la séance publique.

Procès-verbal de la séance publique du Conseil départemental du Cantal du 27 septembre 2024 adopté par l'Assemblée départementale le 8 novembre 2024.

Le Président du Conseil départemental



Bruno FAURE

Le Secrétaire de séance



Stéphane FRECHOU